277 1948 1

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXX

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

André PÉZARD, *Du Policraticus* à la *Divine Comédie* (premier article). 1
Al. MICHA, L'épreuve de l'épée 37
Max LIEBERMANN, Chronologie gersonienne 51

MÉLANGES

Bernard POTTIER, Notes sur le lexique aragonais 68
Robert EMRIK, Picard *écalot* 72
Léo SPITZER, *Nate que nate* 74
Valentin PUTANEC, Un second manuscrit du *Livre d'Enanchet* 74
Arthur LÅNGFORS, La sabine comme réfrigérant 83

DISCUSSIONS

I. J. FOURQUET, Fautes communes ou innovations communes 85
II. Raphël LEVY, Une réplique à propos de l'apax **costif* 95

CORRECTIONS

BÉROUL, Le *Roman de Tristan*, éd. Ernest MURET revue par L.-M. DEFOURQUES 98

COMPTES RENDUS

Hermann WEIGOLD, Untersuchungen zur Sprachgrenze am Nordufer des Bielersees auf Grund der lokalen Orts- und Flurnamen (J. HUBSCHMID fils) 99
Martin DE RIQUER, Resumen de Literatura Catalana (Am. PAGÈS) ... 100
Ph.-A. BECKER, Der Liederkreis um Vivien (D. Mc MILLAN) 104
P. ZUMTHOR, Merlin le Prophète (Jeanne LODS) 109

PÉRIODIQUES 111

CHRONIQUE 129

Les prochains fascicules contiendront :

A. BURGER, La légende de Roncevaux avant la *Chanson de Roland*.
L.-F. FLUTRE, Études sur le roman de *Perceforêt*.
L. FOULET, Études de syntaxe française (*suite*).
A. LÅNGFORS, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
F. LECOY, Fr. *freux*, « sorte de corbeau ».
P. LE GENTIL, *Teste* et *chef* dans la *Chanson de Roland*.
F. LOT, Girart de Roussillon.
Al. MICHA, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
A. PÉZARD, Du *Policraticus* à la *Divine Comédie* (deuxième article).
B. POTTIER, Notes de lexicologie espagnole.
L. SPITZER, *Tervagant*.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

77e ET 78e ANNÉES — 1948-1949

Tome LXX

R

PARIS

—

2, RUE DE POISSY, Ve

TOUS DROITS RÉSERVÉS

DU *POLICRATICUS* A LA *DIVINE COMÉDIE*

PREMIER ARTICLE.

Dans un ouvrage composé à la veille de cette guerre, où, à propos du chant XV de l'*Enfer*, j'étudiais les vues de Dante sur quelques questions essentielles à son art — primauté de l'esprit, lois de la pensée, lois du langage, dignité de la parole naturelle ou de la parole poétique, usage de l'allégorie, connaissance et fruit à tirer des lettres antiques —, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de comparer ses conceptions, et même certaines de ses expressions ou images, aux modèles qu'il pouvait trouver dans une œuvre alors vieille d'un peu plus d'un siècle : le *Policraticus* de Jean de Salisbury.

Le *Policraticus*, publié en 1159, est un traité sur les vanités et les vices des cours princières, et aussi sur l'art de gouverner les États. Il fait dans sa revue la plus large des places au meilleur des princes, Trajan ; il cite, peut-être *in extenso*, l'*Institutio Trajani* attribuée à Plutarque, qu'il nous a conservée, et que j'appellerais un traité de « physiologie civile ». Le *Policraticus* s'achève par un long anathème au gouvernement tyrannique : il approuve même le tyrannicide. Ces préoccupations politiques, en dépit du sous-titre compliqué, *De nugis curialium et vestigiis philosophorum*, sont si apparentes que ses derniers illustrateurs ou éditeurs, Schaarschmidt et Cl. Webb[1] y voient l'explication d'un titre que rendait incompréhensible la graphie *Polycraticus* adoptée par les éditeurs du XIXe siècle. Il faut donc

1. *Ioannis Saresberiensis... Policratici... libri VIII*, Oxonii, MCMIX, *Prolegom.*, p. xliii.

revenir à l'orthographe *Policraticus*, et y reconnaître un radical *polis* « État », très correctement employé à former un terme *policratia* comparable à *poliarchia* et à *thalassocratia* : Jean de Salisbury s'est proposé un traité *De regimine civitatis*. La lecture de l'*Entheticus*, préface en trois cents vers et dédicace au chancelier du roi d'Angleterre, le futur saint Thomas de Cantorbery, confirme cette interprétation [1]. La conclusion de cette préface vient même doubler d'un symbole fort clair le sens du titre : après avoir longuement endoctriné le prince, ou son ministre, elle l'engage, pourvu qu'il agisse bien, à laisser crier les méchants et les sots :

> Vir patiens forti melior ; minor esse triumphus
> Urbis quam mentis dicitur, estque minor [2] ;

qui demeure maître de soi, est digne d'être le maître de l'univers. C'est une devise illustre.

Gouvernement d'une simple cité ou du monde chrétien tout entier, gouvernement de chaque homme par ses instincts, sa conscience, sa religion, — le bon ordre individuel étant la condition du bon ordre général, — ces questions de conduite spirituelle ou temporelle sont le souci constant de Dante. Il semble donc *a priori* naturel d'imaginer qu'il ait pu s'intéresser aux principes politiques et moraux du *Policraticus* ; d'autant plus que cet ouvrage d'un docteur célèbre se trouve en même temps doué de belles qualités littéraires ; ainsi, l'on s'attendrait à trouver déjà faite, ou au moins tentée depuis plusieurs générations, une enquête sur les rapports des deux écrivains. Il n'en est rien pourtant, comme si personne n'avait jamais soupçonné l'intérêt d'un tel parallèle.

A vrai dire, il y a trois quarts de siècle, Comparetti avait signalé que l'allégorie des six âges de la vie d'après l'*Énéide*, curieuse doctrine élucubrée par Fulgence, n'a pu passer dans le *Banquet* de Dante qu'après avoir été digérée dans le *Policra-*

---

1. Par des vers comme : *Hic est qui regni leges cancellat iniquas* (29), ou bien : *Jura colit, pacem statuit, fundatque quietem, Et tumidos hostes mente manuque domat* (63-64) ; ou encore tout le passage 251-260.

2. *Entheticus*, vv. 247-8.

ticus [1]. Mais l'observation ne va pas plus loin. — Étudiant la légende de Trajan, Gaston Paris note bien, dans une longue liste d'auteurs, Jean de Salisbury, puis Dante ; mais il n'envisage pas l'idée que Dante puisse devoir quoi que ce soit au *Policraticus* : il rattache sa version directement à celle du *Novellino* ou à celle du *Fiore de' Filosofi* [2]. — Plus près de nous, M. Bruno Nardi a fait des rapprochements intéressants entre la pensée de Dante et celle que Jean exprime dans le *Metalogicus* et l'*Entheticus de dogmate philosophorum*. Il n'a eu l'occasion de mentionner le *Policraticus* qu'incidemment, à propos d'un héritier de Dante au XVe siècle [3]. Peut-être pourrait-on trouver encore çà et là chez quelque dantologue des allusions à Jean de Salisbury : elles sont certainement fugitives [4].

Je me propose ici de montrer par quelques exemples la nature des rapprochements que l'on peut faire entre Jean de Salisbury et Dante, d'éclairer grâce au *Policraticus* quelques

---

1. *Policraticus*, VIII, xxiv (*PL*, t. CIC, col. 816-818). — D. Comparetti, *Virgilio nel medio evo*, t. I, pp. 156, 158.

2. G. Paris, *La légende de Trajan* (*Mélanges d'histoire et de philologie*, 1878), pp. 263 sqq.

3. Bruno Nardi, *Come sognando*, dans le *Giornale Dantesco*, t. XXXIX (repris dans *Nel mondo di Dante*, Rome, 1944, pp. 83 sqq.) ; *Fortuna della « Monarchia »* (*Ibid.*, p. 203).

4 *Note tardive.* J'avais tout lieu de penser ainsi au temps de mon enquête. Mais les choses ont changé en dix ans : 1° Le dernier numéro des *Studi Danteschi* rend compte d'une note publiée pendant la guerre dans les *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa*, II, ii-iii, par M. Umberto Bosco, sur un passage isolé du *Policraticus*, VIII, xxiii, qui entre dans ma revue d'ensemble (ci-dessous, III, 1, *Le pape aux mains liées*). Je regrette d'avoir connu ce résumé trop tard pour pouvoir me référer à l'étude de M. Bosco. Il semble ressortir du résumé que le *Policraticus* n'est pas la source directe de la *Comédie*, parce que Dante, comme l'auteur qu'il doit suivre, « confond » Adrien IV et Adrien V : ma façon de voir est différente. — 2° Je viens d'apprendre également que M. Paul Renucci, de la Faculté des Lettres de Strasbourg, se prépare à publier comme thèse complémentaire une étude systématique sur Jean de Salisbury et Dante. Me trouvant prêt depuis plus longtemps, voici que je lui joue par la présente publication un tour bien fâcheux. Je m'en désolerais, si la lecture de son manuscrit qu'il me communique avec bonne grâce ne me prouvait que nos travaux se complètent beaucoup plus qu'ils ne se nuisent.

points déconcertants de la *Comédie*, et de prouver ainsi que Dante a vraiment pratiqué le *Policraticus*, comme il a par exemple pratiqué la *Consolation* de Boèce. Ces conclusions premières nous permettront ultérieurement, élargissant notre étude, de relever dans le traité de Jean, d'autres passages où sa « paternité » spirituelle, moins évidente peut-être, n'est pourtant ni moins probable ni moins instructive [1].

Les chants de la *Comédie* que je choisis aujourd'hui se rapportent tous à deux ou trois vices de la cour pontificale et du clergé romain pour lesquels Dante a une exécration particulière, parce qu'ils sont la cause de ses propres malheurs, comme des malheurs de l'Italie et de la chrétienté. A première vue, on sera surpris peut-être que j'attache une signification de ce genre à l'épisode de Thaïs par où je commencerai. D'ordinaire, cet épisode surprend le lecteur pour d'autres raisons.

I

La « courtisane » aux ongles « sales ».

1. — *Thaïs*. La « courtisane » aux ongles « sales »... : quand le traducteur français rend ainsi les expressions du poète, il se demande si l'on jugera sa modération plus honnête ou plus lâche. Dante écrit d'une autre encre. Thaïs est pour lui une « sale garce échevelée », *sozza e scapigliata fante* ; il l'appelle même *la puttana* ; et il la voit se gratter ou se griffer avec des ongles plus que sales : *con l'unghie merdose*. Tout cela en moins de deux tercets.

Nous sommes dans le gouffre de Géryon, devant la deuxième « vallée » du royaume de la fraude. Ce fossé rocheux a ses deux parois encroûtées d'une sombre « moisissure » déposée

1. Les références que je donnerai en note renvoient à la vulgate moderne du *Policraticus* (tome CIC de la *Patrologie latine* de Migne, 1855), texte qu'on trouve partout, et sur lequel j'ai dû travailler ; mais j'en ai corrigé quelques leçons en confrontant avec l'édition oxonienne de Cl. Webb : ces points seront signalés. — Je ne reprendrai pas ici les rapprochements déjà faits dans mon précédent ouvrage, *Dante sous la pluie de feu* ; on me permettra de rappeler qu'ils portaient sur les thèmes suivants : la sodomie de l'esprit, les quatre sens des Écritures, l'arbre et les fleuves de l'Eden, le rôle de la grammaire et de la rhétorique, la lecture des auteurs profanes.

par l'haleine puante qui monte du fond. Là, écrit Dante, se trouvent des gens plongés dans une ordure semblable à celle qui dégorge des latrines humaines. Les damnés en sont éclaboussés jusque sur la tête ; leurs cheveux sont pleins de ladite matière. Dante parle à la première de ces créatures, Alessio Interminelli de Lucques ; la seconde est Thaïs que Virgile nomme à son disciple ; aussitôt les deux poètes ont assez d'un tel spectacle, et passent leur chemin. Les rimes mêmes de Dante font à chaque vers des bruits étouffés, claquants, visqueux, sournois, dont l'oreille est comme révoltée, autant que pouvaient l'être la vue et l'odorat des voyageurs [1].

Cette violence de langage, ou plutôt cette crudité d'imagination, est frappante. Il n'y en a guère d'exemple comparable dans tout l'*Enfer*. Elle étonne surtout quand on se souvient du rôle que jouait Thaïs dans la gracieuse comédie de Térence. On la trouvait charmante, cette petite courtisane athénienne. Si les hétaïres du théâtre antique sont en général « jouisseuses, avides, méprisables », Thaïs « tranche au milieu d'elles : elle a les travers du métier, mais atténués et compensés par un fond de bonté et d'intelligence qui ne permet guère de lui être sévère. C'est elle qui, parmi les personnage de la pièce, représente l'élément féminin dans ce qu'il a à la fois de plus délicat et de plus sensé » [2]. Et ne finit-elle pas par un mariage d'amour ?

Mais Dante prend encore d'autres libertés bien plus fortes aux yeux de la raison. Ce ne sont pas les déréglements des sens qu'il punit dans sa Thaïs : il ne l'a pas mise dans l'enfer des luxurieux, auprès de Sémiramis et de Cléopâtre. Ce n'est pas non plus la cupidité professionnelle qui l'a perdue : nous l'aurions trouvée bien plus haut, au quatrième cercle (avares). Elle n'a pas davantage à expier des égarements contre nature, comme les sodomites de la lande enflammée (Rusticucci et sa femme, au chant XVI [3]). Dante met Thaïs en enfer pour une

1. *Inf.*, XVIII, 103-106.

2. René Waltz, dans la préface (p. 8) qui accompagne sa traduction de l'*Eunuque* (éd. Sorlot, 1941). Je citerai Térence dans cette version.

3. Le refus de procréer est une forme de sodomie. Voir *Dante sous la pluie de feu*, IIIe partie, chapitre V.

parole trop vite lâchée : un adjectif, sans plus, chez Térence, que le poète florentin imite d'assez près : « A son galant qui demandait : — Ai-je des grâces à tes yeux ? elle répondit : — Merveilleuses, même [1]. »

Un petit mot a suffi pour damner la trop aimable fille, de même qu'une petite larme a suffi pour sauver Buonconte [2]. Mais cette larme accompagnait le nom de Marie, prononcé avec ferveur par le pécheur repenti, dans une conversion soudaine de tout l'être. Au contraire, le petit mot de Thaïs trahit aux yeux du poète une constante habitude de flatterie intéressée, une corruption irrémédiable de l'âme. N'importe, il y a dans le sort fait à ce bref épisode du comique latin un parti pris qui d'abord nous heurte. Nous l'admettrions mieux, si nous pouvions deviner les arrière-pensées de Dante : car à coup sûr sa colère est pleine d'arrière-pensées.

Pourtant, il ne s'en tient pas là. A la brutalité de sa peinture, à l'arbitraire de sa justice, qui après tout sont bien son affaire, Dante ajoute une hardiesse plus rude encore, et inattendue de la part d'un disciple respectueux des anciens. Il suffit de comparer son « compte rendu » au texte de Térence pour voir que Dante, afin de mieux condamner Thaïs, semble fausser les pièces du procès. Dans l'*Eunuchus*, Thaïs a d'abord pour galant un soldat fanfaron, Thraso ; entre elle et lui sert de proxénète le parasite Gnatho. Gnatho a porté à Thaïs les cadeaux du militaire ; il conte à celui-ci l'effet de sa mission et le cajole de brillantes assurances. « Ainsi, dit Thraso, Thaïs m'adresse de grands remerciements ? — Immenses ! »

Or, à en croire Dante, c'est pour son propre compte que le parasite poursuit Thaïs. C'est lui qui demande à la belle : Que dis-tu de moi ? C'est à lui tout de go qu'elle adresse ses trop flatteurs encouragements.

Dans la scène telle que la trace Térence, le rôle du flatteur est joué par Gnatho : il exploite le militaire amoureux qu'il grise de discours mensongers. Dans la scène que rapporte

1. ...rispose Al drudo suo quando disse « Ho io grazie Grandi appo te ? » : « Anzi maravigliose ! » — Térence disait : « Magnas vere agere gratias Thaïs mihi ? — Ingentes » (III, 1).

2. *Purg.*, VI, 107.

Dante, Gnatho est exploité par Thaïs : c'est elle la flatteuse, la femme aux belles paroles.

Comment Dante s'est-il permis cette entorse à la réalité ? entorse d'autant plus gratuite qu'il aurait pu trouver tout près de là un dialogue beaucoup plus satisfaisant pour lui : à la scène suivante (III, 2), voici le soldat fanfaron en présence de la courtisane : « O ma Thaïs ! mon tendre amour ! m'aimez-vous un peu pour la joueuse de lyre que je vous ai envoyée ? — Infiniment !... pour vous-même ! » répond-elle à Thraso. Mais Dante semble ignorer ce détail.

Est-ce un détail seulement qu'il ignore ? Telle apparaît la discordance entre la situation admise par Térence et celle de la *Divine Comédie* que l'on put très raisonnablement supposer il y a plus d'un demi-siècle [1] que, tout en connaissant Térence dont il fait grand cas [2], Dante ici ne se réfère pas directement au texte de sa comédie, mais plutôt à une allusion rapide qu'y fait Cicéron dans le *De amicitia* (26) sous cette forme : « Les adulations des parasites, dans les comédies, ne prêtent pas à rire, à moins qu'on ne rie aux dépens d'un soldat fanfaron. *Magnas vere agere gratias Thaïs mihi ?* Il suffisait de répondre *Magnas*. L'autre répond *Ingentes*. »

En effet, Dante a pu s'y tromper. *Ingentes, inquit* : le sujet, non désigné, de cette réponse, pourrait être Thaïs. Et dans la question même, *Thaïs* pourrait être un vocatif ; l'infinitif *agere* dépendrait d'un verbe sous-entendu tel que *videris* ou *dicis te*... En ce cas, rien n'empêcherait que l'interlocuteur de Thaïs pût être son amant.

Mais cette tentative d'explication n'affronte pas la difficulté qui à nos yeux reste la principale : quel sentiment a encouragé Dante aux divers coups de pinceau dont il a surchargé en le repeignant son modèle, quel que soit le modèle ? Et d'ailleurs, pour oublier Térence au profit de Cicéron, et la Thaïs Ire au profit de la Thaïs II, il fallait vraiment connaître bien superficiellement Térence. Si Dante a dans l'esprit une Thaïs qui défigure à ce point celle de Térence, ne trouverait-on pas,

1. S. Betti, *Scritti danteschi*, 1893, pp. 25 sqq. — Cf. P. Rajna, *Il titolo del poema dantesco*, *SD*, IV, 1921, p. 29.

2. *Purg.*, XXII, 97 ; *Ep.*, XIII, 29.

ailleurs que chez Cicéron, une Thaïs III qui vraiment apparût une flatteuse éhontée, et surtout assez déplaisante pour mériter l'ignoble traitement que lui inflige Dante, quand il en fait la Thaïs IV ?

Il semble d'abord qu'en entassant quelques fragments classiques un peu bizarres, on pourrait en dégager une ébauche de la Thaïs dantesque. Il est certain qu'au siècle des Césars, ce nom était devenu professionnel — et peut-être l'était-il déjà du temps de Térence — ; ce qui permettait de l'appliquer à toutes sortes de vilaines figures. La Thaïs de Martial, par exemple, n'est qu'une ordure.

> Thaïs sent mauvais, à rendre jalouse une vieille auge à foulons, que l'avare se décide à jeter à la rue quand elle tombe en pièces ; elle empeste plus qu'un bouc après l'amour ; plus que la gueule d'un lion ; plus qu'un chien écorché à la voirie du Transtévère ; plus qu'un poussin avorté pourrissant dans l'œuf ; plus qu'une jarre où ont croupi des anchois en saumure. Afin de déguiser et dénaturer cette puanteur, chaque fois qu'elle se déshabille pour le bain, elle se verdit la peau avec du dépilatoire, elle se barbouille de craie broyée dans le vinaigre, ou se passe trois ou quatre couches de pommade à la fève. Quand par mille ruses elle se croit bien assurée, quand elle a tout fait, Thaïs sent toujours Thaïs [1].

D'autre part, on pourrait comparer au châtiment de Thaïs et d'Alessio la malédiction d'Horace contre un menteur supposé, le dieu Priape, qu'il fait parler :

> Mentior at si quid, merdis caput inquiner albis
> corvorum... [2].

Mais Dante ne semble pas connaître Martial ; d'ailleurs aurait-il daigné citer un auteur si éloigné de lui par les goûts et la pensée ? Et s'il célèbre Horace, il n'a selon moi jamais désiré le lire — pour des raisons du même genre — et ne connaît de lui que ce que tout le monde connaît : le seul

---

1. Martial, *Ep.*, VI, 93. Voir d'autres pièces aussi malodorantes, telles que IV, 4, ou IV, 88, contre Bassa.

2. Horace, I, *Sat.*, VIII, 7-38. Rapprochement suggéré au XVIIe siècle par J. Mazzoni (*Della difesa della Comedia di Dante*, t. II, p. 539), et bien oublié aujourd'hui.

ouvrage d'Horace qu'il cite est l'*Art poétique*, dont les membres disjoints traînent chez tous les grammairiens et rhéteurs [1].

D'ailleurs, la peine à laquelle s'offre le Priape du satirique n'est pas une peine normale, raisonnée ; il ne fait qu'une supposition bouffonne et toute personnelle ; le crime de mensonge qu'il imagine ne ressemble en rien au péché de flatterie. Celui qui parle est un vieil épouvantail à moineaux, rustique divinité déchue, qui conte ses mémoires et ne craint pas trop les affronts. On ne saurait comparer un tronc de figuier mal dégrossi avec une petite courtisane.

Bref, ce qui pourrait intéresser Dante manque en ce texte : quel rapprochement d'idées, quelle intention morale, quel *contrapasso* justifient le choix d'une telle sanction ?

Puisque nous parlons de talion, pourquoi ne pas invoquer la Bible à côté des écrivains profanes ? On lit dans l'*Ecclésiaste* : « Omnis mulier quae est fornicaria, quasi stercus in via conculcabitur [2]. » Mais ce serait négliger encore des différences essentielles : forniquer n'est pas aduler ; fouler aux pieds des excréments est tout de même plus naturel que se les mettre sur la tête.

Ainsi, même en rapprochant l'image d'Horace et le portrait tracé par Martial, même en y mêlant quelque souvenir biblique, on n'obtiendra jamais qu'un tableau fait de pièces et de morceaux auquel manque le principe de vie : un principe moral et symbolique qui cimente ces éléments. Ce principe, c'est le *Policraticus* qui nous le fournira.

Parmi les corruptions de l'esprit qui, plus encore que celles de la chair, empoisonnent les cours des puissants, Jean de Salisbury stigmatise l'adulation des courtisans [3].

---

1. Trois citations chez Dante : *VN*, XXV, 9 ; *Conv.*, II, xiii, 10 ; *Ep.*, XIII, 30. On ne peut faire état d'une dernière allusion à Horace (*Conv.*, IV, xii, 8) si vague que les divers commentateurs hésitent entre six passages au moins des *Odes*, *Épîtres* ou *Satires* (voir Busnelli, t. II, p. 139, n. 1) : Dante semble se contenter d'un lieu commun scolaire.

2. *Eccl.*, IX, 10. C'est le rapprochement que fait E. Moore, *Studies in Dante*, I, 22, cité par Casini et Barbi. — On pourrait, à ce compte-là, ajouter la parole de Mathathias mourant : « Gloria ejus stercus... » (II, *Macch.*, II, 62).

3. *Policraticus*, III, IV (*PL*, 199/482 sqq.).

Le flatteur, en effet, est l'ennemi de toute vertu. Flatter, c'est comme planter un clou dans l'œil de celui à qui l'on parle... Le flatteur ne cesse pas de nuire avant d'avoir émoussé le regard aigu de la raison, et éteint la moindre lumière qui pouvait y rester [1].

Et dès ce début de chapitre, Jean rappelle « ce que dit Lélius ou plutôt Cicéron » de l'homme qui écoute les flatteurs : *ejus salus desperanda est*. Quelques lignes plus loin, suivant à coup sûr Cicéron, il emprunte l'exemple de Gnatho et de Thaïs. Voilà donc le fil noué, voilà la théorie morale jointe à des figures allégoriques ; voilà un texte qui pourra remplacer pour Dante le *De amicitia* et l'*Eunuchus* à la fois.

Or, il est à noter que Jean de Salisbury ne fait aucune allusion au soldat fanfaron, ni dans ce chapitre — ou les deux suivants, tous consacrés aux flatteurs —, ni beaucoup plus loin dans le livre VI où deux nouveaux chapitres remettent en scène le type de Gnatho. C'est seulement vers la fin de son très gros ouvrage, au livre VIII, chapitre III, qu'il nommera à peu de distance Thaïs et Thraso, et aussi l'amant de cœur, Phaedria ; sans que rien permette de préciser la situation comique laissée dans le vague au cours de la première rencontre. En revanche, les allusions sommaires qu'il fait à la donnée de la pièce suffisent à dépouiller Thaïs de tout trait sympathique.

Notons aussi que Térence n'est pas nommé. Le lecteur peut ignorer qu'il s'agit d'une pièce de lui. Il pourrait croire au contraire qu'il s'agit de je ne sais quel traité de morale ou recueil de sentences, tant le *Policraticus* développe avec sérieux et insistance, les théories et la pratique de la secte des Gnathoniciens ; — en fait, cette prétendue secte philosophique est une invention plaisante et glorieuse du maître fourbe, Gnatho lui-même, dans son monologue de l'acte II, scène 2 : mais

1. Dante reprend cette image dans une intention plus large : il parle de la raison ou prudence en général, qui comporte la mémoire du passé, la connaissance du présent et la prévoyance de l'avenir, dons indispensables au prince ; il parle des conseillers plus ou moins intéressés ; et il dit que la sagesse n'a rien à voir avec la tromperie et la flatterie : « *Non è da dire savio chi con* sottratti *e con* inganni *procede...* » ; de même, ajoute-t-il « nul n'appellerait sage celui qui saurait bien se frapper de la pointe d'un couteau dans la pupille de l'œil... » (*Conv.*, IV, xxvii, 5).

comment Dante le saurait-il ? Ces réflexions générales de Jean détournent l'attention sur l'idée abstraite de la comédie universelle qui se joue chez les hommes [1]. Puis, sans rien annoncer, voici qu'il nomme Thaïs, recopiant le *Magnas gratias agere Thaïs mihi ? — Ingentes...*, avec le commentaire de Cicéron, non nommé d'ailleurs, lui non plus. C'est là seulement que le lecteur devine la scène ; et naturellement, en son esprit, il la bâtit entre les deux personnages présentés, ignorant Thraso, dont rien ne signale ici l'existence. Là-dessus, nouvelles observations morales de l'auteur sur la flatterie, qui « débarbouille les gens de leurs taches » et « recrépit leurs vices ».

A cet endroit naît une image que nous allons suivre. L'adulateur, *palpo*, dit Jean, caresse si bien, palpe si bien, *sic palpat, sic demulcet*, il « oint » les têtes « d'une telle suavité », qu'il endort les consciences comme sous un flot léthéen. Mais en réalité, c'est un fleuve de boue que ce Léthé [2] : « Il n'y a guère à s'étonner que des hommes perdus de vices, souillés d'un mal fétide et ordurier, puissent se porter à des actions si honteuses. » Et encore : « De quelque côté qu'ils se tournent, les adulateurs offensent de leur puanteur les narines honnêtes [3]. » On reconnaît l'imprécation de tous les sermonnaires contre tous les pécheurs : le péché est chose sale.

Mais ceci est un peu général. Le chapitre suivant (v) précise l'image : « Il y a des gens pourtant qui n'acceptent pas la flatterie vulgaire et plébéienne : ceux-là semblent refuser qu'on les oigne d'un onguent grossier ou d'une huile gâtée, puante, alors qu'ils souhaitent les bonnes grâces de leurs amis ou convives. » De même, au chapitre VI, la « peste » de l'adu-

1. Les *Gnathonici* occupent beaucoup de place par ailleurs dans le *Policraticus*. Il n'est question que d'eux dans les chapitres III, iv, v, vi et vii, xiii, xiv et xv ; VI, xxvii et xxx, VIII, i et iii.

2. *Boue* est un terme discret. Au chapitre III, x (495 D), Jean appelle l'adulation *mollities aurium*. Dans les traités de morale du moyen âge et les manuels à l'usage des confesseurs, *mollities* est le nom d'un vice solitaire ; c'est une des formes de la sodomie. Les mots *palpo*, *palpat*, ont sans doute suggéré à l'auteur cette allusion déplaisante. Il y a une sodomie de l'esprit et de la parole comparable à celle de la chair.

3. *Policraticus*, III, xiii, 504 A. — Cf. III, x, 497 D, comparaison analogue.

lation prend le nom expressif d'« ordure infecte », *illuvio foeda*. Un peu plus loin, l'auteur note que ce vice est devenu la seconde nature des Romains : les descendants d'Énée, renommés à l'origine pour la gravité de leur esprit, se montrent dans la suite de leur histoire plus corrompus en cela que les Troyens d'antan ; d'où le proverbe *Romanus omnis adulatione corrumpitur aut corrumpit* [1]. Tous ces détails rassemblés fondent la conclusion personnelle et vive où aboutit notre censeur :

> Je m'enfuis d'une ville pleine de tant d'impureté... Je l'abandonne aux adulateurs qui l'empoisonnent. Mais ne croyez pas que ce vice soit celui d'une ville seulement : c'est le vice du monde entier. Quant à cela, toute la terre s'appelle Rome.
>
> Il me souvient d'avoir entendu le souverain pontife, qui volontiers raillait les Lombards [les Italiens], dire qu'ils faisaient à tous leurs interlocuteurs *un bonnet* ; parce qu'au début d'une conversation ils captent leur bienveillance, et dès qu'ils ont affaire avec quelqu'un, ils lui caressent la tête, dirait-on, d'une huile de louanges. « Mon fils », dit Salomon, « si des pécheurs veulent te caresser, n'y consens point » [2].

A la place de la fausse huile de louanges ainsi répandue, il suffit d'imaginer ce qu'elle est en vérité pour le moraliste : un

---

1. *Policraticus*, III, x, 495 D. — Comparer : « In eo jam Romanus Graecorum perfidiam antecedit, qui eo usque adulandi lenocinium docuit ut a docili populo facillime transeatur. » (*Ibid.*, 496 B.)

2. Avant même de citer Salomon, l'interlocuteur de Jean montre bien qu'il imite le langage biblique. Il se souvient par exemple de l'*Ecclésiaste* (IX, 8) : *Omni tempore sint vestimenta tua candida, et oleum de capite tuo non deficiat*. Précepte de simplicité et de franchise que saint Jérôme commentait ainsi (*Comm. in Ecclesiasten*, p. 463, *PL* 23/1085) : « Sciendum naturam hanc esse olei ut et lumen alat, et fessorum solvat laborem. Est oleum spirituale, oleum exsultationis, de quo scribitur (*Ps.*, XLV, 8, *Sept.*, XLIV, 9), *Propterea unxit te Deus, Deus tuus oleo exsultationis prae participibus tuis*. Hoc oleo vultus noster exhilarandus est. Hoc jejunantis ungendum caput, quod peccatores habere non possunt... Habent enim oleum contrarium, quod vir justus detestatur dicens : *Oleum peccatoris non impinguet caput meum* (*Ps. Sept.*, CXL, 6). Hoc oleum haeretici habent, et eo cupiunt deceptorum capita perfundere. » L'hérésie est essentiellement une opinion fausse et flatteuse : la louange des flatteurs peut après tout se comparer à une hérésie. — Les chapitres XIV et XV du livre III du *Policraticus* reprennent encore l'image de l'« huile de louanges ».

flot d'« ordure infecte ». Et voilà cette fois bien coiffée la complaisante victime des flatteurs [1] ; et voilà surtout, punis par la loi du talion dans l'enfer de Dante, des pécheurs comme Alessio Interminelli et Thaïs, flatteurs éhontés.

L'ordure regorge autour d'eux, et éclabousse les parois pierreuses de leur fosse :

> Le ripe eran grommate d'una muffa
> per l'alito di giù che vi s'appasta...

Ce dernier symbole est superflu peut-être, mais évident. Il vient également du *Policraticus*. Jean de Salisbury part d'un peu loin. Toujours à propos des flatteurs, il trouve l'occasion de citer Ézéchiel lançant l'anathème sur les prophètes qui séduisent le peuple infidèle à Dieu : « Lorsque mon peuple bâtissait une muraille, dit le Seigneur, ils l'ont enduite avec de la boue : *Ipse aedificabat parietem, illi autem liniebant eum* [2]. Jean explique : « Celui-là édifie un mur » (c'est-à-dire : un mur *seulement*) « et non pas une maison, qui, dans l'endurcissement du vice, met l'une sur l'autre des œuvres perverses... Et une fois le mur bâti, celui-là l'enduit, qui applaudit aux œuvres perverses d'un autre en le flattant. Si la flatterie est toujours honteuse, elle est honteuse surtout quand elle tombe sur des hommes d'une autorité ou d'un rang qui sortent du commun. » Un prince, par exemple, ou un pape, dirions-nous.

2. « *Meretrix* » *et* « *Noverca* ». — Le pape cité par Jean de Salisbury dans cette anecdote du *Policraticus* est certainement son compatriote et ami Adrien IV. Il rapporte de lui dans le même livre d'autres propos. Nous avons aussi vingt-sept lettres qu'il lui adressait. Enfin [3], à deux reprises, d'abord en prose

1. « Celui dont le cœur se réjouit des flatteries », dit Jean de Salisbury « est moins malfaisant que l'adulateur ; mais il n'est pas moins méprisable : il ne se laisserait pas prendre au piège des paroles d'autrui, s'il ne se flattait pas lui-même... En accusant autrui, c'est lui qu'il condamne. » (*Policraticus*, III, v, 485 A.)

2. *Policraticus*, III, v, 485 B, citant *Ezech.*, XIII, 10. Saint Grégoire (*Moral.*, XVIII, iv. 8 ; *PL* 76/42 A) et à sa suite Raban Maur (*De Universo*, XIV, xxiii ; *PL* 111/401) ont fourni à Jean de Salisbury les éléments de son commentaire.

3. *Policraticus*, VI, xxiv, et *Carmen de membris conspirantibus*, *PL*, 199/1005 sqq.

puis en distiques latins, il conte l'apologue des membres et de l'estomac, tel qu'Adrien le lui avait fait connaître, au cours d'une scène bien remarquable aux yeux de Dante. Ce souvenir de Jean, confronté avec l'anecdote du « bonnet d'huile », nous permettra de pénétrer certains motifs secrets du poète.

Disons d'abord que le proverbe de Salomon rappelé par le pape Adrien est couramment appliqué par les sermonnaires aux flatteurs, plutôt qu'aux pécheurs en général. — C'est ainsi que Dante le traduit dans le *Banquet* : « Non ti possano quello fare di *lusinghe* né di diletto li peccatori, che tu vadi con loro » [1] : du coup, on voit déjà se mêler à la troupe des simples flatteurs celle des « mauvais losengiers », les menteurs, jaloux et calomniateurs, si odieux aux poètes, aux amants, à tous les hommes purs. — Non seulement Adrien suggère à Jean de Salisbury ce proverbe en particulier, mais on voit bien qu'ils ont en tête, l'un et l'autre, toute l'amère sagesse de Salomon : le chapitre suivant du *Policraticus* ajoute à la première citation faite un commentaire où prennent place d'autres proverbes illustres, ceux qui maudissent la « prostituée », la « femme étrangère » dont les lèvres distillent le miel, dont le gosier est plus doux que l'huile : mais sa langue est aiguë comme un glaive à deux tranchants, et ses pieds descendent dans la mort [2]. Cette prostituée aux paroles flatteuses et funestes, Dante n'a-t-il pas le droit de lui donner allégoriquement le nom de Thaïs ? Il semble que, lui fournissant les idées et quelques détails concrets, Jean de Salisbury ne lui ait laissé que la peine de mettre en œuvre les matériaux tout prêts, et de peindre la scène infernale que nous considérons. Mais avec quelle maîtrise le poète a su broyer et étaler les affreuses couleurs de son tableau ! et comme le dessin lui-même de ce chant, abstraction faite de la couleur, est énergique, dans les traits où il fixe les attitudes de Thaïs et d'Alessio, celui-ci qui se frappe le crâne, celle-là qui se gratte et se balafre de ses ongles boueux, et tantôt s'accroupit, et tantôt se dresse tout debout [3] ! Pourquoi cette danse étrange ? la raison en demeure indistincte :

1. *Conv.*, IV, xxiv, 14.
2. *Prov.*, V, 1-5.
3. *Inf.*, XVIII, 124, 131-132.

peut-être l'expliquerons-nous plus loin. Quant aux coups de poing d'Alessio et aux coups de griffe de Thaïs, ils se justifient sans peine : ils payent les caresses et *palpamenta* que prodiguaient en leur vivant les flagorneurs. On peut se souvenir aussi de la parole de Salomon : « Les coups d'un ami valent mieux que les baisers d'un fourbe qui vous flatte », proverbe que Jean de Salisbury justement cite dans son réquisitoire contre les adulateurs [1].

Mais il y a autre chose à dire de la figure allégorique de la flatterie ; Jean l'appelle, pensant à Thaïs : *la prostituée* ; « Haec fortasse meretrix est cujus [vir sapientissimus] indicit fugam. » Dès qu'on écrit le mot *meretrix*, on est obligé de penser au sort que lui a fait Dante ; et peut être, sans le *Policraticus*, ou sans la sagesse des nations qui s'en empara, le nom de la *Meretrice* ne reviendrait-il pas si souvent dans la *Comédie*. Le pape Adrien et Jean de Salisbury, ces deux Anglais transportés à Rome, semblent par tempérament autant que par sagesse pure s'être défiés de la gentillesse maniérée des « Lombards », et surtout s'être dégoûtés d'un vice commun à toutes les cours, donc triomphant à Rome : la courtisanerie qui sévit autour des grands, la flatterie, l'intrigue, l'envie et la calomnie. C'est le mal dont un siècle plus tard, Dante a souffert avant même son exil. « Sed quos deteriores dixerim, Gnathonicos, an detractores? Non satis liquet », dit le *Policraticus* [2]. L'aimable franchise de Jean est sans doute une des causes pour lesquelles le pape avait fait de lui son familier, au milieu d'un entourage si incertain. Un passage du *Policraticus* atteste par un exemple honorable pour tous deux cette réciproque droiture des paroles et des sentiments. C'est justement la rencontre qui amena le pape à conter l'apologue des membres et de l'estomac.

Adrien IV se trouvait à Bénévent ; Jean y vécut auprès de lui trois mois. Un jour qu'ils causaient de choses et d'autres, le pape lui demanda ce que les gens pensaient de lui-même et de l'Église. En toute franchise, dit Jean,

1. « Meliora sunt amici verbera quam fraudulenta oscula blandientis. » (*Prov.*, XXVII, 6). La citation vient aussitôt après cette phrase du *Policraticus* (III, vi, 486 B) : « Amaritudo [veritatis] utilior est... quam meretricantis linguae distillans favus », écho du verset voisin, *Prov.*, XXVII, 7.

2. *Policraticus*, VII, xxiv, 704 B.

je lui exposai les choses déplaisantes (*mala*) que j'avais ouïes en diverses provinces. Comme beaucoup le disaient, en effet, l'Église romaine qui est la mère de toutes les églises se montre moins une mère pour les autres qu'une marâtre (*novercam*). Les scribes et les Pharisiens sont établis chez elle, entassant des fardeaux insupportables sur le dos des hommes, et se gardent bien d'y porter le bout du doigt... Ils rendent la justice non pas selon la vérité, mais pour de l'argent. Tout s'achète aujourd'hui ; et demain l'on n'aura rien à moins d'acheter... Le pontife romain lui-même est pour tous une charge presque impossible à soutenir ; et alors que les églises construites par la dévotion de nos aïeux tombent en ruines, lui-même marche couvert de pourpre, que dis-je ! couvert d'or... Voilà, Saint-Père, lui dis-je, comment parle le peuple, puisque tu veux le savoir.

— Et toi, dit-il, quel est ton sentiment ?

— Mon embarras est grand, répondis-je. Je crains, si je suis seul à contredire la foule, d'encourir le reproche de mensonge ou de flatterie. Si je dis comme elle, je crains d'attenter à ta majesté...

Mais enfin il se montra aussi franc que le peuple des fidèles, il osa blâmer le pontife en personne :

— Comment peux-tu, Saint-Père, toi qui juges la vie des autres, ne pas scruter ta propre conduite ? Chacun t'applaudit, chacun te nomme père et seigneur, et sur ta tête, je vois répandre toute l'huile du pécheur...

Le pape, dit-il en substance, accepte et attend, de ses fils, présents et rétributions, sous couleur de les utiliser pour la conservation de Rome, cité de l'Église :

— Est-ce par des présents de cette sorte que l'avait acquise Sylvestre ?

On reconnaît ici l'argument que Dante, avec plus de rigueur, opposera à un autre pape, bien plus cupide et par lui damné, Nicolas III. Et Jean de Salisbury conclut en disant à Adrien :

— Quand tu écrases ainsi les autres, tu te charges toi-même plus lourdement encore [1].

Le pape ennemi des flatteurs ne se fâcha pas contre un si mauvais courtisan : il le remercia au contraire, d'un visage

1. *Policraticus*, VI, xxiv, 623-626. — « O ma nacelle, comme te voilà mal chargée ! » fera dire à peu près Dante à saint Pierre, dans sa vision allégorique de la donation de Constantin (*Purg.*, XXXII, 129).

riant, et fit amende honorable en lui recommandant de ne jamais manquer à la même sincérité. Après coup, comme par esprit de justice et de paix, il ne crut pas mauvais de conter à sa décharge l'apologue de Ménénius Agrippa : ceci ne nous intéresse plus. Ce qui nous intéressait était de montrer dans Jean de Salisbury un homme qui ne craint pas de déplaire aux Grandeurs : frère en cela du poète qui ne cache point sa pensée, même si elle a pour beaucoup une saveur irritante, *sapor di forte agrume* ; qui aime mieux pâtir de leur colère que d'être en se taisant « un ami timide de la vérité », et de perdre ainsi son bon renom dans les générations à venir [1].

Nous devinons que parmi ces ennemis méprisés de Dante, il faut compter les intrigants qui pullulaient dans les cours princières où il chercha refuge en son exil : pourquoi ne se fixa-t-il pas auprès des grands seigneurs qui tour à tour l'avaient bien accueilli, le comte de Romena ou les Ubaldini du Mugello, les Scaligers de Vérone ou les Malaspina de Lunigiane, l'empereur Henri VII même ? N'est-ce pas à cause des flatteurs, des « losengiers » qui, par jalousie et pour faire leur cour au maître, calomniaient dans le poète un rival d'autant plus dangereux qu'il était incorruptible ?

Mais on sait que la plus redoutable de ces puissances affrontées par Dante, celle qui, par les œuvres de Boniface VIII, fut la cause de sa longue misère, ce fut la papauté, et l'Église romaine tout entière. Elle ne s'était certes pas corrigée de ses vices depuis le temps de Jean de Salisbury. Déjà celui-ci baptisait du nom biblique de *meretrix* la « gent curiale », non pas seulement dans le passage que nous reproduisions, mais à maintes reprises : tantôt on le voit rappeler que les sacrés canons ordonnent de déposer tout clerc notoirement adulateur, « qui tel un oiseleur cherche à capter des faveurs, qui se prostitue pour solliciter des grâces, qui dérobe des fortunes à la façon d'une courtisane, *more meretricantis* » ; tantôt il se borne à citer Ovide : *...in quaestu pro meretrice sedet* ; tantôt il oppose la Rome pontificale à la Rome impériale, pourtant bien cupide déjà, notant que l'aigle repue cesse de manger le quinzième jour, selon le dicton, mais qu'à présent les appétits sont insa-

1. *Par.*, XVII, 109-120.

tiables ; qu'il n'est plus d'amitié gratuite, que la Grâce elle-même, mise à prix par la Curie, fait figure de fille publique : *prostituant Gratiam... ; facies meretricis facta est ei* [1] ! Tout cela pour préparer la réprimande que le pape Adrien devra entendre bon gré mal gré.

Quand on voit à si peu de distance le *Policraticus* offrir au poète de la *Comédie,* le portrait véridique et noir de son ennemie la cour pontificale, et la figure d'une Thaïs où Térence ne reconnaîtrait plus sa douce Athénienne, comment s'étonner que Dante n'ait pu se tenir de détester l'une parce qu'elle ressemble par trop à l'autre ? La femme pécheresse fait penser à la cité corrompue, comme certaines nations font penser à certains animaux.

On ne me fera certes pas dire que l'Alighieri nous trace dans Thaïs une pure et simple allégorie de Rome. Au contraire, il verrait plutôt dans ce type de comédie une figure historique : et il est vrai qu'elle tient son nom d'une autre Thaïs illustre dans l'histoire [2]. Mais il sait déjà, quand il peint sa Thaïs, qu'il donnera les traits d'une prostituée à l'Église, dans la vision apocalyptique qui achève le *Purgatoire.* Et par avance, il semble faire payer à Thaïs un peu de la dette de l'Église, de même que, dès le chant XIII, il avait saisi l'occasion de maudire Rome sous la forme d'un vice allégorique, par la bouche de Pierre des Vignes, premier ministre de Frédéric II et victime lui aussi des langues mensongères : accusé à tort par les courtisans de l'empereur, il succomba à la calomnie. « La prostituée, dit-il, qui sans cesse tient fixés sur la maison de César ses yeux impurs, vice des cours et mort du genre humain, enflamma les esprits contre moi...

La meretrice che mai dall'ospizio
di Cesare non torse li occhi putti,
morte comune, delle corti vizio,
infiammò contra me li animi tutti... »

---

1. *Policraticus,* III, v-vi, 485 C-D ; vii, 488 C ; vii, 488 A-B.

2. Cependant, je ne crois pas que Dante ait « confondu une Thaïs quelconque, une Thaïs de comédie, avec la fameuse hétaïre » d'Alexandre de Macédoine, comme le supposait D'Ovidio (*Il Purgatorio e il suo preludio,* p. 37), invoquant M. Scherillo (*Alcuni capitoli...,* pp. 519-522).

On interprète généralement *la meretrice* : « l'envie » ; c'est fort possible. Mais comme le protonotaire et logothète de Frédéric était le meilleur auxiliaire de l'empereur dans sa guerre contre la papauté, il est bien permis de penser que celle-ci chercha à le ruiner par des moyens hypocrites ; ou du moins que Dante l'en croit capable. Il n'en reste pas moins que ces moyens, et la cause qui les fait employer, corrompent en effet toutes les cours.

En tout cas, Dante accuse formellement l'Église, dans sa lutte pour la suprématie, « d'avoir traité César en marâtre, et non en bonne mère :

> Se la gente ch'al mondo più traligna
> non fosse stata a Cesare noverca,
> ma come madre a suo figlio benigna... [1]. »

La plupart des détails de ce discours nous reportent à la première moitié du XIIIe siècle, et très exactement au temps où vécut, régna et mourut Frédéric II [2]. C'est donc bien lui, ici encore, le César dont parle Dante. Ce nom de marâtre, *noverca*, désignant l'Église, il se trouve que nous l'avons vu tout à l'heure appliqué dans le *Policraticus* à cette même Église. Est-ce du *Policraticus* que Dante l'a tiré ? Oui et non. Jean de Salisbury a le privilège de l'ancienneté ; faut-il dire aussi : de l'invention ? c'est moins sûr. Mais les chroniques guelfes, ou d'inspiration pontificale, ont consacré le terme dans le récit des querelles entre les papes et Frédéric : en un tout autre esprit cependant. Martin d'Oppau reproche à Frédéric II d'avoir persécuté l'Église de Dieu *comme* il l'eût fait d'une marâtre, alors qu'elle lui avait servi de mère [3] ; et Villani au temps de Dante répétera la même chose :

---

1. *Par.*, XVI, 58-60.

2. Semifonte, 1202 ; les Cerchi à Florence, 1215 (Villani, V, 39) ; Montemurlo, 1219-1220 ; les Buondelmonti chassés par Frédéric II se retirent au Valdigrieve, 1248; ils rentrent à Florence à la mort de Frédéric, hiver 1250-51. — *Par.*, XVI, 61-66.

3. « Hic ab infancia per ecclesiam tamquam per matrem educatus... ecclesiam Dei non fovit tamquam matrem, sed tamquam novercam quantum potuit laniavit. » (Pertz, *Scriptores*, XXII, p. 471.)

« ...ma egli figliuolo d'ingratitudine non riconoscendo Santa Chiesa come madre, ma come nemica matrigna, in tutte le cose le fu contrario e perseguitatore [1]. »

Si le terme injurieux de *noverca* est devenu une sorte de lieu commun au cours de cette longue dispute, si Dante applique le même terme à la même donnée historique, il ne l'emploie pas dans le sens où le prenaient les clercs qui l'ont popularisé : il le rétorque. Et s'il peut le faire, c'est, je pense, parce qu'il lui plaît d'imiter l'audace d'un bon chrétien comme Jean de Salisbury, restituant à sa parole une intonation qu'on avait oubliée. Car il prend de nouveau pour fondée en fait et pleinement valable une définition qui, dans les plaintes des avocats pontificaux, n'apparaissait que comme une vue insoutenable, qu'on rejette, comme l'imagination folle et contre nature d'un persécuteur de l'Église.

Pour nous, prévenus par l'impérieuse pensée de l'Alighieri, nous aurions tendance à considérer que la valeur qu'il donne à *noverca* est la plus naturelle, et que les papes étaient bien maladroits de soulever une telle idée dans leurs récriminations. En fait, les classiques latins leur donnent raison : parler de *noverca*, c'était bel et bien reprocher à un adversaire d'être un fils ingrat, ou plus exactement un « faux fils ». Pétrone dans sa *Guerre civile* fait dire à César, parlant des troupes de Pompée : *...mercedibus emptae, Ac viles operae ; quorum est mea Roma noverca*, « de vils mercenaires qui se prétendent fils de Rome ». De même Velleius Paterculus fait dire par Scipion Émilien à l'assemblée du peuple : *Hostium armatorum totiens clamore non territus, qui possum vestro moveri, quorum noverca est Italia ?* « ...vous en qui l'Italie ne reconnaît pas ses enfants [2] ! » Prononcer ainsi le nom de *noverca*, ce n'est pas faire honte à qui le porte, mais à qui est cause qu'on le porte.

Jean de Salisbury, excellent humaniste, et Dante son disciple, semblent donc innover en simplifiant, quand ils font de *noverca* une injure positive et de bon poids. Cet accord des deux écrivains contre la tradition valait d'être souligné.

---

1. G. Villani, VI, 1.
2. Petrone, *Sat.*, CXXII, 166. — Vell. Paterculus, II, 4.

II

L'HISTOIRE ET LES LIVRES.

1. *Quelques personnages antiques.* — Nous touchons ici au point le plus intéressant des relations spirituelles entre Dante et Jean de Salisbury. Car s'il est amusant de trouver dans le *Policraticus* tel détail philologique, ou symbolique, voire tel détail d'histoire littéraire ou politique, ayant pu inspirer Dante, il est plus intéressant encore de noter l'affinité d'esprit qui semble régner entre l'Anglais et l'Italien par-dessus plus d'un siècle de temps, et de voir comment celui-ci s'est reconnu dans celui-là, adoptant ou élaborant avec empressement les idées de son prédécesseur.

Il n'importe pas beaucoup à l'histoire de constater que le *Policraticus* pouvait fournir à Dante, dix anecdotes auxquelles il fait allusion :

la mort de Crassus, contraint de boire de l'or fondu (*Purg.*, XX, 116 : *Policr.*, III, xi, 497-8) ;

la réponse de Pisistrate à sa femme, qui voulait faire tuer l'amant de leur fille (*Purg.*, XV, 94-105 : *Policr.*, VII, xxv, 707 C) ;

l'histoire de la Juive Marie qui pendant le siège de Jérusalem mangea son fils (*Purg.*, XXIII, 30 : *Policr.*, II, vi, et même II, iv-ix, citant tout au long plusieurs chapitres de l'histoire de Josèphe) ;

la vengeance de Dieu confiée à Titus (*Purg.*, XXI, 82-84 ; et *Par.*, VI, 92 : *Policr.*, III, xiv, 511 A : « ...illum vindicem innocentiae, et crucifixi Redemptoris, elegit Dominus ») ;

toute la légende de Trajan : vengeance accordée à la veuve, (*Purg.*, X, 76-93 et *Par.*, XX, 44-45 : *Policr.*, V, 8, 559 D) ; prières de saint Grégoire obtenant que Trajan, arraché à l'enfer, ressuscite, se convertisse au Christ et prenne place au paradis (*Purg.*, X, 75 et *Par.*, 104-117 : *Policr.*, V, viii, 560 B).

Il se peut que Dante ait puisé toutes ces connaissances dans le *Policraticus* qui les lui offrait classées et commentées. Mais il pouvait aussi bien les trouver ailleurs : l'histoire de Pisistrate est dans Valère-Maxime ; celle de Crassus est dans le *De officiis* ;

celle de Marie, à défaut du texte original de Josèphe que Dante n'a certainement pas pu lire, était rappelée en détail dans les *Antiquités Judaïques* d'Eusèbe et dans le *De contemptu mundi* (§ xxix) du diacre Lothaire (Innocent III) ; celle de Trajan est répétée par une foule d'auteurs.

Quant aux exemples tirés de la Bible, comme celui de David et Michol (allégories de l'humilité et de l'orgueil ; *Purg.*, X, 55-72 : *Policr.*, VII, xx, 690 B-D) ;

ou celui de la statue vue en songe par Nabuchodonosor, symbole beaucoup plus obscur (*Inf.*, XIV, 103-114 : *Policr.*, VI, xxvii, 631 A) ;

si tentant qu'il puisse être de dire : « Sur tous ces points Jean de Salisbury a montré le chemin à Dante », qui soutiendra que Dante n'aurait su lire et interpréter la Bible sans l'aide du *Policraticus* [1] ? Il faudrait au moins, pour nous y arrêter, trouver chez nos deux auteurs des coïncidences singulières de symboles et de sentiments, des vues personnelles que la tradition exégétique ne suffit pas à expliquer.

2. *Brennus et les Gaulois.* — Au contraire, il est des faits historiques que peu d'auteurs attestent en dehors du *Policraticus*, où ces faits prennent d'ailleurs une couleur particulière et quasi-prophétique bien propre à inspirer Dante, même si leur substance nous apparaît légère. Ainsi Dante fait trois fois dans son œuvre allusion à Brennus, chef des Gaulois qui mirent Rome en péril. Les deux premières, dans le *Banquet* (IV, v, 18), et dans la *Monarchia* (II, iv, 7-8), se réfèrent expressément aux « témoignages concordants » de Tite-Live, de Virgile « et de beaucoup d'autres » : Eusèbe, Isidore, Ambroise, Orose... Il s'agit de la prise du Capitole empêchée par une oie : accident sans grandeur, prosaïque anecdote que Dante accepte telle quelle. Mais la troisième allusion à Brennus prend place dans la légende de l'Aigle, cette aventure tout ensemble historique et miraculeuse, retracée par Justinien au ciel de Mercure. Il s'agit, cette fois, de donner une idée de la grandeur de

1. Tout au plus pourrait-on relever, après l'allusion de Jean à la statue, la phrase *de manu eorum fraternis sanguis exquiritur* (631 B). Si c'est de là que doit jaillir le « fleuve de sang » décrit par Dante, il faut avouer que la source est pauvre.

Rome, et de la protection divine si manifeste en ses destinées selon notre poète. Entre autres prodiges opérés par l'Aigle, « l'enseigne sacrosainte », dit l'empereur à Dante, « tu sais ce qu'elle fit, portée par les valeureux Romains contre Brennus... » [1]. Un coup de main nocturne, une escalade manquée par la faute de volailles criardes, ne seraient qu'une piètre démonstration de la valeur romaine et des desseins du Tout-puissant. Il nous faut un drame plus majestueux. Le désastre ennemi auquel pense évidemment Dante — aussi sanglant que les batailles de Pyrrhus, rappelées au même vers — ne peut guère être que l'événement légendaire dont parle Jean de Salisbury [2].

Or cette armée, sous les ordres de Brennus, demeura triomphante et toujours invaincue, jusqu'au jour où il osa se dresser contre les dieux, envahissant le temple même de l'Apollon delphique [3]... Comme les habitants imploraient, en suppliant, le secours du dieu, ils virent au sommet du sanctuaire un jeune homme d'une beauté surhumaine. On entendit aussi le sifflement d'une flèche, et un fracas d'armes. Aussitôt un tremblement de terre, arrachant un pan de la montagne, écrasa l'armée des Gaulois. Ensuite, se déchaîna une tempête de grêle et de glace qui fit périr les survivants.

N'allez pas dire, ajoute Jean, que c'était Apollon « apparaissant pour châtier l'audace d'un chef invaincu, et détruire une armée à laquelle Dieu lui-même avait permis de détruire tant de nations, pour prix de leurs péchés... : il est certain, au contraire, que les puissances de l'air exercent leur rage contre ceux qui n'ont pas part à la pure foi, et ignorent la vraie religion. La grâce est refusée à ceux-ci, et le Seigneur donne aux malins esprits liberté de nuire, alors que sans sa permission ils ne peuvent nuire à personne, même s'ils en ont la volonté... »

Ce mélange de théologie, de démonologie et de physique atmosphérique est assez curieux. Dans l'épisode de Buonconte [4], Dante attribue lui aussi aux esprits de l'air, commandés par le Malin, le pouvoir d'ébranler les vents, les fumées, les nuages et les eaux ; ils prennent part aux batailles, ils roulent les

1. *Par.*, VI, 43-44.

2. *Policraticus*, VI, xvii, 613. Il cite sa source : le IIe livre de Trogue Pompée, que Dante ne connaît pas.

3. Le début du chapitre place ce temple « sur le mont Parnasse ».

4. *Purg.*, V, 91-129.

guerriers vaincus dans les flots des torrents avec les rochers des montagnes, croyant par là exercer librement leur rage : contraints en fait de servir les desseins de Dieu. Ils peuvent se fâcher et « crier » contre les limites et les « privations » que Dieu leur impose [1] : il faut que les forces brutes de la nature et les démons obéissent comme le reste de la création. C'est ainsi que la tempête de Campaldino consomma le désastre des gibelins d'Arezzo et sauva la commune guelfe de Florence ; c'est ainsi que les démons firent payer à Buonconte ses péchés en « tourmentant » sa dépouille ; mais ne purent rien contre son âme repentie. Je ne suis pas assuré que cette bataille du *Purgatoire* veuille imiter, même de loin, la bataille que rapportait le *Policraticus* d'après Trogue Pompée, mais on trouve dans le récit de Buonconte des croyances identiques à celles que Jean de Salisbury exposait de son propre chef, à propos de la destruction de Brennus.

Cette façon extraordinaire de narrer un fait d'histoire pourrait, je crois, rendre compte de certains préjugés politiques de Dante. On comprend en tout cas qu'il ose voir dans les aigles romaines « les armoiries » de Dieu, armoiries dont le Seigneur « ne saurait changer ».

Ajoutons rapidement que le même chapitre du *Policraticus* (VI, iii), énumérant les villes fondées par les Gaulois, s'arrête surtout sur Sienne : il confond Sinigaglia (Sena Gallica) avec la cité de Toscane (Sena, ou Senae), rivale de Florence. Mais la parenté établie entre Siennois et Gaulois — ces Gaulois que Dante appellera « Français » — explique peut-être en partie le rapprochement proverbial des Siennois avec les Français qu'on trouve, de façon inattendue et presque gratuite, au chant XXIX de l'*Enfer* :

> ...Or fu già mai
> gente sì vana come la sanese ?
> Certo non la francesca sì d'assai [2] !

On dirait que Dante, après examen, a trouvé dans ce travers des deux nations le trait de caractère que Jean de Salisbury l'invitait à chercher en écrivant : « Senenses et lineamentis

1. *Purg.*, V, 105.
2. *Inf.*, XXIX, 121-123.

membrorum... moribus quoque ipsis ad Gallos... videntur accedere. »

Mais de telles rencontres sont fugitives, et d'autant plus discutables que, là où l'Alighieri se contente d'un mot, comme « incontro a Brenno... », si le détail historique visé par lui semble net, la couleur qu'il entend lui donner reste au contraire incertaine. Et l'on pourra toujours douter que, pour de telles notions, le *Policraticus* ait été la source de la *Comédie*, pour peu qu'on puisse signaler des compilations contenant un choix comparable de détails matériels. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le *Policraticus* était à lui seul une commode bibliothèque, tout au moins un utile dictionnaire encyclopédique, pour un exilé vagabond comme Dante.

3. *Trajan.* — Cependant, même dans les lieux communs les plus rebattus de l'histoire, Jean de Salisbury se montre parfois assez personnel, et offre à Dante certains enseignements qu'il est difficile de trouver ailleurs : ce qu'il trouve à dire de Trajan par exemple, et, plus encore que la légende proprement dite, quelques commentaires qu'il y ajoute.

Le récit de Dante [1] semble suivre pas à pas la tradition telle que la présente le récit du *Novellino* [2] ; cependant ses vers contiennent des détails autonomes. Quand Trajan dit à la veuve : « Si je ne reviens pas, c'est mon successeur qui t'accordera vengeance », Dante fait répondre à la veuve :

« ...l'altrui bene
a te che fia, se 'l tuo metti in oblio ? »

Jean de Salisbury a pu fournir à Dante le modèle *Quid tibi proderit, si alius benefecerit ?* de cette belle sentence relevée ensuite par tous les commentateurs du *Purgatoire* [3]. Les vers du *Paradis* qui rappellent une deuxième fois cette scène contiennent un verbe,

...la vedovella *consolò* del figlio [4],

---

1. *Purg.*, X, 73-93.
2. *Novellino*, LXVIII.
3. Mais G. Paris, *loc. cit.*, p. 263, trouve l'addition « malheureuse ».
4. *Par.*, XX, 45,

qu'ignorent également les récits antérieurs, sauf le *Policraticus* en sa conclusion : *viduam consolatus est* [1]. Il semble également que la mention de précellence décernée à Trajan entre les meilleurs princes, *ego his omnibus Trajanum praeferre non dubito* [2], et encore : *unde et merito praefertur aliis* [3], puisse être le principe abstrait des vers où Dante accorde la place d'honneur à Trajan dans l'œil de l'Aigle [4].

Un autre chapitre consacré par le *Policraticus* à la justice de Trajan contient une image assez belle :

> De même que le joueur de cithare... met tout son soin à contenir les écarts d'une corde qui détone, et à la mettre en accord avec les autres pour obtenir la très douce harmonie de leurs tons inégaux, en les tendant sans les rompre ou en les relâchant par degrés : avec la même sollicitude le prince doit se régler tantôt dans la rigueur de la justice, tantôt dans le relâche de sa clémence, de façon qu'entre ses sujets une sorte d'unisson règne dans sa demeure, et qu'une parfaite harmonie rassemble en une seule voix leurs voix discordantes [5].

Cette image pourrait bien avoir inspiré à Dante deux passages complémentaires du chant où est loué Trajan : la voix de l'Aigle céleste, emblème de la justice divine et impériale, monte d'abord du gosier de l'oiseau merveilleux « comme le son se forme au col de la cithare » [6] : l'Aigle immense est formée de milliers d'âmes étincelantes, mais le poète n'entend exactement qu'un seul chant « de même qu'une seule chaleur s'exhale de maintes braises..., une seule odeur de nombreuses fleurs » [7] ; c'est mieux qu'un accord, c'est une voix unique qui, le chant fini, se met à parler, célébrant autour du roi David cinq princes justes entre tous, selon le cœur de Dieu : le premier de ceux-là est Trajan. Or, tandis que résonnent les paroles de l'Aigle, les flammes bienheureuses palpitent en cadence, au rythme

1. *Policraticus*, V, viii, 560 A.
2. *Ibid.*, 559 D.
3. *Ibid.*, 560 B.
4. « La prima vita... ; colui che più al becco mi s'accosta... », *Par.*, XX, 44, 100.
5. *Policraticus*, IV, viii, 530 B.
6. *Par.*, XX, 22.
7. *Par.*, XIX, 19-25.

même de sa voix, approuvant ainsi, ardemment, une pensée qui est à l'unisson de la leur, « de même que le bon joueur de cithare accorde à la voix du bon chanteur les vibrations de ses cordes... » [1].

Une autre image mêlée à celle-ci [2] s'inspire je crois de Jean de Salisbury, qui lui aussi entrelace les deux. Rappelons que la lumière de Trajan resplendit dans l'œil de l'oiseau héraldique, « la partie de l'aigle qui voit et qui supporte le soleil » (le soleil est l'image de Dieu) : cet œil, autrement dit, est le reflet de la justice divine dans la pensée humaine, dans le cœur des princes justes. Entraîné par ce symbole, Dante ajoute aux paroles qu'il vient d'entendre proférer par l'emblème impérial le commentaire suivant : « Ainsi cette divine image, pour éclaircir ma courte vue, me donna la plus douce médecine [3]. » Comment ne pas reconnaître ici la transposition de deux paragraphes de notre panégyrique ? Gouverner avec modération est l'art du bon prince :

> C'est assurément la coutume des médecins, lorsqu'ils ne peuvent soigner une maladie par des calmants et des remèdes doux, d'en essayer de plus énergiques, et au besoin d'employer le fer ou le feu. Mais ils ne se servent jamais de ces moyens-ci à moins de désespérer de guérir par les autres. De même le pouvoir du prince..., etc.
>
> Trajan disait en effet : « Celui-là est fou qui, ayant les yeux chassieux, aimerait mieux les arracher que les soigner [4]. »

Si chancelante que soit la preuve en matière de métaphores et d'intuitions, si complexe qu'apparaisse la pensée de Dante, d'une poésie plus riche et puissante à coup sûr que celle de Jean, il semble bien qu'elle doive ici beaucoup au *Policraticus*. L'idée même de faire à Trajan un sort si exceptionnel dans le *Paradis* ne pouvait venir à Dante que d'une persuasion profonde, où sans doute la légende populaire entre pour une part, mais où les convictions politiques et philosophiques sont au moins aussi déterminantes. Et ces influences spirituelles, je crois

1. *Par.*, XX, 142-144.
2. *Ibid.*, 140-141.
3. *Par.*, XX, 139-141.
4. *Policraticus*, IV, viii, 529 A, 530 A. Nous avons déjà signalé une image de ce genre dans le *Convivio*, IV, xxvii, 5.

les reconnaître dans la doctrine générale de Jean de Salisbury.

Ainsi, c'est dans l'interprétation des faits historiques plutôt que dans leur transmission érudite, c'est par la forme de la pensée plutôt que par son contenu matériel, me semble-t-il, que Jean de Salisbury confronté avec Dante nous donnera matière à réflexion.

4. *Quelques poètes.* — Si du domaine de l'histoire proprement dite nous passons à celui de l'histoire des lettres et des idées, nous recevrons la même impression.

On rencontre au livre II de la *Monarchia* trois citations de Virgile [1] : un vers à la louange de Fabricius, un autre à la louange de Camille, deux enfin à la louange de Brutus. Ce sont trois fragments différents du même chant de l'Énéide ; il n'est pas surprenant que Dante les lie en gerbe. Mais il est curieux de noter que Jean de Salisbury cite côte à côte le *referentes signa Camillum* avec la page correspondante de Plutarque, et l'anecdote de Fabricius d'après Hygin, ample commentaire au vers de Virgile [2] ; quant aux deux vers concernant Brutus, il les a cités quelques pages plus haut [3] : on relève chez Dante comme chez Jean de Salisbury un verbe inexact ; Virgile écrivait *pulchra pro libertate vocabit*, au futur prophétique, et tout autre temps était impossible ; Jean écrit *vocabat*, au passé historique ; Dante qui a vaguement l'*i* de Virgile dans l'oreille corrige ce *vocabat* en *vocavit*, gardant tant bien que mal le temps passé.

En d'autres occasions, c'est le silence même de Dante qui nous donnera le soupçon d'une citation empruntée plutôt que directe. Ainsi, pourquoi l'auteur du *Banquet*, admirateur de Lucain et si heureux d'invoquer son autorité, manque-t-il à lui attribuer nommément le vers où est défini Caton, et qu'il traduit ainsi : « Non a sé, ma a la patria e a tutto lo mondo nato esser credea » [4] ? Ne serait-ce pas parce que le *Policraticus* cite ce vers sans aucune référence ? Il faut même préciser : le

1. *Mon.*, II, v, 11-13.
2. *Policraticus*, V, vi, 555-6.
3. *Policraticus*, IV, xi, 535 D ; *Aen.*, VI, 821.
4. Lucain, *Bell. civ.*, II, 382-3 ; *Convivio*, IV, xxvi, 3 ; *Policraticus*, I, v, 400 A.

Policraticus remanie le vers au début et à la fin et l'incorpore à sa propre prose : « Si denuntiationis quaeris auctorem, illum agnosce qui *non sibi* sed toti genitum se *credidit orbi* » — l'original disait *nec sibi... credere mundo* — et c'est à tort que certains éditeurs le détachent de la prose sur une ligne à part. Dante a reconnu Caton, non nommé, parce qu'il a le souvenir général d'une ancienne lecture ; mais n'ayant pas le texte authentique sous les yeux, il évite toute attribution, et lui aussi incorpore la réminiscence à sa prose : « Onde si legge di Catone che non a sé... » [1] S'il en est ainsi de ses auteurs familiers, comment s'étonner qu'il n'ait pas reproduit et interprété Térence plus fidèlement ?

J'élargirais volontiers la question. Il nous est si facile de trouver les textes intégraux, et corrects, des grands classiques, que nous nous figurons volontiers les lecteurs du moyen âge aussi bien fournis que nous, critique scientifique en moins. Quand l'Alighieri se vante de connaître à fond l'Énéide [2], la sagesse est peut-être de le croire sur parole. Mais, quand il prend pour exemples du théâtre classique Sénèque et Térence, si heureux que soient ces exemples, on peut douter qu'il parle en connaissance de cause ; il se méprenait totalement sur la nature même de la tragédie et de la comédie [3], et n'avait retenu que quelques vers et quelques traits anecdotiques, fournis par Hildebert de Lavardin, Vincent de Beauvais ou quelque amasseur de *Flosculi* ou d'*Excerpta*. Quand son maître, l'auteur du *Trésor*, cite Térence, il invente plutôt, ou il copie des inventeurs plus anciens [4]. Si d'autres fois Dante veut citer

1. *Tutto lo mondo* est la seule traduction de *toti orbi*, et ne prouve pas une lecture directe de Lucain. — Lucain est cité, et nommé, dans la *Vita nuova*, XXV, 9 : *Multum Roma tamen debes civilibus armis*. Seulement Lucain écrivait *debet* et non *debes* à la seconde personne. Ici encore, vu le contexte, l'erreur de Dante serait impossible s'il avait l'original sous les yeux ; elle ne s'explique que par une citation de seconde main ; j'ignore l'intermédiaire.

2. *Inf.*, XX, 114.

3. Voir *Dante sous la pluie de feu*, Appendice IV, § 3.

4. *Ibid.* Nous n'agissons pas autrement quand nous répétons avec admiration, après tous les moralistes du moyen âge, le vers 77 de l'*Heautontimorumenos* : « Homo sum, humani nihil a me alienum puto. » Nous en faisons la maxime du philanthrope, c'est l'aveu d'un voisin curieux. Cette interpré-

Cicéron, dans son *Banquet*, ou Tite-Live, dans sa *Monarchia* [1], il lui arrive de présenter d'un seul coup deux passages très distants l'un de l'autre, comme s'il les avait trouvés cousus ensemble dans une anthologie.

C'est pourquoi je laissais percer le soupçon que Virgile lui-même, en plus d'un endroit, n'est connu de Dante que par procuration, malgré ses dires ; ou tout au moins que le texte de Virgile apparaît chez son disciple coloré parfois de reflets qu'il a pris au passage chez d'autres auteurs, déformé par des accidents que ne suffit pas à expliquer une défaillance de mémoire ou une intention secrète et brusque de Dante. Je compte revenir bientôt sur ce point, en me servant une fois de plus du *Policraticus*.

5. *Les philosophes et la Bible.* — Passons maintenant des monuments profanes aux lettres sacrées, et surtout aux leçons qu'elles peuvent offrir à Dante par l'intermédiaire de Jean ; puisque pour les textes eux-mêmes, on peut poser en principe qu'ils sont du domaine public, et qu'une simple citation chez Jean ne saurait prouver que Dante copie la Bible dans le *Policraticus* plutôt que dans la Bible. Voici quelques exemples.

Jean de Salisbury introduit curieusement dans son livre VII, consacré aux diverses écoles philosophiques, grecques ou latines, une comparaison mythologique : les philosophes antiques, dit-il, ayant à force de pénétration et de sagesse mesuré le monde et scruté les causes de tout, s'attaquèrent enfin au problème de la divinité.

Ainsi, comme en se hissant sur un amoncellement pareil à celui des Géants, et faisant fond désormais sur des forces qui n'appartiennent point aux hommes, ils se gonflèrent d'orgueil : ils déclarèrent la guerre à la grâce de Dieu, confiants en leur libre arbitre joint à la vigueur de leur raison ;

---

tation abusive se trouve déjà chez Jean de Salisbury : « ...Licet parum humanus sit, quem extraneorum jactura non concutit : non satis homo est quem aliena non movent. Virtutis vero processus ambiguitatis hujus nodum solvit, cum et Comicus nihil humani alienum a se reputet, et magister coelestis hominem homini diligendum docuerit ut se ipsum. » *Policraticus*, III, prologus, 477 B.

1. *Conv.*, IV, xxii, 2-3 (voir *Dante sous la pluie de feu*, IIe partie, chap. V) ; *Mon.*, II, iv, 9 (voir la note de C. Volpe).

comme si, renouvelant la fable, ils allaient, dans le transport de leurs vertus, saisir le ciel captif entre leurs bras.

Leur fin, naturellement, fut celle des géants mythiques, ou, si l'on préfère, des sectateurs du géant Nemrod, dit Jean. De même que la tour de Babel s'écroula au sol, et que Dieu fit naître la division des langues, « de même aux philosophes fut retirée l'unité du Vrai, immuable et sans fin » [1].

Si l'on accepte l'hypothèse que Dante se souvienne de ce passage, quand il dépeint les géants rangés autour du puits de Lucifer (ce puits, l'a-t-on noté ? est l'antithèse matérielle d'une tour...), l'on pourra voir en eux non pas le vague symbole de la rébellion humaine contre Dieu, mais plus précisément l'orgueilleuse révolte philosophique, qui se perd dans l'erreur et la folie, *in varias sectas erroris et insanias falsas*. Et ceci préciserait la valeur de l'allusion que fait Dante à « l'instrument de la raison » dont abusèrent les géants : ce qui correspond au *de vigore rationis* du *Policraticus* :

> ché dove l'argomento della mente
> s'aggiugne al mal volere ed alla possa,
> nessun riparo vi può far la gente... [2]

Le *mal volere*, la volonté de faire le mal, c'est le *liberum arbitrium* dont parle Jean, venant se joindre en effet à l'« instrument de la raison » — on a peine à traduire l'expression complexe *de vigore rationis libero confisi arbitrio*. — Quant à la *possa*, la puissance matérielle, c'est à peu près ce que Jean nommait *virtutes* ou *brachia*. Aussi les bras des géants châtiés par Dante sont-ils dépeints avec insistance comme inertes et pendants, ou mieux encore enchaînés de chaînes terribles [3].

L'apparition des géants au chant XXXI sert de transition entre le décuple cercle de la fraude et le triple cercle de la trahison. Il semble que, sans vouloir consacrer une des *Malebolge* à la fraude intellectuelle, ou un coin du Cocyte à la fausse doctrine qui trahit l'esprit, Dante ait voulu pourtant lui faire une place symbolique en son enfer. C'est seulement au

1. *Policraticus*, VII, i, 637-8.
2. *Inf.*, XXXI, 55-57.
3. *Ibid.*, 48, 86-90, 96, 111.

chant XXIX du *Paradis*, à propos de la révolte des anges menés par Lucifer, qu'il condamnera ouvertement les sectes philosophiques menteuses :

> voi non andate giù per un sentero
> filosofando...,

désordre abominable auquel s'oppose le Vrai en son éternelle unité,

> uno manendo in sé come davanti [1].

Faut-il ajouter encore que le *Policraticus* fait d'Antée le symbole des sophistes nourris de subtilités, qui, attaqués, se réfugient dans les détours de la question, *diverticula propositae quaestionis*, pour y refaire leurs forces, comme le géant au sein maternel ? Mais, poursuit l'auteur, tout n'est pas nécessairement détestable en leurs sophismes : il s'agit de démêler les parties vraies des parties fausses, et de ne pas vouloir tout retenir à la fois [2]. Est-ce pour cette raison que Dante, pressé par la nécessité, accepte de recourir à Antée, géant moins farouche que les autres, qui fait passer le poète de la « rive » au fond du gouffre ? La logique de Dante nous apparaît parfois d'une subtilité redoutable ; il tâche au moins de l'employer pour la bonne cause.

Toute cette allégorie à la fois mythologique et biblique peut laisser le lecteur mal satisfait. Revenons à des commentaires de la Bible qui ne soient point douteux. Nous parlions à l'instant des fausses doctrines condamnées par Dante au chant XXIX du Paradis. Le premier exemple qu'il en donne est celui-ci :

> L'un dice che la luna si ritorse
> nella passion di Cristo e s'interpose,
> per che 'l lume del sol giù non si porse ;
> e mente, ché la luce si nascose
> da sé...

Parmi ceux qui croyaient dues à une éclipse de lune les ténèbres soudain répandues à la mort du Christ, figurent saint Denys l'Aréopagite et saint Thomas : Dante semble donc

1. *Par.*, XXIX, 85-6, 145.
2. *Policraticus*, VII, ix, 654 C.

bien nardi, quand il écrit « ...et il ment » ; aussi certains ont-ils essayé d'adoucir ou de remanier son texte. Mais déjà le *Policraticus* condamnait, en termes moins vifs, cette opinion fausse : « Ce ne put être une éclipse naturelle, qui n'a lieu que par interposition du corps lunaire ; en effet, il est attesté que la lune était pleine la veille. » Elle était donc à l'opposé du soleil. Il faut toute « la perfidie des Juifs » pour douter de ce fait. Les ténèbres en question sont « un signe non seulement universel, mais même général » [1] ; ce que Dante traduit ainsi :

...però all'Ispani e all'Indi
come a' Giudei tale eclissi rispose.

Il n'y a donc pas lieu de corriger le texte du vers 100 [2].

— Vers la fin de la *Monarchie*, Dante, ennemi du pouvoir temporel des papes, proteste contre une interprétation allégorique de l'Évangile, familière à ses adversaires : dans les « deux épées » dont saint Pierre s'arme sur l'ordre du Christ [3], les partisans de Boniface VIII prétendaient voir signifiée la double puissance, temporelle et spirituelle, conférée à l'apôtre et à ses successeurs. Dante veut bien trouver un symbole dans ces épées, mais leur nombre ne prouve rien : elles pourraient être douze, une par apôtre ; deux pourtant suffisent, dit le Seigneur. Et Dante interprète ainsi, fidèle au contexte qu'il analyse : l'une des épées représente la parole du Christ, l'autre l'action apostolique ; il s'agit de répandre les enseignements du Sauveur une fois qu'il aura disparu. Car la Pâque est venue, la Passion est imminente : les persécutions vont commencer contre les disciples bientôt privés de leur maître ; il leur faut s'armer de toutes les façons, prêcher et souffrir, c'est-à-dire manier le glaive de la parole et le glaive de l'action.

Notons que Dante, en somme, n'a rien inventé. La première de ces deux images est traditionnelle, et l'on trouverait sans peine dans les *Allégories* de Raban Maur ou de docteurs plus anciens l'équivalent de ce que nous enseigne à son tour Jean

1. *Policraticus*, II, xi.

2. Sur l'ancienneté de cette question, voir *L'Évangile de Nicodème*, publié par G. Paris et A. Bos, p. XLI-XLII.

3. *Luc*, XXII, 38 ; *Mon.*, III, ix.

de Salisbury : « Loquatur Verbum, sententiam proferat... Verbum siquidem gladius est bisacutus, vivus et efficax... discretor etiam cogitationum [1]. » Une fois le premier symbole donné, le second en découle naturellement. On les rencontre associés, de façon incidente il est vrai, dans le *Policraticus*. Jean de Salisbury n'a pas, évidemment, les mêmes préoccupations polémiques que Dante, ni la même netteté tranchante ; mais avant Dante il voit dans les deux glaives, la double image de la prédication évangélique et du martyre ou des épreuves physiques endurées pour la foi [2]. Deux milices, dit-il, combattent pour le Christ « la milice spirituelle et la milice armée ». Une « milice armée » n'est pas forcément une chevalerie religieuse — la seule chevalerie que Jean veuille envisager par ailleurs [3] ; — car en dépit de leur serment, par Dieu, par le Christ et par le Saint-Esprit, les chevaliers, dit-il, destinés à combattre pour l'Église, sont trop souvent disposés à opprimer l'Église : Jean de Salisbury n'aime pas plus les ordres militaires que les ordres mendiants. La milice armée que représente le second glaive est la même que la milice spirituelle, mais considérée sous un autre aspect : puisque les persécutions n'ont pas cessé depuis la mort du Christ, celui qui manie le glaive spirituel de la prédication doit s'attendre à être attaqué par les impies, et à résister par le glaive de l'action apostolique. « Quel est le rôle de la milice régulière ? Défendre l'Église, pourchasser la perfidie, vénérer le sacerdoce, préserver les pauvres de toute injure, faire régner la paix, répandre son sang pour ses frères, et s'il le faut, exposer sa vie. » S'il est un pouvoir temporel auquel ces saintes troupes doivent obéissance, c'est celui du prince et de l'État : « La milice armée, et non moins qu'elle la milice spirituelle,... avec fidélité et selon la loi de Dieu, doivent soumission au prince et vigilant service à la République. » — « Les armes qui ne sont pas au service de la loi attaquent la loi. » — Les bons chevaliers « suivent la volonté de Dieu, des anges et des hommes, selon l'équité et l'utilité publique... Ceux qui agissent de la sorte sont saints, et

1. *Polier.*, II, xxviii, 475 A.
2. *Policraticus*, VI, vii et viii.
3. Col. 599 B-C, 600 B-C.

d'autant plus fidèles au prince qu'ils conservent leur foi avec plus de zèle » [1]. Pas plus que Dante, Jean de Salisbury ne veut donc opposer le pouvoir séculier au pouvoir spirituel. Mais cela ne veut pas dire que le pouvoir spirituel puisse absorber l'autre.

On doit avouer qu'il y a malgré tout quelque chose d'ambigu dans la doctrine du *Policraticus*. La « milice » dont il parle, on le voit surtout dans les chapitres suivants, a un aspect tout à fait militaire, en effet, et l'on n'a pas trop confiance dans les vertus évangéliques d'une troupe dévouée à Dioclétien ou à Julien, ceinte du baudrier, astreinte à une rude discipline et jouissant de privilèges professionnels [2]. Le *Policraticus* semble donc tendancieux à sa façon, ou bien il trahit l'illusion d'un lettré et d'un chrétien de bonne foi qui s'entend mal aux réalités de ce monde et à la conduite des hommes. N'est-ce pas aussi une utopie effrayante que la doctrine politique de l'Alighieri ?

Sans doute la doctrine politique du *Policraticus* manque-t-elle de principes rigoureux et de définitions précises. Jean de Salisbury écrit par exemple un chapitre (IV, iii) intitulé « *Quod princeps minister est sacerdotum, et minor eis* » : n'y a-t-il pas là de quoi indigner Dante ? Mais non : on voit par le texte même du chapitre qu'il ne s'agit point d'une subordination de puissance temporelle (empire) à puissance temporelle (papauté) ; l'auteur veut seulement dire que le prince ne doit jamais perdre de vue la loi divine, c'est-à-dire la justice ; il gouverne pour le bien des âmes autant que des corps ; il doit donc écouter les leçons de l'Église en fils respectueux : ainsi Constantin, au concile de Nicée qu'il avait convoqué lui-même, n'osa prendre place parmi les prêtres, siégea à part et « vénéra leurs sentences ». Obédience toute spirituelle. Il ne s'ensuit pas que l'Église ait le droit de commander aux princes et à l'empereur, ni d'empiéter sur leurs pouvoirs terrestres.

Ici, le *Policraticus* contient encore une phrase dangereuse, mais qui se résout de la façon la plus satisfaisante pour Dante : « Le prince reçoit son glaive de la main de l'Église, qui ne

1. Col. 600 B, 601 A.
2. *Policraticus*, VI, ix, 601 A-D.

saurait en aucune façon tenir en main le glaive de sang. Ce glaive est à elle pourtant ; mais elle s'en sert par la main du prince, à qui elle a confié le pouvoir de contraindre les corps. » Ainsi, il n'appartient plus à l'Église de se mêler aux affaires temporelles.

Voilà donc — en dehors cette fois de l'allégorie tirée de saint Luc — voilà le deuxième glaive défini en termes que Boniface VIII et ses décrétalistes ont pu exploiter à leurs fins propres, mais que Dante saura réduire à leur juste valeur, au point qu'il s'abstiendra de parler de « glaive temporel », de crainte que ses adversaires ne cherchent à s'en emparer. A part cette prudente réticence, il accepte formellement du *Policraticus* l'idée d'« une certaine dépendance » de l'empereur au pape. Il est écrit dans la *Monarchia* : « Romanus princeps *in aliquo* Romano pontifici subjac[et], cum mortalis ista felicitas *quodam modo* ad immortalem felicitatem ordinetur [1] ».

(*A suivre.*) A. PÉZARD.

1. *Mon.*, III, xvi, 17.

L'ÉPREUVE DE L'ÉPÉE

Il est un thème qui revient avec une certaine insistance dans la littérature narrative des XIIe et XIIIe siècles ; il consiste dans une de ces épreuves multiples qui s'offrent à la bravoure des héros ; mais cette épreuve, quand on en triomphe, n'apporte pas seulement un éclatant témoignage de vaillance, elle est une manière de critère, elle marque d'une sorte de prédestination celui qui l'a menée à bien. La voici : il s'agit de retirer une épée ou un tronçon de lance du corps d'un « navré », ou d'arracher une épée à un perron où elle est fixée.

De ce thème les productions romanesques nous offrent de nombreuses variantes : nous nous proposons ici de les classer et d'en indiquer l'origine possible.

Chronologiquement, il semble que cet épisode apparaisse pour la première fois (et sous une forme un peu différente) dans le *Conte de la Charrette* de Chrétien de Troyes. Aux vers 1869 ss, Lancelot arrive à un moûtier situé au milieu d'un cimetière clos de murs. Un moine paraît qui lui montre des tombes encore vides, mais où on lit le nom de ceux qui plus tard y seront ensevelis ; parmi les tombes, il en est une plus belle et plus grande que les autres, couverte d'une lame que sept hommes n'arriveraient pas à soulever. Sur la lame une inscription déclare que

> cil qui levera
> Ceste lame seus par son cors
> Getera ceus et celes fors
> Qui sont an la terre an prison
> Dont n'ist ne sers ne jantis hon

Qui ne soit de la antor nez ;
N'ancor n'an est nus retornez.

Lancelot saisit la lame et la soulève sans peine. C'est à lui que reviendra l'honneur de délivrer les sujets d'Artur retenus prisonniers par Méléaguant dans le royaume de Gorre.

Où Chrétien de Troyes a-t-il pris l'idée de ce thème ?

A propos du *Merlin*, où nous allons le retrouver, G. Paris pense [1] qu'il a été puisé dans les légendes bibliques ; il rappelle, dit-il, l'histoire de la verge de saint Joseph qui, en fleurissant toute seule, permit de reconnaître le futur époux de Marie. A ce propos, G. Paris mentionne encore le nœud gordien et le cheval de Darius, et aussi le perron d'acier qui, d'après la légende, servait à Aix-la-Chapelle, du temps de Charlemagne, à l'épreuve des épées.

Aucune de ces explications, à les regarder de près, n'est bien satisfaisante. Le perron d'Aix-la-Chapelle [2] sert seulement, d'après la *Karlamagnussaga*, à essayer la résistance des épées : Courtain qui s'y brise, Almace et Durandal sont éprouvées sur cette masse d'acier qui ne permet aucunement d'élire un héros. La légende de la baguette de saint Joseph nous est contée différemment dans le *De nativitate beatae Mariae Virginis* et dans *Joseph le Charpentier* [3] où un oiseau sort de la baguette, et d'autre part dans le *Protévangile de Jacques*, où la verge, en fleurissant, désigne saint Joseph. Nous n'avons pas là le geste rituel de l'arrachement : le miracle est d'un tout autre ordre. Et pas davantage dans la légende du cheval de Darius. On sait qu'à la mort de Smerdis le Sage, les sept nobles qui l'avaient détrôné ne savaient lequel d'eux élever au trône. Ils décidèrent alors de choisir pour souverain celui dont le cheval hennirait le premier au lever de l'aurore. L'écuyer de Darius conduisit d'avance une cavale au lieu du rendez-vous, et c'est grâce à ce stratagème que son maître reçut la couronne. Rien de commun là avec notre thème qui comporte une notion de résistance à vaincre.

---

1. Cf. *Merlin*, S. A. T., Introd. p. XX et *ibid.*, n. 1.
2. *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 370.
3. Éd. Ammann.

On pourrait, avec beaucoup plus de vraisemblance, faire état d'un autre passage de la *Karlamagnussaga*, branche VIII, qui est, comme on sait, une adaptation et souvent une traduction fidèle du *Roland* d'Oxford. Charles revient à Roncevaux et trouve sur le champ de bataille le cadavre de Roland qui tient son épée de la main droite. Sur son ordre, sept chevaliers tentent d'enlever l'épée, sans résultat. Alors l'empereur consulte le duc Naimes, se met en prières et s'approche du corps qui lui abandonne l'épée sans difficulté. Rien d'impossible à ce que les romanciers aient pris là l'idée de cet épisode qui leur est cher, sinon dans la *Karlamagnussaga* sans doute malaisément praticable, tout au moins dans une version française aujourd'hui perdue et qui aurait imaginé ce détail pour rehausser la figure et le prestige de l'Empereur.

Mais c'est dans Virgile, *Énéide*, VI, v. 145-148, qu'il faut, à notre avis, en chercher la véritable origine. La Sibylle donne sa consultation à Énée qui s'apprête à descendre aux Enfers ; il doit quérir le rameau d'or sans lequel il ne pourrait pénétrer au royaume des morts :

et rite repertum
Carpe manu : namque ipse volens facilisque sequetur,
Si te fata vocant ; aliter non viribus ullis
Vincere nec duro poteris convellere ferro [1].

Si te fata vocant. A l'origine donc, le personnage est sacré par le destin, et on le reconnaît à ce que le rameau — ce sera l'épée ou le fer de lance dans nos œuvres médiévales — cède sans peine sous sa main [2]. Énée va tenter la descente aux Champs-

1. Y a-t-il une réminiscence plus ou moins consciente de ce passage dans *l'Évangile de Nicodème*, version d'André de Coutances (éd. G. Paris et A. Bos, S. A. T.), vers 1067 ss, où Adam envoie son fils Seth chercher pour sa guérison un rameau de l'arbre de miséricorde, d'où l'on extrairait de l'huile pour oindre Adam ? Mais saint Michel retient la main de Seth :

Ne puet estre en nule maniere
Que li arbres soit entamez
Qui de vie est arbres clamez
Devant que Dex le mont conçoit.

2. L'adaptation de ces vers dans le *Roman d'Enéas* dit, avec plus de mots et moins de relief (Ed. Salverda de Grave, *Cl. fr. du M. A*, v. 2312-2324).

un ramet d'or t'estuet querre,

Élysées ; Lancelot lui aussi, pénétrant au royaume de Gorre, a franchi sur le pont de l'épée les frontières du royaume des morts [1]. Il est vrai qu'il est le libérateur

cil qui deliverra 1956
Toz ces qui sont pris a la trape
El reaume don nus n'eschape.

Ses compatriotes — les morts qu'il va ressusciter — parlent de lui

ce est cil
Qui nos gitera toz d'essil
Et de la grant maleürté
Ou nos avons lonc tans esté

dans les termes mêmes qui célèbrent la délivrance des âmes par le Rédempteur dans les œuvres d'inspiration religieuse. Qu'on se rappelle, entre autres, le vers 596 du *Joseph* de Robert de Boron sur Jésus aux Enfers : *Ses amis en a hors gitez*, et surtout tels passages de l'*Évangile de Nicodème :*

Princes d'enfer qui leenz estes,
Ovrez voz portes, quer ci vient
Por quoi ovrir les vos covient ;
Ovrez tost, si i entrera
Li rois de gloire et en merra
Toz les sainz que il a raienz ;
Ja n'en remaindra un ceienz [2].

---

en cest bois est tant solement ;
del rain t'estuet faire present
et don la raïne d'enfer.
A lui trenchier mar querras fer
ne nul trenchant qui soit d'acier ;
il se laira bien arachier,
se Jupiter velt et otroie
Que tu enpraignes ceste voie.
— Et s'il nel velt ? — Ce puez savoir,
li rains t'iert molt forz a avoir ;
nus hom ne l'en puet esrachier,
nel puet avoir fer ne acier.

1. Cf. G. Paris, *Le Conte de la Charrette*, *Romania*, XII, p. 508-510.
2. Version d'André de Coutances, v. 1370-76, éd. G. Paris, *op. cit.*

et

Tantost avera delivrez
Ceus ke ci sont enprisonez [1].

Le héros de Virgile ne va délivrer personne, il prend simplement conseil de son père et reçoit de lui des révélations sur les destinées de Rome. L'un et l'autre personnage ont fait toutefois le même voyage dans l'au-delà, et il est remarquable que l'un et l'autre aient eu à subir une épreuve préliminaire qui, si elle n'est pas de tout point semblable, offre cependant de frappantes analogies.

Nous en avons au reste une réplique dans la *Queste* : Galaad soulève une tombe d'où sortait une voix, une flamme s'échappe, qui est l'Ennemi [2] ; mais surtout dans *l'Estoire* du Graal où l'on annonce que Lancelot seul soulèvera la lame du tombeau de Galaad I, fils de Joseph d'Arimathie [3], et dans le *Lancelot propre* où il accomplit effectivement cette prouesse [4] ; — dans l'*Agravain* enfin où le même Lancelot (le grand léopard) amené devant une tombe fort riche, en écarte facilement la lame, ce que ni Hector ni Gauvain n'avaient pu faire avant lui, et abat le serpent qui s'en échappe [5].

Dans l'épisode de la *Charrette*, Chrétien a opéré une légère transposition : la dalle à soulever correspond au rameau que le héros doit cueillir dans *l'Enéide*.

Le thème antique se reconnaît mieux dans un assez grand nombre de cas où il s'agit pour le héros de retirer une épée. Notons cependant que jamais plus, à notre connaissance, le thème ne se trouvera mêlé à un voyage dans l'autre monde : imitateurs de Chrétien ou de Virgile, les écrivains ont perdu le sens originel et original de l'épreuve, mais ils ont brodé là-dessus de nombreuses variantes.

C'est dans la *Queste* qu'apparaît très facilement reconnaissable

1. Version anonyme, v. 1650-51, *ibid.*
2. Éd. Pauphilet (*Class. fr. du moyen âge*), p. 36.
3. Éd. O. Sommer, *The Arthurian Romance*, t. I, p. 283-284.
4. O. Sommer, *op. cit.*, t. IV, p. 174-175. Mais immédiatement après Lancelot n'arrive pas à soulever la lame de la tombe de Siméon entourée de flammes.
5. O. Sommer, *op. cit.*, t. V, p. 106.

le thème virgilien. Dès les premières pages [1], on vient annoncer à Artur la merveille du perron de marbre où est fichée une épée ; sur le pommeau une inscription fait savoir que celui qui l'ôtera sera le meilleur chevalier du monde. Sur l'insistance du roi, Gauvain, puis Perceval s'y essaient, en vain. C'est Galaad qui aussitôt après son arrivée à la cour « la trest fors dou perron autresi legierement come se ele n'i tenist pas ». Sachant d'ailleurs que cette épée lui était réservée, il n'en avait pris aucune pour se rendre chez Artur. Ce n'est pas à vrai dire au royaume des morts qu'est destiné Galaad, mais c'est bien dans l'au-delà qu'il aborde lui aussi, aux dernières pages du livre : sa mission est encore plus prestigieuse que celle d'Énée et de Lancelot ; par delà le monde des vivants il transporte le Graal à Sarras, la cité qui « figure » la Jérusalem céleste.

Le *Merlin* nous présente une variante de ce thème dont il n'y a trace ni dans l'*Historia* de Geoffroy de Monmouth, ni dans le *Brut* de Wace. Le matin de Noël, à Logres, les grands du royaume voient un perron sur lequel est une enclume ; dans l'enclume une épée est fichée. Après la bénédiction de l'archevêque, des lettres d'or apparaissent sur l'épée qui disent que « cil qui osteroit cele espee, il seroit rois de la terre par l'élection Jhesucrist ». Aucun des « haut homme » n'y parvient. Le jeune Artur, en quête d'une épée, passe par hasard devant l'enclume et saisit l'arme merveilleuse ; il renouvelle l'exploit à la Chandeleur et à Pâques, devant la cour assemblée, et une quatrième fois à la Pentecôte. Les barons hostiles à ce nouveau-roi d'obscure condition doivent enfin se rendre à l'évidence [2].

Nous voilà déjà un peu plus loin de la signification primitive du thème. Car il ne s'agit plus d'une mission divine à remplir, mais d'un trône terrestre à conquérir. Les romanciers commencent à utiliser ce motif à des fins profanes, la haute signification va s'en perdre. Il sera au reste repris dans un passage de la *Suite du Merlin Huth* [3] qui nous conte un nouvel enchantement du magicien : Merlin fixe par sortilège une épée

1. Éd. Pauphilet, p. 5 ss.

2. L'auteur de *Claris et Laris* fait allusion à cet épisode de *Merlin* dans un court passage où l'enchanteur intervient dans le récit.

3. G. Paris, *Merlin*, t. II, p. 59.

dans un bloc de marbre et écrit sur le pommeau cet avertissement : « Chis qui premiers essaiera ceste espée oster de chi, premiers en sera navrés. » C'est Galaad qui tente, mais sans succès, car une autre inscription ajoute que l'épée sera arrachée seulement par le meilleur chevalier du monde. Il est curieux de constater qu'ici Galaad n'est pas considéré comme tel : il l'est dans la *Queste*, déjà écrite au moment où un anonyme a composé cette continuation.

*
* *

Après l'épée à arracher du perron, l'épée à tirer du fourreau. C'est encore la *Queste* qui utilise cette variante que l'on retrouve ailleurs. L'épée aux Étranges Renges ou épée de David que Salomon a fait déposer sur un lit au milieu de la nef porte une inscription, écrite de la main de Salomon lui-même : « Ja nus ne soit tant hardiz qui dou fuerre me traie, se il ne doit mielz fere que autre et plus hardiement. Et qui autrement me trera, bien sache qu'il n'en faudra ja a estre morz ou mehaigniez [1]. » Le roi Varlan, pressé par son adversaire le roi Lambor et apercevant l'épée dans la nef, la tire pour se défendre. Certes, elle cède à sa prise et il tranche en effet de la tête aux pieds le roi Lambor et son cheval, mais quand il remet l'épée au fourreau, il tombe raide mort devant le lit [2]. L'épisode figure aussi dans *l'Estoire* [3]. Plus tard, Nascien, beau-frère du roi Mordrain, a recours à la même épée pour abattre un géant qui le serre de près. L'épée se brise par le milieu ; elle est réajustée par Mordrain, mais au moment où Nascien sort de la nef de Salomon, il est durement atteint à l'épaule par une lance, cependant qu'une voix du ciel lui fait savoir que c'est « par le forfet que tu feis de l'espeé que tu tresis [4] ».

Le roi Parlan, autre roi « mehaignié », a reçu une punition encore plus rapide et plus sévère, sans doute parce qu'il a cédé

1. Éd. Pauphilet, p. 203.
2. *Ibid.*, p. 204.
3. Éd. Sommer, t. I, p. 290-291.
4. Éd. Pauphilet, p. 207-208. Même épisode dans l'*Estoire* (Sommer, p. 162-163).

à un mouvement de simple curiosité, sans être obligé, comme Varlan ou Nascien, de défendre sa vie. Un jour, à la chasse, il a perdu ses gens et il arrive au bord de la mer, il voit la nef et l'épée. A peine a-t-il commencé à la dégainer qu'une lance lui traverse les deux cuisses [1]. Après les essais infructueux de Bohort et de Perceval, seul de tous, Galaad réussit enfin à l'empoigner et à la tirer sans effort et sans châtiment [2]. L'épée a cette fois désigné le héros le plus pur, celui que sa pureté réserve à une mission divine.

Elle sert parfois à tout autre chose : à faire reconnaître un jeune chevalier comme le plus beau et le plus brave, à lui annoncer une royauté de ce monde. Tel est le sens de l'épisode de l'épée sanglante dans le *Chevalier aux deux épées* [3]. Mériadeuc qui est déjà le chevalier aux deux épées va devenir pour un temps le chevalier aux trois épées : il a trouvé près d'une fontaine une épée sanglante qu'il ne parvient pas à nettoyer ; un « bref » placé près de l'épée l'a averti que ceux qui la tireront du fourreau mourront le jour même, s'ils en usent à la bataille, sauf un qui est le plus vaillant et qui sera roi [4]. C'est ce qu'il raconte à sa mère qu'il vient de reconnaître dans la dame du château où il est hébergé ; le fils, sans hésiter, garde cependant l'épée.

Le passage, on le voit, est apparenté à celui de Varlan, dans la *Queste* : ici et là, même châtiment pour ceux qui useront de l'arme sans y être autorisés par leur destin. La *Queste* a présenté en triple exemplaire (Varlan, Nascien, Parlan) et avec plus d'ampleur et de relief, ce thème peut-être emprunté sous cette forme au *Chevalier aux deux épées* qui lui est vraisemblablement antérieur.

Ajoutons un épisode tout à fait semblable du *Beaudous* de Robert de Blois : quand Beaudous vient de quitter sa mère, il rencontre une demoiselle qui porte une épée. Personne à la cour d'Artur n'a pu la tirer du fourreau ; Beaudous y parvient et se fait le champion de Beauté attaquée par un roi voisin [5].

1. Éd. Pauphilet, p. 209.
2. *Ibid.*, p. 228.
3. Éd. Fœrster, 1877.
4. *Chev. aux deux épées*, v. 6334 ss et 7161 ss.
5. *Beaudous*, éd. Ulrich, t. I, v. 655-764.

Il est clair que Robert a combiné ici le thème que nous examinons avec un autre qui semble provenir aussi du *Chevalier aux deux épées* et dont nous parlerons tout à l'heure : celui de la demoiselle porteuse d'une épée et qui est en quête, par ce moyen peu banal, du plus vaillant chevalier.

*
* *

Le thème de l'épée ou du javelot à tirer du corps d'un guerrier navré est parallèle à celui que nous venons d'étudier. J'en relève trois exemples dans le *Lancelot en prose* ; les trois fois Lancelot en est le héros.

Le roi Artur rencontre un chevalier transpercé de deux tronçons de lance ; le blessé fait arrêter la litière et demande au roi de le « desferrer », à condition qu'il accepte aussi de le venger « de tous cheus qui diront qu'il ameront plus chelui qui che me fist que moi ». Artur n'ose accepter ces conditions qui lui vaudraient sans doute une foule d'ennemis. Le jeune Lancelot qu'on vient d'adouber accomplit là son premier exploit et arrache les deux tronçons [1].

Plus loin [2], Bohort et son escorte sont introduits dans une chambre ; sur un riche lit un chevalier est couché, la main traversée d'une épée. Le malade fait savoir qu'il sera délivré de ce fer par le meilleur chevalier du monde. Bohort décline cet honneur par modestie, Agravain soutient que Gauvain mérite ce titre, mais Bohort réplique avec violence que seul Lancelot est capable d'opérer cette guérison. L'épisode se termine par un combat entre Agravain et Bohort ; et on ne nous dit pas auquel des deux Lancelot a donné raison, mais, comme dans le passage précédent, il est encore désigné comme guérisseur.

Le troisième exemple est bien plus explicite. Lancelot rencontre une litière portant un chevalier blessé d'une flèche à la cuisse ; personne à la cour d'Artur n'a pu extraire la flèche de la blessure. Lancelot le pourrait seul, a répondu le roi. Or, quand celui-ci s'offre à guérir le malade, ce dernier refuse, mais regrette amèrement sa conduite, quand il apprend de Bau-

1. Sommer, t. III, p. 119-120.
2. *Ibid.*, t. IV, p. 260-261.

demagu l'identité de l'inconnu ; alors il se met à la recherche du chevalier dont il a sottement refusé l'assistance [1]. Il arrive à l'Ile Etrange que Lancelot vient de quitter [2] et se fait enfin guérir après l'avoir rejoint [3].

Ainsi le guérisseur est ici Lancelot, et nullement Galaad. Il déclare, il est vrai, que c'est plus par la volonté de Dieu que pour ses mérites personnels et pour la bonté qu'il a en lui. Il reste que cette partie du corpus a accordé à l'amant de Guenièvre des dons qui seront plus tard l'exclusif privilège du chevalier sans tache.

Dans d'autres cas, le même geste suivi d'effet désigne le vengeur d'un guerrier tué par lâcheté : ainsi dans la *Vengeance Raguidel* du poète Raoul [4]. Au début du roman, tandis qu'Artur attend une aventure qui ne se présente pas, une nef aborde, portant un chevalier mort, étendu sur son char et transpercé d'un tronçon de lance ; le cadavre porte dans son aumônière une lettre dans laquelle il demande que sa mort soit vengée, par un chevalier de la Table ronde, sur celui qui l'a tué à tort. Seul accomplira la vengeance celui qui arrachera au cadavre le tronçon de lance, et il sera aidé de celui qui enlèvera aux doigts du mort les cinq anneaux qui y sont passés. Gauvain s'approche : le tronçon vient docilement, mais il n'en est pas de même des anneaux. A peine s'est-il retiré qu'un inconnu prend les anneaux et disparaît. Dans la dernière partie du roman, Gauvain et Ider (c'est lui qui a enlevé les anneaux) unissent leurs efforts pour venger Raguidel de Guengasouin qui l'avait occis de ses armes enchantées.

La première continuation du *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes (celle du Pseudo-Wauchier) nous transmet une version analogue [5]. Artur, accoudé à une poterne qui donne sur la mer, voit une nuit arriver un chaland traîné par un cygne.

---

1. Éd. Sommer, t. V, p. 223-227.
2. *Ibid.*, p. 231.
3. *Ibid.*, p. 268-269.
4. Identifié sans doute à tort avec Raoul de Houdenc. Cf. notre article *Raoul de Houdenc est-il l'auteur de la Voie de Paradis et de la Vengeance Raguidel*, Romania, t. LXVIII.
5. V. 20.857-21.916, éd. Potvin, t. IV, p. 24-59.

Quand l'embarcation a abordé, il se précipite sur la nef et découvre le corps d'un guerrier transpercé du fer qui l'a tué ; celui-là aussi a dans son aumônière une lettre : le corps, y lit-on, ne se décomposera pas tant qu'on n'aura pas retiré le fer, le vengeur sera Caharès (nous laissons de côté les détails qui sont ici sans importance). Ce dernier, au bout d'un an, retire le fer et avec la lance du mort tue un nain qui l'avait outragé et le seigneur de ce dernier. La suite nous apprend que la victime est Brangemuer, roi des Iles, fils d'une fée, mais mortel par son père.

*
* *

Il reste à examiner un troisième aspect du même thème pour lequel on évoquerait, non sans raison, cette fois, le nœud gordien. Là encore cependant l'épreuve n'est pas une prouesse banale, elle est nécessaire à l'élection d'un héros. Dans le motif de l'épée à déceindre, on décélera facilement un dérivé du précédent.

Nous le relevons dans le *Chevalier aux deux épées* : la dame de Cardignan a pris à Bléheri, père de Mériadeuc, son épée, le soir où il fut enseveli à la Gaste Chapelle. Ceinte de l'épée, elle paraît à la cour d'Artur où aucun des barons ne peut la dénouer ; mais un jeune homme qu'on vient d'adouber se propose, réussit et s'éloigne malgré l'invitation du roi, sans même faire connaître son nom. Lore de Cardigan avait entendu dire à celui qui ensevelissait Bléheri que l'épée ne pourrait être déceinte que par le plus brave chevalier. On apprendra plus tard qu'il n'est autre que le propre fils de Bléheri, Mériadeuc.

Il est un écho de cet épisode dans un autre qui, beaucoup plus loin, lui fait pendant. Tandis que Gauvain et Mériadeuc sont à la recherche de la fontaine où ce dernier a découvert l'épée sanglante [1], un cortège de dames transporte dans une litière un chevalier blessé ; sa blessure, dit-il, sera guérie par un chevalier qui le refrappera avec la même épée qui l'a mis à mal, par le chevalier le plus beau et capable de ceindre cette épée sans danger [2]. Gauvain se nomme ; le Chevalier aux deux épées

1. Cf. plus haut, p. 44.
2. Vers 10.647-10.846.

ignore son propre nom, mais frappe de son épée sanglante le malade qui se retrouve en parfait état. Le nom du guérisseur s'inscrit alors sur la lame : il s'appelle Mériadeuc. Thème imaginé par contre-partie avec le précédent : il s'agissait d'abord de déceindre une épée, il s'agit maintenant de la ceindre. On saisit là les mille combinaisons, par analogie ou antithèse, que l'imagination de nos romanciers se plaisait à agencer sur une donnée en somme très simple. Une fois de plus le rôle assigné à l'élu est celui de guérisseur, et le personnage de Mériadeuc est peut-être une anticipation du Galaad de la *Queste*.

Il fallait s'attendre à ce que les suites du *Merlin* qui puisent sans discrétion dans la production antérieure pour s'alimenter de péripéties et de détails, donnassent à leur tour une adaptation de ce thème. Effectivement, au début de l'épisode de Balaain [1] une demoiselle, envoyée par la dame d'Avalon, vient demander secours à Artur. Elle est ceinte d'une épée dont les renges ne seront dénouées que par le plus valeureux chevalier du pays et le plus loyal, « sans tricherie et sans boisdie et sans traïson ». Une fois de plus nous avons la scène traditionnelle : les essais infructueux d'Artur et de ses barons. Mais un chevalier de Norhomberlande, à qui personne ne prête attention, sort des rangs au moment où la demoiselle, déçue, allait se retirer. Il dénoue les renges, mais entend garder l'épée. La demoiselle lui prédit que, s'il la garde, il en tuera l'homme qu'il aime le mieux au monde et qu'il sera lui même tué avant un an par cette épée.

Cette histoire a sa source dans le *Chevalier aux deux épées* : même demoiselle qui se présente à la cour de Rion avant de paraître chez Artur ; Balaain le Sauvage porte lui aussi à la suite de son aventure le surnom de Chevalier aux deux épées [2]. L'épée une fois de plus révèle des qualités de bravoure et de loyauté, mais le continuateur a procédé à la fusion de deux éléments, car elle désigne en outre un vengeur, comme dans la *Vengeance Raguidel* ou dans la première suite de *Perceval* : la dame d'Avalon a déclaré, en effet, que celui qui dénouerait l'épée la vengerait de son frère qui lui avait tué son amant [3]

1. *Merlin*, éd. G. Paris, t. I, p. 213 ss.
2. *Ibid.*, t. I, p. 233.
3. *Ibid.*, t. I, p. 223.

et Merlin l'avait de son côté fait savoir à Artur. Mais il est plus curieux encore de constater la signification que l'auteur de ce *Merlin Huth* a donné à la deuxième partie de son épisode. Si Balaain s'obstine à garder l'épée, son outrecuidance sera punie ; cette épée deviendra une arme porte-malheur : et, en effet, elle tue Lancer, le fils du roi d'Irlande et cette mort entraîne le suicide de l'amie de Lancer [1] ; puis avec elle, Balaain, suivant les prédictions de Merlin, frappera le douloureux coup qui pendant vingt-deux ans causera la détresse de trois royaumes [2] et fera commencer en Bretagne les merveilles du Saint-Graal [3] ; avec elle enfin, il tuera son frère Balaan au cours d'un combat dans une île, imposé par une coutume [4] (cf. *Méraugis de Portlesguez*). Après la mort des deux frères, Merlin recueille l'épée et prédit qu'elle ne pourra être empoignée que de Lancelot seul : c'est avec elle qu'il abattra Gauvain, le chevalier qui lui était le plus cher [5]. L'auteur veut-il nous suggérer cette idée qu'il ne faut pas braver le destin, sous peine de châtiment exemplaire ? Voilà en tout cas une épée qui a une longue histoire, mais de cette histoire on saisit bien le germe primitif.

Dans le *Conte du Graal* de Chrétien enfin, l'Épée aux Étranges Renges (c'est la première mention qui en soit faite dans la littérature romanesque) sera ceinte par le guerrier qui fera lever le siège du pui de Montesclaire [6]. Elle n'est donc qu'une récompense, et non plus un objet sacro-saint servant à discriminer les prétendants à quelque aventure. Chrétien, on le voit, ne s'est pas privé d'apporter sa variante personnelle, et nous n'avons plus là qu'un reflet, bien affaibli certes, du thème initial [7].

---

1. *Merlin*, éd. G. Paris, t. I, p. 226-227.
2. *Ibid.*, p. 231.
3. *Ibid.*, p. 264.
4. *Ibid.*, t. II, p. 49-54.
5. *Ibid.*, p, 58. L'auteur songe à une page de la *Mort Artu*.
6. Éd. Hilka, vers 4696-4714.
7. Notons encore que l'épée donnée à Perceval par le roi Pêcheur (v. 3135-3184), *...ceste espée Vos fu jugiee et destinee* (3168), semble lui revenir parce qu'il est promis à un grand destin ; mais nous n'avons plus trace ici du geste rituel. Dans *Gauvain et l'Échiquier*, le roi d'un pays féerique fait don à Gauvain de l'échiquier merveilleux, si celui-ci apporte en échange l'épée aux

*
* *

Si ce thème provient bien de Virgile, nous avons là une preuve nouvelle de l'influence exercée par le poète latin sur les imaginations du moyen âge et aussi sur le métier poétique des écrivains de ce temps. L'histoire du thème, difficile à suivre chronologiquement, faute de précisions suffisantes sur la date des œuvres, nous apprend en tout cas qu'on l'a accommodé de façon très variée : ici adapté à des intentions édifiantes, comme dans la *Queste* et peut-être dans le *Merlin Huth*, là employé à des fins purement profanes. L'épée arrachée ou tirée choisit tantôt des saints, tantôt de simples héros, assure à l'Élu tantôt la contemplation des mystères divins, tantôt l'amour d'une femme, le promet à des béatitudes célestes ou à un bonheur simplement humain, à un rêve d'amour et de gloire terrestres. Il n'était pas inutile d'étudier comment les auteurs transforment un thème, par analogie ou par contraste, comment ils se livrent à d'infinies arabesques sur un motif sans cesse repris, mais dont ils ont soin d'éviter la répétition monotone, en introduisant chaque fois un agencement de leur façon.

Al. Micha.

étranges renges ; pas plus que chez Chrétien, on ne nous dit ce qu'est cette épée : elle rend toujours vainqueur celui qui la porte. — Au nombre des variantes lointainement dérivées, nous citerons encore le coffre (*huchel*) que Perceval, dans la continuation de Gerbert, est le seul à pouvoir ouvrir (éd. Mary Williams, *Cl. fr. du M. A.*, v. 10.758) : une lettre accompagnant le huchel annonce que seul le meilleur chevalier pourra l'ouvrir. Gauvain a échoué, Perceval l'ouvre, mais y découvre le cadavre d'un homme (le Chevalier Vermeil) et une autre lettre d'après laquelle celui qui a ouvert le huchel est le meurtrier du défunt qui s'y trouve. Perceval doit se défendre contre les quatre frères qui l'ont hébergé et qui sont les fils du mort.

CHRONOLOGIE GERSONIENNE

Parmi les sermons de Jean Gerson (1363-1429), il y en a un sur le thème *Beati qui lugent* (Matth. V, 5), qu'il a prononcé en français, et que l'on a essayé de dater à plusieurs reprises. Rien, pourtant, n'est plus imprécis que ces efforts, car les années proposées s'échelonnent de 1389 à 1400, et aucune des suggestions ne fait autorité[1]. Il y a bien des années, nous courions le même lièvre en vue d'une étude bibliographique et chronologique des sermons français du chancelier. Comme le résultat de nos recherches ne coïncide pas avec ceux de nos devanciers, nous reprenons ici la question.

Le *Beati qui lugent* ne renferme aucune allusion par laquelle on puisse le relier à une date précise. Néanmoins, on peut y relever quelques passages comme points de repère pour nous permettre de rattacher ce sermon à d'autres œuvres de Gerson. Dès le commencement, dans le prohème, l'orateur nous renseigne sur la solennité et sur sa division de la matière :

---

1. On trouvera l'historique de ces tentatives, aussi bien qu'un excellent texte du sermon, dans l'ouvrage de M. Louis Mourin, *Six sermons inédits de Jean Gerson*. Étude doctrinale et littéraire suivie de l'édition critique et de remarques linguistiques. Préface de M. André Combes (Études de théologie et d'histoire de la spiritualité, tome VIII ; Paris, Vrin, 1946). « Sermon pour les défunts : *Beati qui lugent* », p. 175-247 ; « Datation et localisation du sermon », p. 177-181.

Ce travail admirablement consciencieux pourrait servir de modèle aux futurs éditeurs des œuvres de Gerson.

Regardez en la lumiere de vraye foy la gloire des sains et sainctes desquelz nous feismes hyer solennité. Nommez en ung, se vous pouez, qui soit venus a ceste bieneureuse gloire sans avoir cuer doloreux. (...) nous devons plus especialment que une autre foys parler et ouyr comment nous devons avoir cuer doloreux pour estre bieneureux, dire aussi de quelle doleur on entent, et a quoy elle proffite. (...) [1].

La veille étant la Toussaint, nous sommes donc au Jour des Morts ; et Gerson propose une division tripartite pour son sermon. Un peu plus loin, il va jusqu'à nous dire comment il compte partager son temps :

A cause de la journee, et pour ce que ou sermon que je feys hyer en l'Université, je parlay aucunement de la matiere de la seconde et de la tierce raison, je me arresteray encores sur ceste premiere raison, et diray des autres en la fin se le temps le sueffre, et vous le voulez [2].

Nous voilà donc informés que pour la Toussaint, il avait prononcé un autre sermon, celui-là dans l'Université. Or, un sermon prêché devant un auditoire universitaire devait être un sermon latin. Quel est ce sermon ?

Le tome III des *Opera omnia Gersonii* contient cinq sermons « in festo Omnium Sanctorum » [3], imprimés en latin, dont un, le sermon *Regnum coelorum vim patitur* (col. 1541 C-1551 B), a été prononcé en français [4]. Restent quatre que Gerson a prêchés en latin, parmi lesquels se trouve un sur le thème *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur* (col. 1515 C-1527 D), qui est celui que nous cherchons. L'identification n'admet pas de doute ; on n'a qu'à lire le texte latin dans l'édition Du Pin et le sermon qu'a publié M. Mourin pour se rendre compte des ressemblances [5]. Du reste, la division du sermon latin sert à deux fins : Gerson y indique la partition de

1. L. Mourin, *o. c.*, p. 220, l. 16-19 et 30-33.
2. L. Mourin, *o. c.*, p. 231, l. 268-272.
3. *Joannis Gersonii opera omnia:...*, opera et studio M. Lud. Ellies du Pin, Antwerpiae, Sumptibus Societatis, 1706, t. III, col. 1505-1551 B.
4. Louis Mourin, *L'Œuvre oratoire française de Jean Gerson et les manuscrits qui la contiennent*, dans les *Archives d'Histoire doctrinale et littéraire du moyen âge* (*A. H. D. L. M. A.*), t. XV (1946), p. 241.
5. M. Mourin en a signalé plusieurs. Cf. *Six sermons*, p. 178.

la matière et il annonce en même temps qu'il a l'intention de reprendre l'enseignement ailleurs :

Et quoniam tres collati sunt in themate termini principales, beatitudo, luctus, consolatio, tripartita erit sermonis nostri fabrica, quia super quemlibet ex terminis aedificium nostrae ratiocinationis fundabitur, et excrescet. Dicemus quoque brevius quam tanta res expostulat, quoniam in scholastico exercitio, et in verbo ad populum, latiori sermone super hoc, Deo propitiante, tractabimus [1].

Notre dossier doit donc comprendre trois pièces :

1) Un sermon latin prononcé devant un auditoire universitaire ;

2) Un sermon *ad populum*, donc en français ;

3) Un *exercitium scholasticum*, une leçon que Gerson a faite aux étudiants [2].

La première pièce nous est connue par le sermon latin *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur*, dont les trois membres du thème ont servi pour les trois divisions du sermon : « beatitudo, luctus, consolatio ». La deuxième est le sermon français avec le thème en raccourci, *Beati qui lugent*, où l'orateur reprend surtout le premier point : « comment nous devons avoir cuer doloreux pour estre bieneureux. » Reste à trouver la leçon scolastique dans laquelle Gerson continue la même matière.

Faut-il pour cela examiner toutes les leçons universitaires éparpillées dans les quatre premiers tomes de l'édition Du Pin ? Non, car d'après des évidences internes, nous avions déjà choisi les années 1401-1402 comme dates conjecturales pour le *Beati* français. Dans le premier point de ce sermon, il y a un endroit où Gerson interpelle son auditoire :

Regardons en la clarté de vraye foy et creance les ames des trepassez qui sont en la prison de purgatoire, par especial celles de noz amis. (...) Ouvrez doncques les oreilles espirituelles de vostre cuer, tendez les en hault, et

1. *Opera omnia*, t. III, col. 1517 B-C.

2. M. Mourin, ayant mal compris le passage latin que nous venons de citer, a interprété le *in scholastico exercitio* et le sermon latin comme un seul événement. « Le sermon latin, dit-il, s'adresse manifestement à un public d'étudiants : le « in scholastico exercitio », que nous avons cité, est suggestif » (*Six sermons*, p. 180).

escoutez leur humble requeste et leur plainte doloreuse, pour les aydier, secourir et delivrer. (...) (l. 157-163).

Suit la « plainte doloreuse » d'une mère qui parle à son enfant :

Mon chier enfant, dit la mere qui est en doloreuse prison de purgatoire, en peine et en tourment, mon chier enfant, entens a moy, regarde moy, escoute moy ! (...) Viens a moy, delivre moy ! Et se tu demandes comment tu me delivreras, je te dy, mon chier enfant, que ce sera par faire penitence pour moy, par prier a Dieu pour moy en cuer humble et doloreux (l. 168-187).

Il faut lire cette prière tout entière pour l'apprécier[1]. C'est un petit chef-d'œuvre rempli de tendresse et de pathétique. C'est un cri du cœur, c'est une mère accablée d'affliction qui implore son fils. Seulement, c'est le fils qui dicte les paroles à sa mère ; c'est le prédicateur qui pense toujours à sa mère qui fut enterrée le 8 juin 1401 dans la petite église de Barby qui desservait le hameau de Gerson, lieu de naissance du chancelier[2]. Donc notre sermon *Beati* pourrait bien dater du 2 novembre 1401 ou 1402. L'année 1403 est à rejeter parce qu'à la Toussaint, Gerson était auprès du pape d'Avignon comme chef de l'ambassade envoyée par l'Université ; et en 1404, il aurait probablement fait mention de son père aussi, qui est mort le 14 septembre de cette année[3]. Pas besoin d'aller plus loin : on s'habitue à l'absence de nos bien-aimés.

Il y a, d'ailleurs, dans le *Beati* français des ressemblances avec le premier sermon contre la gourmandise de la série

---

1. L. Mourin, *Six sermons*, p. 226-229, l. 168-225.

2. Henri Jadart, *L'Épitaphe de la mère du chancelier Gerson dans l'église de Barby (Ardennes)*, dans le *Bulletin monumental*, 1882, p. 329 ; Du Boullay, *Hist. Univ. Paris.*, t. IV, p. 999 ; L'Écuy, *Essai sur la vie de Jean Gerson*, Paris, 1832, t. I, p. 215 ; etc.

3. *Inscriptions de Saint-Remy*, transcrites par D. Chastelain en 1770, dans Henri Jadart, *Recherches sur le village natal et la famille du chancelier Gerson*, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII (1881), p. 130. Dans le *Tractatus octavus super Magnificat* (1426-1427), *Opera omnia*, t. IV, col. 386 D, le chancelier rappelle un trait de son père.

Paenitemini [1], que Gerson a prononcé le 3 décembre 1402, et avec le *Traité contre le Roman de la Rose*, daté du 18 mai 1402 [2]. Cependant, quand il s'agit de dater une œuvre de Gerson, nous avons appris à nous méfier de ces ressemblances qui parfois approchent l'identité, bien qu'elles soient séparées l'une de l'autre même par une quinzaine d'années [3].

Continuons, néanmoins, à suivre la piste des années 1401-1402. Les leçons de 1401 ne rentrent pas dans le cadre de nos sermons. Pourtant, en consultant notre table chronologique, pour l'année 1402, nous lisons : « *Lectiones duae contra vanam curiositatem in negotio fidei*, quarum initium est *Paenitemini*. Du Pin, t. I, col. 86B-106 B. » Tournons à ces leçons. Dans la *Lectio prima* (col. 86 B-93 D), il n'y a rien qui se présente pour la rattacher au sermon *Beati* latin. Toutefois, on peut y relever deux passages qui rappellent le sermon français : le premier, un *exemplum* d'un enfant qui préfère une correction à une sentence de mort :

Attamen quid est poenitentia praesens, nisi puerilis quaedam flagellatio, si ad torturas vel purgatorii vel gehennae severissimas (Du P. : -issimis) comparetur. (...) Proponatur puero quantumcunque timido verberum, quod aut morte plectetur pro

Dieu, notre juge, nous baille yci election : ou que nous soyons yci batuz de la verge de penitence, ou que nous aurons jugement rigoreux aprés la mort. Ne soyons pas si folz que nous refusons la verge, et eslisons la mort. Ung enfant meismement, qui

1. Ms. B. N. fr. 24842, surtout fol. 7 v°-8. Cf. les extraits publiés par A. Combes, *Date des sermons de Gerson pour le Jeudi-Saint*, dans *A. H. D. L. M. A.* t. XV (1946), p. 339, n. 1, p. 344, n. 1 et p. 347, n. 1.

2. Ernest Langlois, *Le Traité de Gerson contre le Roman de la Rose*, dans *Romania*, t. XLV (1918-1919), p. 23-48.

3. Ainsi A. Combes, *Jean Gerson, commentateur dionysien* (Paris, Vrin, 1940), a daté les *Notulae super quaedam verba Dyonisii* de 1400 environ. « Ajoutons enfin, dit-il (p. 420), que, d'après l'observation formulée dans la note 1 de la page 242, les *Notulae* paraissent contemporaines d'une *Collatio de angelis* dont tout donne à penser qu'elle est antérieure au *De distinctione verarum visionum a falsis*, composé en 1401. Proposons donc la date de 1400 environ. » Nous ne contestons pas la date que M. Combes assigne aux *Notulae* ; mais la *Collatio de angelis*, dont il est question dans la note 1 de la page 242, est le sermon *Factum est praelium magnum in coelo*, que Gerson a prononcé en latin le 29 septembre 1392, comme nous le démontrerons ailleurs. Donc les *Notulae* et la *Collatio* ne sont pas contemporaines.

delicto suo, aut verberaretur. Quis non videat proposita hac conditione, quin ipse verberari non solum vellet, sed cum instantissimis precibus et lachrymis idipsum si sibi negaretur, postularet. Quare hoc ? Certe ne horribili sententiae mortis subjaceret, quam scit se non nisi per verbera evasurum,

(*Prima lectio*, col. 89 A-B).

refuit tant bature, ne feroit pas telle election, ainçoys bailleroit il la verge, et prieroit que on le batist, que il ne receust la sentence de la mort, laquelle il escheveroit par ceste bature [1].

Beati français, l. 481-487).

Le second rapprochement consiste dans l'emploi de l'artifice d'un plaidoyer : dans le *Beati* français, Gerson se fait avocat de « cuer doloreux » et monte « en la chayere de verité crestienne » pour batailler Plaisir mondain, avocat des vices et des péchés. Cette mise en scène a son écho dans la *Lectio prima* :

Nunc itaque vocant me aliorsum, quod quidam litigiosi & mendaces advocati, id est vitia (...) his qui salubriori consilio ad hanc poenitentiae misericordis curiam accedere volunt, arguunt malesuadis sermonibus nunc blandiendo, nunc terrendo : quam stultum est, inquiunt, in hac vita se gratis affligere (col. 89 D).

C'est pourtant un procédé que l'on retrouve assez souvent dans les sermons du chancelier.

Si ces ressemblances ne nous permettent pas d'identifier la *Lectio prima* avec l'*exercitium scholasticum* que Gerson mentionne dans le *Beati* latin, la *Lectio altera* (col. 94 A-106 B) est beaucoup plus favorable à nos recherches, car ici les traits communs

1. Cet *exemplum* revient souvent à la plume de Gerson sous des formes différentes : dans le sermon *Paenitemini*, contre l'avarice, qu'il a prononcé le 14 janvier 1403 : « Exemple des enfans qui sont batus, et s'en moque on pource que c'est leur prouffit » (ms. B. N. fr. 24840, fol. 106 v°) ; dans le sermon sur saint Antoine, *Dedit illi*, 17 janvier 1401 (?) : « ... comme la brebis qui se rent au loup pour fuir le pasteur, ou comme l'enfant qui fuit sa mere et sa verge pour se getter entre glaives et espées de sez ennemys mortelz » (ms. B. N. fr. 974, fol. 142 v° *b*) ; dans le sermon *Misereor turbae* « Recevoir ung cop de verge pour eschever mort pardurable » (ms. B. N. fr. 24840, fol. 167 r°) ; et dans le sermon *Tu discipulus*, 8 mars 1402 (?) : « Sachiez que maintenant toute vostre peine n'est que ung cop de verges au regart de l'autre punicion ; et vous veez que ung escolier veult bien estre batus pour eschuer pis et pour estre hors de doubte continuelle » (ms. B. N. fr. 13318, fol. 129 r°) ; etc.

sont assez nombreux. D'ailleurs, on y lit une allusion précise à un sermon « de consolante luctu ». Au commencement de la deuxième leçon, Gerson dit qu'au lieu de continuer les considérations contre la vaine curiosité, dont il a déjà posé la première dans la *Lectio prima*, il convient d'abord d'examiner l'essence et la nature de la pénitence. Le lien entre cette partie de la leçon et la *beatitudo* de nos sermons paraît dans sa première définition :

Poenitentia est habitus virtuosus inclinans liberum arbitrium detestari & punire in seipso peccatum contra Dei legem commissum vel omissum, & hoc ad finem beatitudinis consequendum (col. 94 B).

Or, continue Gerson, le libre arbitre permet à l'homme d'user bien de sa liberté pour atteindre sa dernière fin. Le péché le détourne du bien suprême, qui est Dieu, tandis que la pénitence refait l'accord entre Dieu et l'homme. Plus l'homme se rend compte par son libre arbitre que son péché est un acte de révolte contre Dieu, plus il est enclin à la pénitence [1]. Mais — et ici nous reproduisons les paroles du chancelier [2] :

Alii vero quo magis aggravati infectique fuerint pondere sordido flagitiorum, tanto minus poenitent; usque adeo ut *glorientur cum malefecerint, & exultent in rebus pessimis* < Prov. II, 14 >. *Impius* (inquit Sapiens) *cum in profundum peccatorum venerit, contemnit.* Prov. XVIII, 3. Hoc nuper dicebamus dum de consolante luctu sermo habitus est, de quo intulimus quod pro statu praesentis materiae, ille regulariter est luctu bono plenior, qui & justior : cujus ratio liquida est; apprehendit quippe sinceriori intimiorique unitate sensus, disconvenientem amaritudinem malorum inhonestorum in

Propterea de consolatione, & beatitudine nostra plus aliquando credendum est simplicibus idiotis (...) quam aliis quantumlibet eruditis cum suis corruptivis, & foedis desideriis (...), cujus corruptionis manifestum signum est, quod dolere nequeunt de peccatis. Quid dico, nequeunt ? *Laetantur etiam cum malefecerint, & exultant in rebus pessimis.* Prov. II, 14. Adeo sensus eorum a sanctitate, & a vita bona longe abest, adeo prorsus obtorpuit (Du Pin, III, 1526 B).

Ille regulariter qui beatior est, est luctu bono plenior. Consideratio ista ab Augustino ponitur (...). Et adeo

1. Cf. A. Combes, *Jean Gerson commentateur dionysien*, p. 344, n. 2.

2. Pour mieux faire ressortir le rapport entre la *Lectio altera* et les sermons, nous plaçons en face du passage de la *Lectio* les éléments correspondants des sermons.

se aut in aliis, sicut Christus, quo nullus mortalium magis luxit, aut in se quoad formale peccati infuit, aut in aliis quoad reatum & peccati sequelas quas nondum expurgatas esse cognoscit. Denique quoad tentationis noxias & onerosas passiones ad inhonestatem assidue stimulantes ; addam quod aliquibus mirum videtur, poenitentes plus consolantur quo plus se tristari poenitendo cognoverunt, obedientes dicto Augustini : *Poenitens doleat & de dolore suo gaudeat.* Quidni doleant ? Apprehendunt enim dolorem suum, ut bonum justum & convenientis honestatis, utilitatisque praecipuae existentem (...).

Offert se nihilominus objectio difficilis, qua scilicet ratione dilectio & tristitia etiam solum disparate non contrarie simul insint, afficientes eandem animam, quoniam ad effectus oppositos trahunt, utputa laetitia cor dilatat, & dolor stringit ipsum : idem vero cor simul dilatari & constringi quis non negaverit ? Pro responsione visum est aliquibus non improbabiliter laetitias spirituales aut tristitias nequaquam fieri cum motu corporis, quemadmodum earum generatio corporis organum non exigit (...). Invenimus fortassis in corde motum quemdam medium, quasi tremulum, consequentem ad duas motiones istas simul obviantes, vel ex adverso per laetitiae tristitiaeque concursum. Cujus motus similitudinem docere nos videtur tinnitus campanarum, aut tremor funium sonantium in cythara.

(*Lectio II*[a], I, col. 95 A-D).

vera est, quod nullus unquam tantum luxit, quantum Christus caput nostrum, & benedictus in secula. Non quidem pro suorum, sed pro nostrorum absolutione peccatorum, etiam ab instanti suae conceptionis gloriosae, ut quidam tradunt (col. 1522 D).

Et par ceste consideracion on puet jugier comment cuer doloreux par penitence a joyeux sentement et asseurement (...), car cuer doloreux sent bien et apparçoit que se il est yci batus par penitence, il eschevra la mort d'enfer — *ideo dicebat Augustinus : Peniteat et de dolore gaudeat, etc. !* et par le contraire plaisir mondain a remors de conscience et crainte tousjours de pis avoir.

(Éd. Mourin, l. 493-498).

Motus horum actuum sunt ad contrarios effectus, unus ad fugam, alius ad prosecutionem ; unus ad dilatationem cordis, alius ad constrictionem. Sed hoc ultimum de luctu, & consolatione, in sensualibus verum est ita se habere ; in spiritualibus forte non aeque. Cujus rei satis videntur experientiam dedisse sanctorum plurimi, quorum vita cum in luctu continuo esset, facies tamen serena, & jocunda, & inter medias lachrymas mira laeti hominis suavitate, et tranquillitate respersa fulgebat.

(Du Pin, III, 1521 D).

Luctus & consolatio eanden animam tanta celeritate alternatim invicem afficiunt, quantam discernere non valemus. Et consequenter ponetur motus cordis quasi tremulus & mixtus ex constrictione, & dilatatione, forte simili motui campanae, dum tremit, & chordae citharae, dum resonat (col. 1522 A).

Suit une « metaphorica locutio », un long commentaire sur l'armée à la disposition de la pénitence, où Gerson se plaît à énumérer et à développer chacune des neuf lignes de combat « novenarius exercitus », qui se termine :

Postremo per petitiones ipsa <poenitentia> in suis omnibus quae plurimae sunt necessitatibus exauditur, ut tandem reformatis quinque sensibus degustentur suavissimi fructus Spiritus, qui sunt *charitas*, *gaudium*, *pax*, *patientia*, *benignitas*, *bonitas*, *longanimitas*, *mansuetudo*, *fides*, *constantia*, *continentia & castitas*. Galat. V, 22-23. (col. 96 D-97) [1].

Lugentes, & poenitentes, audite cum gaudio praemium vestrum (...). Beatus vero luctus, ad cujus mensam in secreto mentis cenaculo duodecim fructus spiritus ministrantur, enumerati ab Apostolo ad Galat. V, 22. *Charitas*, *gaudium*, *pax* (...) *castitas* (col. 1526 D).

On pourrait facilement indiquer d'autres passages parallèles, mais ce serait abuser de la patience du lecteur. D'ailleurs, ceux que nous avons cités suffisent grandement pour notre fin : nous avons identifié avec une certitude entière l' « exercitium scholasticum » auquel Gerson fait allusion dans le sermon *Beati* latin. C'est la *Secunda lectio contra vanam curiositatem in negotio fidei*. Notre dossier est complet.

Quelle est la date de la deuxième leçon ? Celle de la première est fournie par l'*explicit* des éditions, qui doit remonter à une souscription originale de Gerson : « Et haec sufficiant quoad

1. Cf. A. Combes, *Jean Gerson commentateur dionysien*, p. 290 et note 1. Aussi *Tractatus septimus super Magnificat*, Du Pin, IV, 342 D ; *Tractatus nonus super Magnificat*, IV, 428 C-438 A ; *Epistola missa provinciali ordinis coelestinorum* (Jean Bassant), III, 435-435 A ; et *Aliqua notanda super doctrina Hubertini De vita Christi*, dans A. Combes, *Essai sur la critique de Ruysbroeck par Gerson* (Paris, Vrin, 1945), p. 842, l. 9-12.

Signalons aussi aux gersonisants encore un problème à résoudre : l'authenticité d'un traité sur le texte Ad Galat., V, 16-24, qu'on trouve parmi les sermons manuscrits de Gerson sous le titre : *Les .XII. fruis de l'Esperit*, parfois attribué, et probablement à tort, au chancelier, mais non encore retiré définitivement de notre héritage gersonien. Il ne se trouve pas dans les *Opera omnia Gersonii*. Cf. A. Combes, *Un témoin du socratisme chrétien au XVe siècle : Robert Ciboule*, dans *A. H. D. L. M. A.*, t. VIII (1938), p. 122 ; et L. Mourin, *L'œuvre oratoire*, dans *A. H. D. L. M. A.*, t. XV (1946), p. 232-234.

istam lectionem factam Anno M. CCCCII. die Mercurii ante festum Martini in hyeme » (le 8 novembre 1402) [1]. Quant à la seconde, le millésime est indiqué par les éditions : « Lectio altera, eodem anno [2]. » Pour le quantième, il y a divergence d'opinion que M. l'abbé Combes a déjà commentée [3]. Lui-même date les *Lectiones duae* du « 8 novembre — fin novembre 1402 » une première fois [4]. Puis il met la *Secunda lectio* « à la seconde quinzaine de novembre 1402 », et finalement dit qu'elle dut suivre la première « de peu, la même année » [5].

Essayons de préciser et de resserrer un peu les limites. Dans la *Secunda lectio*, on lit :

In novissima lectione dictum est superbiam esse capitaneam in quolibet exercitu contrario poenitentiae (...). Superbiae vero duas esse filias scholasticis adversas pridie docuimus removendas ; curiositatem scilicet & singularitatem ab hac sacra Theologiae Facultate & studentibus in ea (col. 97 A).

C'est un renvoi à ce qu'a dit Gerson, *pridie*, dans la *Lectio I^a* (col. 90 B-D). Quel intervalle de temps faut-il comprendre par ce *pridie* ? Il n'y a rien dans le texte pour nous renseigner formellement là-dessus ; mais on peut sans trop de danger se livrer à une conjecture. Dans la première leçon, le chancelier dit :

Sola consideratio praesentis erit lectionis. (...) reliquas considerationes lectio sequens expediet (col. 91 B).

La deuxième commence :

Si continuari quaereretur initium praesentis lectionis cum praecedenti omissa, tunc novem considerationum de curiositate declaratio nunc inchoari debuerat ; nihilominus ante omnia placet investigare quidditatem poenitentiae, cum promotivis quibusdam ad eam ; de hinc ordos coeptus resumetur (col. 94 A).

---

1. Du Pin, I, 93 D ; souscription confirmée et complétée par le mot *beati* devant *Martini*, A. Combes, *Essai*, p. 318 et note 2.
2. Du Pin, I, col. 94.
3. A. Combes, *Essai*, p. 446, note 3.
4. A. Combes, *Études gersonienne*, dans *A.H.D.L.M.A.*, t. XII (1939), p. 359, note (8°).
5. A. Combes, *Essai*, p. 422 et p. 446.

En effet, une fois qu'il a terminé ce qu'il avait à dire sur la pénitence, il reprend les considérations *contra vanam curiositatem*, sans rappeler à ses auditeurs ce qu'il a déjà dit dans la *Prima consideratio* de l'autre leçon. Cette absence de sommaire pour récapituler la leçon précédente et pour relier la première considération aux autres qui la suivent dans la seconde, pourrait bien être une indication que très peu de temps a séparé une leçon de l'autre. Un bon professeur — et Gerson était un maître de la pédagogie [1] — un bon professeur en reprenant un enseignement entamé, disons même huit jours auparavant, aurait éprouvé le besoin de résumer ce qu'il avait dit alors, avant de poursuivre la matière commencée. Pourtant, dès les premiers mots de la *Secunda lectio*, Gerson jette ses auditeurs en plein sujet ; d'où on pourrait conclure que l'intervalle entre les deux leçons était très court. On peut donc raisonnablement placer les *Lectiones duae* entre le 8 et le 15 novembre.

Il est bien possible que nous ayons devant nous un texte tel que Gerson l'a écrit, une leçon après l'autre sans interruption, et non comme il les a prononcées. Même dans ce cas, nous avons à l'appui de notre conjecture l'emploi du mot *pridie* ; car si le laps de temps était plus long, on s'attendrait à lire *nuper*, dont Gerson se sert constamment dans ces conditions.

En tout cas, l'essentiel pour nous, c'est que la troisième pièce de notre dossier, l'*exercitium scholasticum* dont Gerson parle dans le sermon *Beati* latin, eut lieu peu de jour après le 8 novembre 1402 ; ce qui nous permet de dater le sermon latin *Beati qui lugent, quoniam ipsi consolabuntur* du 1er novembre 1402, et le sermon français *Beati qui lugent* du 2 novembre de la même année.

*
* *

« Le *Beati*, écrit M. Mourin, est très semblable, par sa tenue, au *Sancta et salubris* qui fut prononcé en l'église Saint-Séverin en 1407. » Et il ajoute en note :

Bourret (*o. c.*, p. 111) se contente de dire que le sermon *Sancta et salubris* aurait été prononcé dans l'église Saint-Séverin et qu'il paraît d'une époque

1. Encore un sujet à reprendre pour les gersonisants.

postérieure. Le manuscrit B. N. fr. 25552 permet de préciser. « Cy commence ung sermon des morts fait a Paris a Saint Severin l'an de grace mil CCCC VII... » (fol. 16 r°). L'*explicit* (fol. 29 r°) commet sans doute une erreur d'année et de mois : « M.CCCCXXVII mense octobris ». Gerson avait quitté définitivement la capitale dès 1415 [1].

Selon nos calculs, la date de 1407 n'est pas sans présenter quelques difficultés. Quant à celle du mois d'octobre 1427, à la fin d'un sermon prononcé le Jour des Morts, l'écart est un peu trop considérable pour s'en débarrasser par la simple supposition d'« une erreur d'année et de mois ». Nous proposons, donc, de reprendre d'abord la date de la rubrique, ensuite celle de la souscription.

Dans son article, sur les manuscrits qui renferment les sermons français de Gerson, M. Mourin a indiqué trois manuscrits pour le *Sancta et salubris* : B. N. fr. 25.552, fol. 16 r°-25 v°, Douai 516, fol. 106 sv., et Tours 379, fol. 192 v° sv. [2], auxquels il faut ajouter un quatrième, le ms. Metz 530 (3°) [3]. Or, le *Sancta* est daté dans le manuscrit de Paris. Cette date est-elle confirmée par les autres manuscrits ?

En effet, le manuscrit de la Bibliothèque Nationale n'est pas le seul à dater le *Sancta*, car, dans le ms. Douai 516, il est indiqué dans ces termes : « Sermon des mors, fait à Paris, à Saint-Severin, par ledit Jehan de Gerson, lan mil cccc et sept » (fol. 106) [4]. Nous n'avons pas pu obtenir la communication de ce volume lors de notre dernier voyage en France en 1947, parce que le manuscrit n'avait pas encore été remis à sa place. Cependant, sans l'avoir consulté, nous croyons qu'il ne faut pas interpréter la date fournie par ce manuscrit comme un deuxième témoignage indépendant, car il est à remarquer que les *items* 6°, 7°, 8° et 9° du manuscrit de Douai se suivent exactement dans le même ordre que dans le manuscrit de Paris, cité par M. Mourin. Il se peut bien que le ms. Douai

1. L. Mourin, *Six sermons*, p. 178 et note 1.

2. L. Mourin, *L'œuvre oratoire*, dans *A. H. D. L. M. A.*, t. XV (1946), p. 242.

3. *Catalogue général des mss des bibliothèques publiques des départements*, in-4°, t. V (Paris, 1879), p. 197.

4. *Catalogue général*, in-4°, t. VI (Paris, 1878), p. 309-310.

516 soit une copie faite d'après le B. N. fr. 25.552. D'ailleurs, on ne peut pas trop se fier aux indications chronologiques du copiste du manuscrit de Douai, parce qu'il s'est certainement trompé dans la date qu'il assigne au sermon *Ad Deum vadit* : « Le sermon de la Passion Nostre Seigneur, preschié à Paris à Saint-Bernard, par maistre Jehan de Gerson, le jour du grant vendredi, mil IIII^{c} et XX » (fol. 6). C'est un fait bien établi que le chancelier a prononcé cette passion le 13 avril 1402/1403 [1].

Le manuscrit de Tours ne fait aucune mention de date ou d'église où fut prononcé le sermon. N'ayant pas consulté le manuscrit de Metz, nous ignorons si le *Sancta* y est daté ; pourtant, le *Catalogue* n'a relevé ni date, ni lieu. Quant à la traduction latine, l'intitulé porte : *Ad populum Parisiensem, in Ecclesia Sancti Severini*, mais pas de date [2]. Bien que nous n'ayons copié que le texte du ms. B. N. fr. 25.552 et noté que les variantes du manuscrit de Tours, la traduction latine semble avoir été faite d'après le manuscrit de Paris. Dans ce cas, on pourrait se demander pourquoi le traducteur a omis la date.

Pourtant, sans se rapporter aux manuscrits, on peut rejeter le millésime de 1407. Plus haut, nous avons cité la rubrique du sermon tel que l'a fait imprimer M. Mourin d'après le manuscrit de Paris, et tel que l'a probablement copié le scribe du manuscrit de Douai. Mais notre transcription, faite sur le même manuscrit, offre une variante importante : « Cy commence vng sermon des mors fait a paris lan de grace mil ccccvn par reuerent pere en dieu Maistre jehan de gerson excellent maistre et docteur en theologie et chanselier de leglise de Paris. » M. Mourin a lu la date comme « mil CCCC VII »,

1. David Hobart Carnahan, *The « Ad Deum vadit » of Jean Gerson* (Urbana, 1917), p. 17 et p. 37, l'a placé en 1402 d'après le ms. B. N. fr. 448, sans se rendre compte que le scribe l'a daté *more gallicano*. James L. Connolly, *John Gerson* (Louvain, 1928), p. 149, n. 3, André Combes, *Essai*, p. 362, et Georges Frénaud, *La Passion Nostre Seigneur* (Paris, Wittmann, 1947), p. xiii, ont rectifié cette méprise. D'ailleurs, c'est seulement à cette date que le *Ad Deum vadit* français prend sa place légitime comme sermon final et culminant de la série *Paenitemini*, prêchée en 1402-1403.

2. Du Pin, III, col. 1551 C.

ayant interprété les deux jambages à la fin, dont le second est plus long que le premier, comme « ij ». Le scribe du manuscrit de Douai aussi, prenant le *vn* de 1401, pour un *vii*, a écrit *sept* en toutes lettres. Cependant, si on lit le sermon dans le manuscrit de Paris, on s'aperçoit vite que les deux jambages ressemblent à presque toutes les *n* finales dans le texte. Les jambages ne sont pas surmontés des traits obliques que l'on rencontre souvent dans les manuscrits sur les *i* d'un chiffre ; mais on ne peut rien conclure de leur absence puisque le scribe écrit *xii* avec et sans ces traits. Il est vrai que dans le texte, on ne rencontre pas la forme « vn » une seule fois. Deux fois le copiste écrit « lū » (l'un), partout ailleurs « vng ». Malgré cela, nous lisons la date comme « mil CCCC VN » (1401) [1].

La date que nous proposons pour le *Sancta* est appuyée par nos informations sur les voyages de Gerson. Il est presque certain qu'au mois de novembre 1407, le chancelier n'était pas à Paris, car il était un des trente-six membres de l'ambassade qui s'était rendue auprès des deux papes pour tâcher d'arranger un accord entre eux. On peut suivre l'itinéraire de Gerson avec assez de précision depuis son départ de Paris vers le 12 avril 1407, jusqu'au 15 septembre de la même année, quand il se trouvait à Gênes. Si la date de sa rentrée n'a pas encore été fixée rigoureusement, les historiens, néanmoins, sont tous d'accord sur le fait qu'il n'était pas à Paris au mois de novembre 1407 [2], quand il aurait, d'après le manuscrit de Douai et M. Mourin, prêché le sermon *Sancta et salubris* à Saint-Séverin.

D'ailleurs, la critique interne de ce sermon, surtout de la deuxième partie : « Comment oroison proffite pour les mors » (ms. B. N. fr. 25552, fol. 19 r°-21 r°), fait ressortir beaucoup

1. Pour une méprise analogue où on a lu M CCCC VII au lieu de M CCCC VN, voir A. Piaget, *Chronologie des épîtres sur le Roman de la Rose*, dans *Études dédiées à Gaston Paris* (Paris, 1891), p. 113-116.

2. Noël Valois, *La France et le Grand Schisme*, t. III (1901), p. 507-565 ; Alfred Coville, *Jean Petit et la question du tyrannicide au XVe siècle* (Paris, Picard, 1932), p. 348-352 (la date du départ est indiquée par erreur comme « 1406 », p. 348, n. 109) ; André Combes, *Sur la date des sermons universitaires de Gerson pour la fête du Jeudi-Saint*, dans *A.H.D.L.M.A.*, t. XV (1946), p. 395 et note 8.

de ressemblances avec le *Beati*. On y retrouve même l'*exemplum* « de celui qui retint le cheval en l'ost de Charlemagne » (fol. 20 r°) [1]. M. Mourin a bien raison de dire que « le *Beati* est très semblable, par sa tenue, au *Sancta et salubris* ». Le chapitre qu'il a consacré à l'*Étude doctrinale* du *Beati*, pourrait s'appliquer au *Sancta* avec très peu de retouches [2].

Donc, au lieu de dissocier les deux sermons par un intervalle de cinq ans, nous adoptons comme date du sermon *Sancta et salubris* le 2 novembre 1401.

*
* *

Quant à l'*explicit* cité plus haut : « M. CCCCXXVII mense octobris », c'est M. Mourin qui commet l'erreur, car il a sauté l'*explicit* du sermon et cite la souscription d'un opuscule qui le suit. Le sermon *Sancta* se termine, fol. 25 v° [3], par :

...Si ferons fin en oroyson, en priant le doulx Jhesus qu'il ait merci des trespassés, et nous doint telle<ment>vivre en ce mortel monde que nous puissons venir a sa benoicte gloire de paradis. Amen.

Suit un autre traité, sans rubrique, commençant, fol. 25 v°, par :

Pour esmouer (*sic*) les vifz a prier pour les mors qui sont en purgatoire, est composée ceste complaincte, en la personne des mors.

Les mors aux vifz : (fol. 26 r°)

Priez pour nous, o vous qui estes vivans sur terre, priés pour nous pouvrez et dolentes ames...

Puis vient une autre prière (fol. 28 v°) : « Le vivant pour les mors », et « d'autres oroysons » (fol. 29 r°), finissant par un quatrain (fol. 29 r°), dont le dernier vers est :

Pourquoy fiche en ton cuer tousdis ceste heure.

Explicit a joh<ann>e cancellario parisiensi, anno M. CCCC XXVII. mense octobris. Item quidam :

---

1. Cf. *Beati*, éd. Mourin, l. 354-355.
2. L. Mourin, *Six sermons*, p. 178 et p. 197-207.
3. Ms. B. N. fr. 25552. M. Mourin a correctement noté la fin du sermon (fol. 25 v°) dans son étude, *L'œuvre oratoire*, p. 212.

Quisquis ades, qui morte cades, sta, respice, plora.
Sum quod eris, modicum cineris, pro me precor ora.

Cet opuscule, traduit en latin, se trouve dans l'édition Du Pin, t. III, col. 703 A-705 D, sous le titre : *Querela defunctorum in igne purgatorio detentorum* [1].

*
* *

Gerson fait allusion au sermon *Beati* latin dans une lettre adressée à Pierre d'Ailly, *Epistola ad Petrum episcopum camera-censem*, « *Ex litteris binis...* » (Du Pin, III, 429 A-430 C), datée du 16 octobre sans indication d'année, où on lit *in fine* :

Dicamus ad Dominum cum Josaphat : *Cum ignoramus, quid agere debeamus, hoc solum habemus residui, ut oculos nostros ad te dirigamus*, 2. Paral. XX, 12. Sic consolabimur lugentes, quia humiliabimur (ut debemus) sub potenti manu Dei (...). Hoc modo sentiemus experti etiam nunc quod promittit Christus dicens : *Beati, qui lugent, quoniam consolabuntur*, Matth. V, 5.

Super quo verbo Sermonem alias exposui in praeclara Universitate Parisiensi (...). Scriptum Parisiis matutino octavarum Beati Dionysii (...) (col. 430 B-C).

L. Salembier a rattaché cette lettre aux ennuis que valut à Pierrre d'Ailly son absence de Paris en 1408, à l'ouverture du cinquième concile national de l'Église de France [2]. Noël Valois était de la même opinion [3]. M. Combes, pourtant, à qui nous devons tant de nouveaux apports à la chronologie des œuvres de Gerson, a repris la question de la date de cette lettre et de celle qui la suit dans l'édition Du Pin, également adressée à

1. Dans le *Catalogue général*, in-4°, t. VI, p. 310-311, cet opuscule est représenté par les *items* 8° et 9° du ms. Douai 516, avec l'indication « peut-être inédits ». Remarquons que le bibliothécaire de Saint-Victor, Claude de Grandrue, a aussi omis ce traité dans sa table du ms. B. N. fr. 25552, fol. 34 r°, et dans son catalogue, ms. B. N. lat. 14767, fol. 128 v°; NN 1 = ms. B. N. fr. 25552, cf. notre *Table de concordance*, dans *Romania*, t. LVI (1930), p. 429-431.

2. L. Salembier, *Petrus de Alliaco* (Lille, 1886), p. 75.

3. N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, t. IV (Paris, 1902), p. 24, note 4 : « Lettre de Gerson datée de l'octave de Saint-Denis (16 octobre). »

Pierre d'Ailly et datée, sans année, du 18 août, *Si de temporali...* (III, 430 D-432 D). Comme les deux lettres sont étroitement liées, spirituellement et temporellement, et puisque le millésime de 1408 ne s'accordait pas aux conclusions préalablement établies par M. l'abbé Combes, il a rejeté cette date et proposé l'année 1395 [1]. Naguère, il a changé de position de sorte que maintenant, il affirme que la lettre *Si de temporali* ne peut pas être antérieure à 1401 [2].

Partant de cette nouvelle conclusion de M. Combes sur la lettre *Si de temporali*, M. Mourin, qui a essayé de dater le sermon *Beati* français d'après l'autre lettre, s'est permis « de dater la lettre *Ex litteris binis*, au plus tard, du 16 octobre 1401. Le *Beati qui lugent* latin, dit-il, aurait ainsi été prêché, au plus tard, le 1er novembre 1400 » [3].

Nous avons daté le *Beati* latin du 1er novembre 1402, date qui ne laisse pas place à l'incertitude. Or, la lettre *Ex litteris binis* renferme une allusion à ce sermon. Donc, on peut constater d'ores et déjà que la lettre *Ex litteris binis* est postérieure au 1er novembre 1402. Nous reviendrons sur la question de ces deux lettres dans un prochain article sur la chronologie gersonienne.

Max Lieberman.

---

1. A. Combes, *Études gersoniennes* dans *A.H.D.L.M.A.*, t. XII (1939), p. 359, note 1, qui continue jusqu'à la page 362 ; « *Lettres de consolation* » *de Nicolas de Clamanges à Pierre d'Ailly*, dans *A.H.D.L.M.A.*, t. XIII (1940-1942), p. 388.

2. L. Mourin, *Six sermons*, p. 179-180.

3. L. Mourin, *Six sermons*, p. 180.

MÉLANGES

NOTES SUR LE LEXIQUE ARAGONAIS

Serrano y Sanz a publié dans le *Boletín de la Real Academia Española*, de 1915 (t. II, cuad. VI) à 1922 (t. IX, cuad. XLII), des *Inventarios aragoneses de los siglos XIV y XV*. Les références indiquent le numéro du document et le numéro de l'article de l'inventaire. Nous n'avons pas mentionné de très nombreux mots qui sont des adaptations phonétiques ou morphologiques du catalan ; nous nous sommes limité aux formes ayant un caractère proprement dialectal.

Acendrexa (XXI, 21). — Ce mot désigne des garnitures d'une bourse en cuir. Il doit être rapproché de *acendrar* « purifier, nettoyer le métal » ; nous pensons qu'il s'agit de motifs en métal poli, qui servaient de décoration.

Alamandisco (I, 174 ; IV, 27 ; VIII, 14 ; XV, 43 ; XLV, 3 ; LXXV, 91, 115), Lamandisco (III, 24 ; V, 127 ; XII, 23). — On sait que sur le nom de la ville de Damas on a fait un dérivé qui s'applique à une étoffe : *adamascado*. Dans les anciens textes originaires d'Aragon, on trouve formé sur la ville de Carie ' Alabanda ', le dérivé *alamandisco*. Ce qualificatif est lié surtout aux *tovallas* et *manteles*, et il semble que dans la phrase « *Un par de tovallas de lino, las unas scaquiadas, las otras lamandiscas* », alors que *scaquiadas* = « à carreaux », *lamandiscas* signifie « damasquinées ».

Parallèlement à la forme aragonaise, on a en anc. catal. *alamandesc* ; cf. vx franç. *alemande*, *alement* (fourrure d'Alabanda). En esp. mod., les mots *alamanesco*, *-isco* sont rapportés à tort, dans tous les dictionnaires, à *Alemania*.

Du point de vue phonétique, l'anticipation de nasalité *b-n* >

m-n (cf. *mimbre* < *bimbre* < uimine), se retrouve dans la vieille forme *alemandina* (*Historia troyana*, éd. Menéndez Pidal, *R. F. E.*, An. XVIII, *s. v.*) pour *alabandina* (pierre précieuse, alemandine).

ALFACERA (III, 58 ; V, 34 ; VII, 73 ; X, 3 ; XII, 16 ; XXVII, 25 ; XXXIII, 52 ; XLIII, 11 ; XLV, 13, 14 ; LVI, 15, 34 ; LXIX, 1, 89 ; -ETA, LVII, 28). — Ce mot est mentionné dans García de Diego (238) uniquement avec le sens de « almohada ». Il ne cite qu'une référence des *Inventarios*, alors que le mot y est employé 15 fois, avec des sens variés. Il s'agit d'une sorte de natte en jonc (*de junco, de adarras*), souvent ornée de peintures, et servant en général à décorer les murs (*de paret*), ou à étendre par terre (*pora los piedes, estendida en el suelo*).

ALGUAQUAYA (XXI, 6, 18). — D'après le contexte, le mot désigne un vêtement riche ; il est mentionné comme étant en soie, et a été estimé *sixanta e cinquos solidos*, ce qui est presque autant qu'une *vestimenta d'oro* (*huitanta sol.*). Nous n'avons rien trouvé d'approchant dans les glossaires de mots espagnols dérivés de l'arabe.

ALLIVINAGRE (XLI, 2, 4). — Les exemples sont : « *Una hopa de allivínagre, tenida, con penya de conellos* », « *Una capa de viado de allivinagre mesclado, las vias amariellas blancas e vermellas* ». Il s'agit d'un tissu du nom de « ail-vinaigre ». L'espagnol connaît le mot *ajiaceite* « ail-huile », mais dans le sens de « aïoli » ; cf. ce que nous disons à propos de *oliva*.

ALMIÇARA (LVI, 110). — Le contexte indique nettement qu'il s'agit d'un outil en fer pour châtrer les ruches ; aucun rapprochement ne nous a paru possible.

ANCLUCHA (XVI, 17), ENCLUCHETA (XVI, 19). — Forme aragonaise qui correspond au catalan *enclusa* « enclume ».

ANCONERA (LVI, 27). — Dérivé de *anca*, dans le sens de « coude ». Partie du brassard recouvrant le coude dans les anciennes armures (cubitière).

ANELLETA (XLVI, 17, 18). — Étoffe formée d'*anillos* (sorte de tissu de maille), employé pour les *sayos* et *calças*.

ANTIGOR (XV, 93 ; LXI, 17, 19 ; LXIV, 24). — Les expressions *al antigor* ou *de la antigor* signifient ' à la mode ancienne ' et équivalent à *del tempo viello* (LX, 2).

Balzano (X, 59). — Ce qualificatif, appliqué à *una potra*, équivaut à l'italien *balzano* et à l'ancien français *baucenc*. A rapprocher de ce que dit M. F. Lecoy à propos de *roenc-roano* (*Rom.*, LXVIII, p. 15).

Basalart (XVI, 10; XXIX, 50; XXXIV, 12). — Il se peut, l'objet n'étant pas caractérisé, qu'il s'agisse du *baselard* de l'ancien français, « coutelas ».

Bedollo (IX, 45; XV, 104). — Genre de sécateur ou de couperet servant à tailler les buissons. La forme *bedollo* étant le correspondant aragonais du castillan *abedul* « bouleau », l'objet a dû recevoir son nom à cause de l'analogie qu'il présentait avec la feuille de cet arbre.

Billa (XVI, 28). — Correspond au français ' bille ' ou ' billot ' de bois.

Biscapot (III, 98). — Vêtement. Mot formé de *bis* et *capot* (cape); *bis* a peut-être le sens de ' double '; cf. le suivant.

Bisarma (LXIX, 43). — « Arme double », c'est-à-dire avec deux fers : hallebarde.

Carchofado (LXXII, 7), Carjofado (LXVIII, 21, 22), Garchofado (XVII, 32). — Sens général de « abîmé, passé, piqué ». Un rapprochement avec *carcomido* serait assez hasardeux.

Cerristopa (LXX, 3). — Composé de *cerro* (arag. *cierro* : IX, 66; XI, 8; XXXVII, 30), et *estopa*, ' filasse ou toile de lin ou de chanvre '.

Comengar (LII, 23), Comenguar (LXII, 8). — Dans le sens du cast. *comulgar*. Nous ne pensons pas que ce mot puisse être le continuateur phonétique de cōmūnicare; faut-il supposer une analogie avec *comenzar* ?

Crenchador (II, 46). — Dérivé de *crencha* ' raie au milieu des cheveux '; le mot désigne un peigne de cheveux, ici en ivoire.

Cuytre (IX, 43). — Aboutissement phonétique du latin culter, « coutre de la charrue ».

Deboxado (LXIX, 27, 110). — Dans la *Historia troyana* (*op. cit.*), on trouve le substantif *deboxadura* (16_4) ' talla, obra de escultura '; nous avons ici la forme adjectivale, dont le sens de ' sculpté, gravé ' est appuyé par le contexte : « *Un retaulo de libros, deboxado, e otras muchas cosas pintadas en él* ».

DREÇADOR (LXVI, 24). — Le mot se présente isolé. Il est à rapprocher de l'anc. fr. *dressoir* ‘ casiers pour la vaisselle, desserte ’.

ENCORPORADOR (LXXI, 21). — Morceau de bois muni d'une poignée pour se dresser sur son lit ; cast. *incorporarse*.

ESCAY (VI, 9 ; XIII, 50, 51 ; XXV, 2 ; XXXVII, 28). — ‘ Morceau ’ [d'étoffe]. Cf. catal. *esqueix*, cast. *desqueje*.

GARCHOFADO, voir CARCHOFADO.

LAMANDISCO, voir ALAMANDISCO.

MANARIEL (XXV, 8), MANERES (XLIX, 27). — Ces deux mots, liés dans les textes aux épées et aux poignards, doivent désigner des armes à main (dont le manche est garni de cuir).

MANIL (LVI, 90, 92). — ‘ Poignée ’ ; cf. « *Una maça, el* manil *cubierto de seda* » et « *Dos maças de fierro con* mango *de fust* ».

MORLAN (XX, 51). — Nom de l'ancienne monnaie du Midi de la France ‘ morlain ’.

MOSEQUI (LVI, 8, 17, 18), MONSEQUI (III, 36), MOSEQUIN (VIII, 21), MOSEGUIN (LXV, 45). — Partie de l'armure en fer ou en cuir, probablement une sorte de guêtre ; cf. anc. franç. *bouzequin...*, anc. ptg. *morsequill...* et esp. *borcegui*.

OFFRIDERO (LVII, 15). — D'après le contexte (« *Tres cirihuelos blancos de cera, pintados... Siet offrideros de çera amariella* »), il s'agit d'un cierge. Notons que les formes latines des VIIIe et IXe siècles, citées par A. Steiger [1] ‘ offercarium ’, ‘ offertoria ’, avaient le sens de « platillo para el incienso » (p. 647, n. 2).

OLIVA (III, 9 ; IX, 30, 81 ; XII, 1 ; XIII, 15 ; XXX, 61), -ETA (XL, 11). — Ce mot s'applique à des *trapos* et *cotardia* et désigne un tissu, précisé une fois comme étant en laine. Aucun des sens connus de ce mot ne permet un rapprochement avec ceux que nous trouvons dans nos textes. On peut penser à une étymologie populaire. Le nom d'une étoffe très employée ‘ aceytuni ’, a dû être interprété comme ‘ aceituna ’ ; sur ce modèle, on a créé ‘ oliva ’, avec un sens voisin, puisque « *olivo y aceituno, todo es uno* ».

PANDERO (XLII, 16), PANDERA (XXXIV, 8), -ETA (XLV,

1. *Zur Sprache der Mozaraber*, Droz, 1942 (extr. *Rom. Helv.*, 20).

42). — ‘ Panier ’. L’esp. *pandera*, *-o* ‘ tambour de basque ’ n’est pas mentionné dans ce sens. C’est le résultat d’un croisement entre *panera* ‘ panier pour transporter le pain ’ et *pandera* décomposé en *pan-dera* (*-dera* étant un suffixe courant). D’autre part, on trouve une fois *panera* (LXIX, 81), mais le mot étant isolé, on ne peut savoir s’il s’agit de la *pandera* ou de la ‘ pelle pour mettre les pains dans le four ’ que mentionnent les dictionnaires d’aragonais moderne.

Platon (II, 49 ; VII, 29 ; XVI, 43 ; XVII, 7, 16 ; XVIII, 4 ; XXIX, 20 ; L, 7, 8 ; LXIV, 5). — Petits boutons ou clous de métal que l’on met sur les ceintures et les courroies ; de *llatón*, *latón*, *allatón*... en anc. arag. et anc. esp.

Scufala (XIII, 25, 67). — Nom d’un vêtement fait d’une étoffe en poils de chèvre.

Tresuelo (V, 102 ; VII, 81 ; XX, 7 ; LIII, 21). — Formé de *tres* et de *suelo* ; sorte de ‘ trépied ’, ustensile de cuisine.

Bernard Pottier.

PICARD *ECALOT*

Afin de compléter la note du regretté Jean Haust, parue dans la *Romania*, LXIX (1946), p. 242, au sujet de l’anc. fr. *écalot*, il n’est sans doute pas inutile de rappeler l’existence d’un vocable de forme semblable dans le patois picard. Nous lisons dans le *Glossaire étymologique et comparatif du patois picard*... de Corblet (1851) : « d’écalot, loc. adverb. — de surplus, en sus. » Alcius Ledieu le relève en 1893 dans le patois de Demuin, dans la Somme, à quatre kilomètres de Villers-Bretonneux : « *d’écalou*, loc. adverb. — de surplus, en plus que le nombre ; si l’on partage également vingt billes entre six enfants, chacun d’eux en a trois et il en reste deux *d’écalou* ». Même signification en saint-polois suivant Edmont (*Lexique saint-polois*, 1897) : « *d’ekalo* ; en surplus, en sus du nombre voulu d’exemples : *s’ĭl ăvœ̆ sœ̆lm̃e œ̆n œ̆r d’ĕ̆kălō̆ — j’ĕ̆ kŏr œ̆ œ̆n kŭp d’œ̆ d’ĕ̆kălō̆* ».

Hector Crinon, paysan et poète de Vraignes, près de Péronne, emploie cette expression dans ses *Satires picardes* (1851). On la trouve aussi dans un conte d’E.-V. Poiteux, de Brouchy (Somme), enregistré par l’auteur le 25 avril 1939 au Musée de la Parole et du Geste de l’Université de Paris (n° 560, texte

picard). Il s'agit d'un maître d'école qui partage les œufs et les sous que les enfants sont allés quêter dans le village le dernier jeudi avant le Carême : *Comme i gn'in o toujours d'écalout, i les distribue à cheutes qui sont l'pus éde bouques à gavi a l'moéson.* C'est-à-dire : « comme il y en a toujours de reste, il les distribue à ceux qui sont le plus de bouches à gaver à la maison ».

On pourrait citer encore d'autres textes qui attestent la connaissance et l'emploi du mot dans le département de la Somme. Nous l'avons entendu souvent, notamment dans le Vimeu, en doullennais, dans les environs d'Amiens.

Une mention plus ancienne du mot *écalot* est faite par le P. Daire, fécond écrivain picard, qui a composé un dictionnaire « picard, gaulois et françois », à partir de 1767[1], avec le sens de « impair », sans aucune explication ni exemple, comme il procède habituellement.

Quel rapport y a-t-il entre notre locution picarde et le substantif *escalot* ou *scalot* du parler chestrolais, entre le vocable picard et le vieux mot *escalos* du fabliau de Milon d'Amiens ? Sans posséder d'éléments suffisants, il est difficile de décider si Gaston Paris avait tort de déclarer « inadmissible », l'explication d'*escalos* par *escaloigne*. Néanmoins, il semble que le moderne *écalot* picard, qui s'applique à un reste, à un supplément, s'accorde davantage avec *escaloigne* dont le sens figuré est si souvent au moyen âge celui de « quantité négligeable », que le *scalot* ou *escalot* sur lequel Jean Haust a attiré l'attention. Remarquons aussi que le sens attribué à *écalot* par le P. Daire s'apparente à l'idée de quantité et de partage. Il serait évidemment souhaitable pour éclairer la question de trouver notre mot dans des textes écrits en Picardie ou dans le Nord de la France entre 1750 et 1850. Mais de tels documents sont rares.

Robert Emrik.

1. Nous avons consulté le dictionnaire du P. Daire dans l'édition qu'en a donnée Alcius Ledieu chez H. Champion en 1911. Nous aurions voulu vérifier directement dans les deux manuscrits du P. Daire qui, d'après Ledieu (*op. cit.*, p. XLI) sont à la Bibliothèque d'Abbeville où il les a remis lui-même, mais ils ne figurent pas au catalogue, et on ne les a pas encore retrouvés.

NATE QUE NATE
(*Romania*, LXIX, 174).

M. A. Henry, dans son judicieux article sur l'expression a. française, a tort sur un point : il croit que Mlle Bastin est la première à avoir commenté le proverbe. Cf. G. Cohn, *Zeitschr. f. frz. Spr.*, XLIII[2], pp. 18 sq., où l'élève s'oppose précisément à son maître Tobler et donne à peu près la même explication syntaxique que M. Henry (*nate* [*est*] *que nate* [est] = « nature est ce que nature peut être ». — Cohn envisage au moins la même ellipse de l'auxiliaire que M. Henry qui explique [*c'est*] *nate que nate* [est] : il atteste aussi un a. fr. *mal que mal*, qui a des parallèles espagnols, cf. mon article dans *RTH*, IV, 259 : *mal que mal*, comme *vendre que vendre* correspond à *porfiar que porfiar* (cf. aussi le proverbe fr. : « *peigné chien, lavé chien, toutefois chien que chien* », *l. c.*). Comme étymologie, Cohn suggérait natio > **nace* (cf. dedicatio > *dédicace*) + *natura* (il est vrai que Cohn ne mettait pas d'astérisque, parce qu'il croyait à la leçon *nace*, que M. Henry vient de mettre en doute). Ne pourrait-on pas supposer une prononciation savante de *na/ti/o*, sans la palatalisation qui est à la base de dedicatio > *dédicace* ? Le wallon *nate* « nature de la femme et des animaux » serait, en effet, un autre reflet de ce *na/ti/o* savant, ensuite vulgarisé.

Leo Spitzer.

UN SECOND MANUSCRIT DU LIVRE D'ENANCHET [1]

Le *Livre d'Enanchet*, ainsi désigné d'après le nom que nous

---

1. Dans cet article nous aurons à citer surtout les ouvrages suivants :

Fiebig = *Das « Livre d'Enanchet » nach der einzigen Handschrift 2585 der Wiener Nationalbibliothek herausgegeben* v. Werner Fiebig (Berliner Beiträge zur romanischen Philologie hrsgb. v. Ernst Gamillscheg u. Emil Winkler, Bd. VIII, 3/4, 1938).

Markov = A. Markov, *Katalog metropolitanskih riedkosti* = CD, I, pp. 505-550.

Roques = M. Roques, *Le chansonnier français de Zagreb* dans les *Mélanges*

trouvons dans le texte [1], est un « doctrinal » ancien français où un père, Enanchet, apprend à son fils : *a)* diverses doctrines pour toutes les classes de la société, *b)* la provenance de certaines professions, ainsi que *c)* une doctrine d'amour. C'est une compilation, faite vraisemblablement en Italie, où nous pouvons distinguer trois parties. Pour la première, nous pouvons conjecturer, d'après le contenu, que la source est une forme du *dit des états du monde* ; pour les deux autres, on a déjà montré qu'elles sont, en majeure partie, plus ou moins une adaptation du latin : l'une d'après l'*Historia scholastica* de Petrus Comestor, l'autre d'après le *Tractatus amoris* et le *Tractatus de amoris reprobatione* d'Andreas Capellanus [2]. Mais les relations entre ces œuvres et le *Livre d'Enanchet* ne sont pas toujours bien claires et il faut encore, à notre avis, chercher des sources dans la littérature didactique de l'ancien français.

Jusqu'ici le *Livre d'Enanchet* n'était connu que par un seul ms., celui de Vienne (= *w*), publié en 1938 par Werner Fiebig. Le ms. *w* date de 1287, il se trouve actuellement à la Bibliothèque Nationale de Vienne sous la côte 2585, il comprend 16 feuillets en parchemin.

M. Bruns place l'auteur du *Livre d'Enanchet* au nord de la Franche-Comté et W. Fiebig dans l'Italie du Nord ; pour le copiste tous deux sont d'accord pour le placer dans l'Italie du Nord [3].

---

de linguistique et de littérature offerts à M. Alfred Jeanroy (1928, pp. 509-520).

Thaller = Dr. Lujo Thaller, *Sredovječni medicinski rukopisi zagrebačke stolne crkve* = CD, I, pp. 573-596.

CD, I = *Collectio dissertationum de almo episcopatu zagrabiensi in memoriam fundationis eiusdem A. D. MXCIV*, pars. I. (= *Dissertationes et monumenta historiam culturae gentis croaticae illustrantia*, t. I, red. dr. Dragutin Kniewald, Zagrabiae, MCMXLIV). — Le titre est en croate : *Kulturno-poviestni zbornik zagrebačke nadbiskupije u spomen 850. godišnjice osnutka.* Zagreb, 1944.

1. L'Incipit commence par « *Enanchet por soi dit...* ». Dans le ms. *w*, le nom *Enanchet*, sous la forme *Annanchet*, figure encore une fois à la fin du texte : « *Ceste epistre tramist Annanchet...* » (cf. Fiebig, *o. c.*, pp. 97, 18-19).

2. Cf. Fiebig, *o. c.*, pp. XXIV-XXIX.

3. Cf. Fiebig, *o. c.*, pp. XIV-XVI et passim.

Nous avons trouvé un autre ms. du *Livre d'Enanchet*, de trente-cinq années antérieur à celui de Vienne, et qui a été, lui aussi, copié dans l'Italie du Nord[1]. Il est conservé à la Bibliothèque Métropolitaine de Zagreb (= *z*) aux feuillets 57ro 76ro du codex MR 92.

Nous ne nous occuperons ici ni de la provenance ni du contenu du reste de ce manuscrit[2]. Comme la provenance de MR 92 dépend pour beaucoup du contenu, nous voulons d'abord procéder à une identification séparée de chacune des pièces qui le composent[3].

Après une description sommaire du ms. *z*, nous établirons l'identité des mss *z* et *w* en transcrivant quelques chapitres de *z*, à savoir : I. l'incipit ; II. le chapitre « *Donques chascun qe ueult* », qui correspond au chapitre « *Li comandemenz d'amor* »

---

1. Pour la localisation du ms. *w*, cf. Fiebig, *o. c.*, pp. XIV-XV, XXXIV-XLV ; pour celle du ms. *z*, cf. ci-dessous, p. 80, n. 5, et p. 81, n. 3 et 4.

2. Autant que je sache, les premiers qui s'en sont occupés sont Janko Barlè dans *Liječnički vjesnik*, 1902, M. Mario Roques dans l'article cité, Claudius Francz Mayer dans l'annuaire *Kyklos*, 1930 (cf. Thaller, *o. c.*, p. 573) et Lujo Thaller dans son étude *Sredovječni medicinski rukopisi zagrebacke stolne crkve*. Le regretté Franjo Francev essaya à son tour, de 1922 à 1928, d'étudier la provenance et le contenu du MR 92, mais faute de temps, — il sacrifia toute sa vie aux recherches d'histoire de la littérature croate —, il laissa inédite la notice sur le MR 92, qu'il devait publier dans la *Romania*, comme l'a annoncé M. Roques (cf. Roques, *o. c.*, p. 509). Du reste, son hypothèse sur la provenance du MR 92, qui ne diffère pas beaucoup de celle de Mayer (cf. Thaller, *o. c.*, p. 573), n'est plus acceptable : elle a été partiellement réfutée, avant même d'être publiée, par Lujo Thaller (cf. Thaller, *o. c.*, pp. 573, 592-595). Le plus important travail pour l'étude du contenu est, jusqu'ici, celui de M. M. Roques. Parmi ceux qui s'en sont occupés, il faut, naturellement, compter aussi M. A. Markov, qui a donné dans son *Katalog metropolitanskih riedkosti* une indication sommaire sur le nombre des textes en ancien français et en latin de tout le MR 92, faite d'après les notes manuscrites de F. Fancev (cf. Markov, *o. c.*, p. 550) : il indique brièvement les incipits et quelques explicits de ces textes.

3. C'est ainsi que M. Mario Roques a identifié, en 1928, une partie du codex, le chansonnier, publié dans les *Mélanges Jeanroy*. La notice générale de Franjo Fancev, que Mme Fancev a eu la bonté de me confier, sera publiée après l'identification des pièces.

de *w* [1] ; III. les deux chapitres du ms. *z* où l'amant, qui a obtenu une réponse de l'amante, et « *puet bien conoistre q'ele l'ame...* », lui envoie une seconde lettre d'amour ; IV. le chapitre du ms. *z*, où la pucelle repousse son amant, qui répond « qu'il a pleuré, qu'il pleure et qu'il pleurera... » ; V. l'explicit enfin nous indiquerons les différences générales entre les mss *z* et *w*.

Les feuillets du codex MR 92 qui constituent le ms. *z* mesurent 12, 50 × 19, 30 cm. et forment deux cahiers de parchemin, chacun ayant 12 feuillets, écrits au recto et au verso sur 48 lignes, sauf le recto du f° 76 qui n'en a que 8. Sur le verso du f° 76 du MR 92 commence un autre texe ancien français dont nous traiterons une autre fois. Le ms. *z* contient le *Livre d'Enanchet* écrit, en 1252, dans la « contrée des Montels ». L'écriture est assez lisible : c'est une minuscule gothique avec deux sortes de *r* et de *s* ; *c* et *t* sont difficiles à distinguer ; pas de différence entre *i* et *j*, *u* et *v* ; *u* initial a quelquefois la forme de *v* ; fréquentes sont les abréviations connues pour *er*, *or*, *re*, *ra*, et le tilde pour *n*. Une lettre permet de situer paléographiquement le ms. *z* dans l'Italie du Nord : c'est le *c* cédillé avec valeur de *z*(*s*), *g* (*çent* = *gent*), qu'on trouve très rarement dans les mss écrits en France [2]. Dans le ms. *z*, il y a 84 initiales coloriées : les couleurs bleue et rouge alternent par chapitres. La première initiale, le *E* de *Enanchet*, est un peu plus grande que les autres et ornée d'entrelacs rouges ; les autres initiales sont aussi ornées de petits entrelacs rouges ou bleus.

Voici quelques extraits du ms. *z* comparés au texte du ms. *w* [3].

I. — Incipit, MR 92, f° 57r°, 1-11 :

---

1. Cf. ci-dessous p. 79, n. 1.

2. Pour le cas *çent* = *gent*, cf. ci-dessous, p. 81, n. 3 ; pour *c* cédillé, cf. Ch. Beaulieux, *Histoire de l'orthographe française* (Paris, 1927), t. II, pp. 13-14.

3. Dans cette transcription, je me suis tenu strictement à l'original, sauf pour les majuscules, la ponctuation et la distinction de *i-j* et l'accent sur *e* final-tonique. Une barre oblique marque le changement de ligne. Les abréviations sont résolues en italique.

Enanchet [1] por soi dit que trois chouses purtienent as autors, ce e*st* maitire, / entencion e utilité. Maitire e*st* mere de la chouse, ansi cum lo fer e*st* dou co/ltel ; entencion l'ovremant de l'ovre ; utilité e*st* l'onor e-l preu de ma/tire [2] e d'entencion. Mes en cest livre e*st* maitire, entencion e utilité. Ma/tire e*st* dotrine [3], entencion son ovrement, utilité conclusion de matire e d'ente*n*/cion. Don il a fet segont aleguorité [4], ce e*st* segunt trademe*n*t de bon costum/es, de dotrine son fil dou suen ovremant, entencion de l'onor qe il aura por sa / ovre pres Deu a (*sic*) la gent de ce monde, utilité de matire son fil. E por quoi ? Por il / aprendre en ce que soit voie a cil que ne soit d'aler la o il aie onor e bien, hen/ortemant a cil que soie*nt* que il deive*nt* ovrer sa sience en ce por quoi ele li est / donee. Don il parole a son fil *et* dit...

Cf. *w* = Fiebig, *o. c.*, p. 2, 1-14 :

Enanchet por soi dit que trois choses portienent as autor. C'est matire, ententions et utilité. Matire est mere de la chouse, si com lo fer est dou cortel. Ententions est l'aovremant de l'œvre. Utilité est l'onor e-l preu de matire et d'ententions. Mes en cest livre est matire, ententions et utilité. Matire est la dotrine. Ententions son aovremant. Utilité est conclusions de matire et d'ententions. Don il a feit segond tropologie, c'est segond tractemant de costums, de dotrine son fil, et dou suen aovremant ententions de l'onour que il aura por sa œvre pres deu et la jent de cest monde ; utilité de matire son fil. Et par quoi ? Pur lui aprendre en ce que soit voie a cil qui ne sevent aler la o il vient honor et bien et henortemant a caus qui sevent que il doient aovrer en science, a ce por quoi cele li donee. Don il parole a son fil et dit...

II. — *z*, f° 67ro, 23-30 :

Donqes chascun que veult amer, covian savoir huit principe/lç comande-

1. La forme mi-initiale de *N* dans le mot *Enanchet* a induit les premiers lecteurs à la lecture suivante : « Eclanchet por soi dit que crois... » (Markov, *o. c.*, 532) et Etconlanchet (Fancev dans sa notice). Dans la notice de Fancev, je trouve la première lecture corrigée en *Enanchet*. F. Fancev a donné à toute la pièce le nom « *Livre de la doctrine conpliç* » (d'après l'explicit du ms. *z*) et il l'identifie (« bien qu'ici encore mes conjectures ne s'appuient que sur une similitude de contenu », dit Fancev) avec le *Livre de Sidrach le philosophe*.

2. Ms. : *maure*.

3. Ms. : *dotrime* ou *dotrinie*.

4. Dans le ms. le mot principal a été retouché et remplacé par *aleguorite* ; était-il *tropologie* ?

manç d'amor, se il veult joir ; lo primerein est : cor/tesie sanç aucune vilenie ; lo secont : largece sanç avarice ; / lo tierç : no amer mulier de autres ; lo quart : no amer nul feme de / religion ; lo quintomes : non echaufer soi de celi qe no coviant a m/ulier ; lo sesoimes : estre creenter de ce qe il sa d'amor ; lo setoimes : on/orer les fames en totes guises ; le otoimes : ardimant sanç coardise.

Cf. *w* = Fiebig, *o. c.*, p. 47, 5-8, p. 48, 1-5 :

Li comandemenz d'amor [1].

Donques chascuns qui viaut amer, covient savoir huit principax comandemenz d'amor, se il viaut joir de lui. Lo primerains est : cortoisie sanz aucune vilenie. Lo segond : largece sanz avarice. Lo tierz : non amer fame d'autrui. Lo qart : non amer fame de religion. Lo quintoismes : non eschafer soi de celi que no covient a fame. Lo sissoismes : estre creenter d'amor. Lo setoismes : honorer les fames en totes guises. L'otoismes : ardimanz sanz coardise.

III. — *z*, f° 70r°, 22-30 :

« Por cert l'amant puet bien conoistre q'ele l'ame puis q'ele/li remande aucune chouse. Don il i trametе encore, ausi/disanç : / « La senifiance des vostres leteers a iexaucié mon cors et m'ar/me a tote leece. Qant deu voile qe vos aieç dit qe je ai por niant / ovré mon greife, anpuis croi je bien qe il vos doie pleisir qe / ge ne muere portant ; et se vos voleç qe ge ne vive plus, comandeç / qe ge muere et puis userai ge les glories de paravis veraie/ment por vostre comandemant. »

Cf. *w* = Fiebig, *o. c.*, p. 64, 20-22, p. 65, 1-7 :

Lo conoissiment.

Acertes l'amant puet bien conoistre qu'ele l'aime des qu'ele i a remandez aucune chouse. Don il i trametе encore, ausi dissant :

La segonde epistre.

La senefiance de vos letres a exaucié mon cuer et m'ame en tote leece.

---

1. P. Ranja a remarqué la ressemblance entre ces « commandements d'amour » d'Enanchet et le sonnet CMXLIX du codex 3793 du Vatican. Nous trouvons probable l'idée de P. Rajna qui exclut la dépendance directe de la prose à cause de la divergence dans le 4e commandement, et nous la préciserons en notant que le style du texte en prose diffère du style poétique du sonnet et que la prose porte la marque d'un texte latin (italien ?) : *mulier de autre* du ms. *z* serait *mulier alterius* (*moglie altrui ?*), et en tout cas est indépendant du sonnet. Cf. aussi Fiebig, *o. c.*, p. XXIX.

Quant dex voile qi vos aiez dit, qui je ai por neienz aovré mon graife, anpuis croi-ge bien qu'il vos doie pleisir qui ge ni moere portant. Et se vos volez qi ge no vive plus, comandez qui ge moere ! Et puis userai-ge les gloires de paradis por vostre comandement.

IV. — z, f° 71ro, 41-42, f° 71ro, 1-9 :

« Lo lien [1] dou vostre [2] amor *est* bian d'estre deslié da moi por conp/limant d'uevre, por ce qe ge sui espousee a mari loqel m'a en/vironé mon col des pieres qen [3] *pre*cieuses tot da viron et vestue des gu/arnimanç ovreç a or mout richemant et dou tot mese s'atente por / moy onorer. Don ge ne pois o raison vos amer plus avant. » L'ome /respont : « Ge ay pluré et plur et plureray et mon delit *est* torné en dolor, / por ce qe il m'est oscuré la splendor, qe je veoie resplandir en les glo/rieuses *con*paignes des femes, laqel me tenoit hors de tenebres aten/dant la douce merci qe me tenoit respleui [4] de joie. Don ge vos di t/ant veraiement qe se vos passeç mons e mer, o lui ge vos segvir/ai [5] solemant por veoir lo desir de ma arme [6]. »

Cf. w = Fiebig, *o. c.*, p. 72, 1-15 :

Ci respont la pulcele esposee a l'amant.

Lo liens dou vostre amor est bien d'estre desliez da moi ; por ce qui ge sui esposee au baron lo quex m'a environee mon col des pierres preciouses tot de viron, et vestue de vestimente aovrees a or mult richement, et dou tot met sa entente por moi honorer. Don ge ni pois de raison amer vos ni autrui plus d'or en avant.

L'ome parole : Ge ai plorez et plor et plorerai, et mon delit est tornez en dolor ; por qu'il m'est oscuree la splendor qui ge veoie resplandir es compaignes des fames, la quele me tenoit hors des tenebres, attendanz la douce merci, qui me tenoit repleniz de tote joie. Don ge vos di tant voirement, que, sé vos passez monz et mer a lui, ge vos suidrai soulemant por veoir la joie et lo desir de m'ame. »

---

1. Ms. : *lieim* ou *lienn* ?
2. Ms. : *uostre*.
3. *qen* = *quant*.
4. La forme de ce verbe est dans z comme dans w : *replevir* ; Fiebig l'a toujours corrigée en *replenir* ; dans z nous avons *repleuiç* (cf. f° 69ro, 2), même *rapleui* (f° 74ro, 36) ; est-ce une preuve de dépendance entre z et w, ou faut-il rattacher ce verbe à replere (cf. *REW*, 7222 a, friaul. *repli* « sättigen ») ?
5. C'est un des « italianismes » du ms. z (cf. *REW*, 7839, engad. *seguir*).
6. Ms., *ma* se trouve après *arme* avec un signe d'intercalation.

V. — Explicit [1], f° 76r°, 5-8 :

« Ensi est le livre de la dotrine conpliç [2], loqel hert amaistremant et / lumere de la çent [3] de ces monde. Et si fu escriç en la contree des Mon/tels [4] MCCLII puis la nasion deu douç Roy Iesu Crist, loqel/ert fonteine e nasimant de tot bian [5]. »

Il n'y a pas de grandes différences de contenu entre les mss *ẓ* et *w*. Un seul chapitre de *w* manque dans *ẓ* : la prière d'Enanchet à la Vierge Marie qui commence par « Ceste epistre

---

1. La lecture de Markov est la suivante : « Ensi est le luir... puis la nasion deu douç. Boy... » (Markov, *o. c.*, 532). Il a mal lu aussi le premier vers du Chansonnier du MR 92 : « Janus lunis pris... » (Markov, *o. c.*, *ibidem*) au lieu des « Ja nus hom̃s pris... ».

2. = *le Livre de la doctrine parfaite* [ou, plus simplement : « Ainsi s'achève *le Livre de la doctrine.* — *Réd.*].

3. Cette graphie, *çent* = *gent*, n'est possible que dans l'Italie du Nord (cf. *REW*, 3785, friaul. *dẓint*). Nous trouvons la même graphie, par. ex. dans les cas suivants : « çel feroie mout uolunter » (*ẓ*, f° 74r°, 40), « trois generacions de çant... non çe sont gantilç... les çantilç sunt essuç... » (*ẓ*, f° 63r°, 31-34). Elle est connue d'autres textes franco-italiens, par ex. l'*Attila* de Nicolas de Casola (G. Bertoni, *Attila, poema franco-italiano di Nicola da Casola*) : *çent* = « gent » (Bertoni, *o. c.*, p. XXVI, p. 8, v. 119, p. 21, v. 2), *haaçe* = « âge » (Bertoni, *o. c.*, p. 19, v. 3), *coraçe* = « courage » (Bertoni, *o. c.*, p. 61, v. 4) ; cf. aussi Fiebig, *o. c.*, p. 122, s. v. *arẓant*.

4. Fancev, s'appuyant sur l'existence à Zagreb d'un chanoine Pierre de Montiglio, a voulu voir dans ce toponyme *Montiglio* en Piémont, ce que nous n'acceptons pas. On peut hésiter entre deux hypothèses. La première, plus probable, identifierait *les Montels* avec *Montello* dans la haute plaine vénitienne, ce qui concorde avec la constatation de Fiebig (cf. ci-dessous) quant à la localisation linguistique du ms. *w* ; d'ailleurs, *la contrée de Montel* est encore aujourd'hui appelée *la regione di Montello* (cf. C. Agnoletti, *Condizioni statistiche ed economiche della regione del Montello*, Treviso, 1877) ; ou bien ce serait un des *Montels* de la France. Je traiterai cette question dans une étude détaillée jointe à la transcription du ms. *ẓ*, que je compte publier prochainement.

5. Cette dernière formule de *ẓ* est prise du texte du *Livre d'Enanchet* lui-même : « Amor est fonteine et nasimant de tot bian por ce q'el douç seignor est amor aussi cum il dist quant il parla ge suis amor et il est funteine de doucece, nasimant de tot bian... » (*ẓ*, f° 66v°, 3-5 ; cf. aussi Fiebig, *o. c.*, p. 42, 6-10).

tramist Annanchet a la celerere de joie... »[1] ne figure pas dans le ms. *z*. Quelques chapitres de *z* ne sont pas donnés séparément comme dans *w*, mais sont rattachés aux chapitres précédents ; c'est, par ex., le cas des chapitres de *w* : « Le trop desir... [2] », « As dames... [3] », « Mes s'aucune... [4] » et « Et se les amant... [5] ». Une différence, assez sensible, entre *z* et *w*, est le manque des titres de chapitres dans *z*. Les deux seuls titres de chapitres, du ms. *w*, qui se trouvent aussi dans *z* sont : 1) « Don il parole a son fil e dit... [6] » et 2) « La pulcele respont a un viel et dit ge sai bian... [7] ». Les autres titres de chapitres que nous trouvons dans le ms. *w*, font défaut dans *z*. Le commencement de quelques chapitres est dans *z* autre que dans *w* : par ex. pour le chapitre de *w*. 1) « Grant droit covient... » qui commence dans *z* par « Les juges... [8] », 2) « Les dames mult cheris deivent... » qui commence dans *z* par « Mes les dames deiuient mout qerir ce qe heiment lors seignor... [9] », 3) « En ceste partie dit li contes... » qui commence dans *z* par « Ausi cum la scriture nos manifeste... [10] », etc.

Dans les textes des mss *z* et *w* cités ci-dessus, on peut remarquer quelques petites différences de style. Dans le reste du ms. *kz*, cette variation de style entre les deux mss est encore plus frappante. Il semble que le ms. *w*, par rapport au ms. *z*, soit une rédaction du texte original avec de fréquentes interpolations, paraphrases et « traductions » [11].

Sans se prononcer définitivement sur la langue du ms. *z*, l'on peut constater dès l'abord, que, dans ses grandes lignes, elle est semblable à celle du ms. *w*. La plus grande partie des

1. Fiebig, *o. c.*, p. 97, 18-30, p. 98, 1-27.
2. Fiebig, *o. c.*, p. 51.
3. Fiebig, *o. c.*, p. 58.
4. Fiebig, *o. c.*, p. 62.
5. Fiebig, *o. c.*, *ibidem*.
6. Fiebig, *o. c.*, p. 2.
7. Fiebig, *o. c.*, p. 70.
8. Fiebig, *o. c.*, p. 14 et ms. *z*, f° 60r°, 17.
9. Fiebig, *o. c.*, p. 21 et ms. *z*, f° 62r°, 22-23.
10. Fiebig, *o. c.*, p. 25 et ms. *z*, f° 63r°, 31.
11. Pour la « traduction », cf. aussi les textes cités ci-dessus.

arguments de W. Fiebig [1] pour situer le ms. *w* dans l'Italie du Nord (Venise, Vérone) valent pour le ms. *z*. Même le *clers foiees* [2] de *w*, qui a servi à Fiebig pour situer encore plus précisément ce ms. se trouve dans *z* : *clere foiç* [3]. Cependant, une différence entre *z* et *w* peut être constatée dès maintenant : le ms. *w*, par rapport à *z*, paraît plus « italianisé », et d'une rédaction plus récente et modernisée.

Valentin PUTANEC.

LA SABINE COMME RÉFRIGÉRANT

Jean Gerson [4] mentionne par trois fois une vertu particulière du savinier (ou sabine, genévrier de l'Europe méridionale). Dans son sermon de 1401 *de la Conçepcion nostre Dame* (*Tota pulcra*), on lit (p. 425) : « ...je dy que la phisonomie nostre Dame esmouvoit les regardans a toute pureté et chasteté et mortifioit luxurieuse cogitation... Pourquoy ne pourroit nostre Dame par son regart estaindre mauvais et charnel mouvement et esmouvoir a chasteté, comme le regart [c.-à-d. la vue] de ung savinier, *secundum quosdam*... ? » Dans ses Considérations sur saint Joseph (citées p. 358, n. 6), on lit de même : « ...comme le regart et l'approximation du savinier, selon les philosophes, esmuet a chasteté et refroide la fievre de charnel désir. » Enfin, dans un passage d'un sermon *de Nativitate Beatae Mariae Virginis*, Gerson renvoie au sermon *Tota pulcra* : « Memini me latius alias, cum de Conceptione Virginis sermo fieret, materiam hanc per similitudines et rationes pertractasse, ut de *savina* [5] herba, cujus ...movet aspectus ad castitatem » (p. 359,

---

1. Fiebig, *o. c.*, pp. XXXVI-XLV.

2. Fiebig, *o. c.*, p. XLII.

3. Dans le ms. *z*, f°72r°, 27. Il faut noter cependant que dans notre rédaction du *Livre d'Enanchet* nous ne trouvons pas d'adverbe en *-mentre* tel que *leialmentre* du ms *w* (cf. Fiebig, *o. c.*, pp. XLII, 142).

4. Je cite Louis Mourin, *Six sermons français inédits de Jean Gerson. Étude doctrinale et littéraire, suivie de l'édition critique et de remarques linguistiques* (Études de théologie et d'histoire de la spiritualité, VIII). Paris, 1946.

5. L'éditeur des *Opera* (III, 1351) a imprimé *samma*, sans comprendre. La correction est de M. Mourin.

n. 1). M. Mourin rappelle que la sabine est un abortif [1] mais n'a retrouvé aucune mention de la propriété que signale Gerson.

Cependant, dans une sotte chanson du manuscrit d'Oxford (Raynaud 1284, inc. *Quant en yver voi ces ribaus lancier*) [2] qui, comme il est de style dans ces sortes de parodies, est adressée à une femme repoussante, on lit ceci :

III Oï aveis dire d'un savignier
K'en tout lou mont n'est hons entalenteis,
Ke [3] il lou voit, de femes atouchier.
Dame, et vos cors est a çou compaireis,
Car il n'est hons tant sor feme eschaufeis
Ke c'il vos voit k'il ne soit refroidis
Et sa fame ne port faide tous dis.

Ainsi la croyance populaire relative à la propriété réfrigérative de la sabine est attestée par deux témoignages, dont celui cité en dernier lieu est d'une centaine d'années antérieur à l'autre.

Arthur LÅNGFORS.

---

1. « Pour faire haster la femme d'accoucher, la semence de lin pilée avec eau d'armoise et de sabine sert grandement » (Ambroise Paré, cité par Littré).

2. Voir mon édition de *Deux recueils de sottes chansons* (Annales Academiae Scientiarum Fennicae, B LIII, 4), Helsinki, 1945, n° VIII, p. 60.

3. C.-à-d. « quand il le voit » ; mais il faut peut-être lire (au lieu de *Ke il lou voit*) : *Se il lou voit*.

DISCUSSIONS

I

FAUTES COMMUNES OU INNOVATIONS COMMUNES ?

Le compte rendu que M. Mario Roques m'a fait l'honneur de consacrer (*Romania*, LXIX, 1940, p. 116) à mon article sur le *Paradoxe de Bédier* rouvre le débat sur la valeur de la méthode des fautes communes. Les objections de ce maître m'ont obligé à préciser, et dans une large mesure, à réviser ma position. Il m'a semblé que l'accord pouvait se faire au prix d'un examen plus rigoureux des termes employés, et d'une position plus serrée des problèmes. Cette discussion demandait une place assez grande, que le directeur de la *Romania* m'a généreusement accordée. Je lui en suis très sincèrement reconnaissant.

*
* *

La différenciation progressive des textes d'une œuvre donnée résulte des innovations qui s'y introduisent à chaque nouvelle copie. Là où le texte offre deux leçons différentes, l'une au moins d'entre elles est le résultat d'une telle innovation.

Par innovation, il faut entendre le fait que la copie, sur un point déterminé, n'est pas identique au modèle d'après lequel elle a été faite. Ceci englobe des faits très divers : suppressions, additions, transpositions, changement d'un ou plusieurs mots, ces innovations pouvant être des erreurs involontaires, ou des modifications conscientes.

Si toute innovation était reconnaissable comme telle au premier examen, le problème de l'édition serait simple : le texte s'appuierait en chaque point sur les mss qui n'ont pas innové ; si tous avaient innové, il n'y aurait qu'à s'en tenir à la leçon d'un ms. de base, sauf correction de fautes évidentes.

S'il en était ainsi, l'établissement du stemma serait facile et sûr, mais n'aurait qu'un intérêt historique ; l'éditeur n'en aurait pas besoin pour départager deux leçons, dont l'une provient de l'original, et dont l'autre est une innovation.

En fait, il y a deux sortes d'innovations : celles qui sont identifiables

comme telles, et celles qui ne se distinguent pas à première vue d'une leçon authentique.

Soient les vers du *Conte del Graal* (texte de l'édition Hilka) :

li graaus qui aloit devant
de fin or esmeré estoit.

Une leçon *le graal*, donnée par un autre ms., est certainement une innovation. Chrestien, dans l'original, n'a pu employer *le graal* comme cas sujet. Mais la leçon *li vaissials*, donnée par un autre ms., est aussi plausible que *li graaus*. L'une aussi bien que l'autre peut être une innovation ; elles peuvent l'être toutes les deux.

Le but de la construction du stemma est d'utiliser les leçons qui sont certainement des innovations pour établir les rapports de parenté entre les mss, puis d'utiliser le rapport ainsi établi comme discriminant pour choisir entre deux leçons, en prouvant que l'une a plus de chances que l'autre d'être une innovation, lorsqu'elles sont également plausibles.

Le choix des leçons dont on peut dire qu'elles sont certainement des innovations dépend d'un jugement subjectif de l'éditeur. Pratiquement, la seule façon de prouver qu'une leçon est certainement une innovation est de montrer qu'elle n'a pu exister dans l'original, parce qu'elle est incompatible avec l'usage grammatical, la métrique, la rime, la marche de l'action. L'auteur ne l'aurait pas admise, parce qu'il l'aurait considérée comme une faute. Il faut donc se mettre à la place de l'auteur ; tel philologue admettra comme *lectio difficilior*, une leçon qui a pu se trouver dans l'original, ce que tel autre considérera comme une faute certaine. La moisson des leçons retenues comme innovations certaines variera, sera plus ou moins ample selon les éditeurs.

En somme, lorsque nous raisonnons sur le principe même de la filiation des mss, nous nous fondons sur la notion d'innovation en général. Les leçons sur lesquelles nous construisons le stemma n'ont pas d'intérêt en tant que fautes, mais en tant qu'innovations identifiables. Seulement les innovations fautives sont, en fait, les seules innovations discernables.

La méthode des fautes communes est, en fait, celle des innovations communes immédiatement discernables. Dans ce qui suit, nous nous astreindrons, pour plus de rigueur, à parler d'innovations discernables et d'innovations indiscernables.

L'existence d'un stemma trifide ne peut jamais être démontrée.

Supposons qu'un stemma soit réellement trifide : trois mss *L*, *M*, *N* d'un texte remontent à trois copies directes *l*, *m*, *n* de l'archétype *A* d'un original *O* (fig. 1).

Admettons provisoirement qu'une leçon nouvelle, une fois apparue dans la tradition

1) se transmet désormais sans changement, n'est plus recouverte ;

2) n'apparaît pas une seconde fois, indépendamment, dans un autre mss.

S'il en est ainsi, une innovation apparue entre l'original *O* et l'archétype *A* sera présente dans les trois mss *L*, *M*, *N*. Nous noterons un groupement triple, ainsi *le graal LMN*.

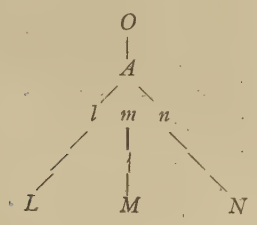

Fig. 1.

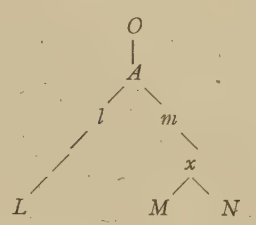

Fig. 2.

Une innovation apparue entre *l* et *L* ne se trouvera que dans *L* et sera absente de *M* et *N* ; de même pour les innovations apparues respectivement entre *m* et *M*, *n* et *N*.

Il y aura donc des innovations présentes dans trois ou dans un seul ms., et jamais dans deux.

Supposons par contre que le stemma soit réellement dichotomique : les mss *L*, *M*, *N* remontent à deux copies seulement de l'archétype, *l* et *m* (fig. 2).

La ligne partie de *m* s'est dédoublée en *x*, et a donné naissance à deux lignes qui aboutissent à *M* et *N*. C'est l'un des trois cas de stemma dichotomique, celui qui comporte un sous-groupe *MN*. Dans ce cas :

Une innovation apparue entre *O* et *A* sera présente dans *L*, *M*, *N*.

Une innovation apparue entre *m* et *x* sera présente dans *M*, *N*.

Une innovation apparue entre *l* et *L*, ou *x* et *M*, ou *x* et *N* sera présente dans un seul ms., *L*, *M* ou *N*.

Toute la différence porte donc sur l'existence d'innovations apparues entre *m* et *x*, et présentes dans deux mss, ce qui donne un groupement double.

Or, il se peut fort bien que, des innovations apparues sur cette ligne, aucune ne soit discernable. Les innovations peuvent déjà être en petit nombre, si la ligne *m-x* est courte, les copies soignées. La proportion des innovations discernables sera faible s'il s'agit d'un texte vivant, où les innovations des copistes donnent un texte plausible. Enfin un éditeur scrupuleux admettra facilement l'hypothèse de la *lectio difficilior*.

Dès lors, si nous admettons les limitations indiquées plus haut sous 1 et 2, nous sommes obligés de faire ce raisonnement :

S'il existe un seul groupement double portant sur une innovation certaine, le stemma est sûrement dichotomique, et nous pouvons dire duquel des trois types de groupement dichotomique il s'agit.

S'il n'existe pas de groupement double, ce peut être pour deux raisons : ou bien le stemma était réellement trifide, ou bien il était dichotomique, mais les innovations de la ligne qui allait de l'archétype au point de séparation *x* des deux lignes du sous-groupe (ligne *m-x* de la fig. 2) sont indiscernables. Que la ligne *m-x* n'ait pas existé, ou qu'il n'en existe pas de témoin identifiable, le résultat est le même pour nous.

Ceci est l'application d'une loi générale du témoignage : l'absence de témoins ne prouve pas qu'une chose n'ait pas existé. En l'absence de témoins, nous ne savons rien ; nous n'avons pas le moyen de choisir entre le stemma trifide et les trois types de stemma dichotomique. Il est regrettable que les philologues se croient obligés, en pareil cas, de faire encore une hypothèse. Ils induisent en erreur le lecteur. Il faudrait convenir d'un signe pour noter l'indétermination (fig. 4).

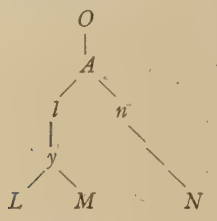

Fig. 3.

Fig. 4.

Cependant les limitations que nous avions provisoirement admises ne sont pas, en fait, respectées.

Il peut arriver qu'une innovation apparue entre *O* et *A* ne soit pas présente dans les trois mss *L*, *M*, *N*, parce que l'un d'eux l'a éliminée ; ainsi une interpolation qui se trouvait encore dans *A* aura été supprimée dans *L* ; il en résulte un groupement *MN*, qui est un faux groupement double.

Il peut arriver aussi qu'une même innovation soit faite indépendamment par deux copistes. Le cas se présente, lorsqu'il s'agit d'une erreur facile, comme un saut du même au même, ou d'une correction tentante d'un passage peu clair.

Dans la pratique, il y a toujours quelques groupements doubles. C'est cette situation qui inspire à M. Mario Roques l'argument reproduit par Bédier dans son article de la *Romania* (LIV, p. 175). Le philologue qui veut poser un stemma trifide récuse les groupements doubles suspects d'être faux au sens des exemples donnés plus haut ; M. Mario Roques lui rappelle qu'il y a tout de même quelques chances pour que l'un d'entre eux soit vrai, et que cela suffit pour que le stemma trifide ne soit pas certain.

C'est là une variante du raisonnement plus général que nous venons de faire. Le philologue qui pose un stemma trifide doit faire la preuve que l'autre solution est exclue, que la ligne *m-x* n'a pas existé. Or, cette preuve,

il ne pourrait pas la faire, même s'il n'y avait pas un seul groupement double. A plus forte raison, il ne peut pas la faire s'il y a des groupements doubles, si suspects soient-ils.

En récusant de mauvais témoins, il nous obligera à convenir que l'existence de la ligne *m-x* n'est pas suffisamment prouvée. Il en résultera que la solution reste indéterminée ; nous ne pouvons dire si le stemma est trifide ou dichotomique, c'est tout.

En ce qui concerne le stemma trifide, ou multifide, qui était l'objet des attaques de Bédier, nous pouvons donc dire, en reprenant les termes mêmes de M. Mario Roques : « le système des fautes communes a un vice qui ne lui permet pas d'aboutir à une certitude. »

Il faut renoncer à jamais à poser un stemma trifide, ou multifide. Cependant, s'il y a des cas où un stemma dichotomique peut être établi avec certitude, est-il sans intérêt pour l'éditeur ?

Un stemma dichotomique peut lier l'éditeur autant qu'un stemma trifide.

Bédier insiste sur le fait que le stemma trifide lie l'éditeur par une « loi d'airain » ; le choix de la leçon lui est dicté par le jeu du « deux contre un ». Nous nous proposons de montrer que deux fois sur trois, un stemma dichotomique lie l'éditeur exactement dans la même mesure et pour les mêmes raisons qu'un stemma trifide.

P. Collomp dit dans son livre sur la *Critique des Textes*, p. 68 : « Si deux familles s'opposent, on a le droit de choisir, mais si une famille s'accorde avec une partie de l'autre famille contre l'autre partie, le calcul de probabilité impose la leçon donnée par cet accord. »

Reprenons cette démonstration sur le cas des trois mss *L*, *M*, *N*. Admettons d'abord que nous sachions, de science certaine, que le stemma est trifide (fig. 1).

En un point, la tradition offre deux leçons également plausibles, par ex. *graal LM*, *tailleor N*. En vertu de quel raisonnement préférons-nous *graal*, attesté par deux mss, à *tailleor*, attesté par un seul ?

Il ne s'agit pas d'un vote à la majorité ; nous ne disons pas que *graal* est deux fois plus probable que *tailleor*. Il s'agit d'un calcul de probabilité plus complexe.

Nous avons à choisir entre deux hypothèses pour expliquer l'état de la tradition sur ce point :

a) l'archétype lisait *graal*, et *tailleor* est une innovation de la ligne *n* ;

b) l'archétype lisait *tailleor* et *graal* est une innovation apparue, de façon indépendante, d'une part sur la ligne *l-L*, d'autre part sur la ligne *m-M*.

Or, on admet que si une faute est apte, c'est-à-dire s'il ne s'agit pas d'un « piège à copistes », la probabilité pour que deux copistes la fassent indépen-

damment est très faible. S'il y a une chance sur mille pour qu'en un point, un copiste altère le texte d'une certaine façon, il y a une chance sur un million pour que deux copistes fassent, indépendamment, la même innovation. C'est en effet une proposition bien connue, en calcul des probabilités, que la probabilité du « double accident », est égale au carré de celle de l'accident simple.

On écartera donc l'hypothèse *b*, comme extrêmement peu vraisemblable, et s'en tiendra à l'hypothèse *a*.

En somme, ce que M. Mario Roques appelle le « n'a pas pu », peut se définir rigoureusement : un degré de probabilité assez faible pour que son carré soit négligeable.

Il y a là un élément d'appréciation subjective, comme le rappelle avec raison M. Mario Roques. Aussi, même si nous avions un stemma trifide sûr, le « deux contre un » ne s'appliquerait-il pas automatiquement à *tous* les cas où il faut choisir entre deux leçons, mais seulement à ceux où l'hypothèse *b* concernerait une innovation vraiment très singulière.

Nous examinerons plus loin le détail de ce problème délicat. Pour l'instant, il s'agit de montrer que le calcul de probabilité sur lequel se fonde le « deux contre un » peut être fait exactement de même façon sur un stemma dichotomique.

Admettons cette fois que nous sachions de science certaine que les mss *L*, *M*, *N* sont unis par un stemma dichotomique du type de la fig. 2. Comme précédemment, nous avons *graal* *LM*, *tailleor* *N*. Nous avons de nouveau à choisir entre deux hypothèses :

c) l'archétype lisait *graal*, et *tailleor* est une innovation apparue entre *x* et *N* (*x* lisait encore *graal*, qui a passé dans *M*) ;

d) l'archétype lisait *tailleor*, et *graal* est une innovation apparue indépendamment sur la ligne *l*-*L*, d'une part, sur la ligne *x*-*M* de l'autre.

Le problème est exactement le même que pour le stemma trifide : nous rejetons l'hypothèse *d*, parce qu'elle suppose le *double accident*.

Seulement ce raisonnement n'est pas valable pour tous les types de stemma dichotomique. La situation serait toute différente, si c'étaient *L* et *M* qui descendaient d'un ancêtre commun, distinct de *A* (fig. 3). En ce cas, il y aurait deux hypothèses fondées l'une et l'autre sur un accident unique :

e) l'archétype lisait *graal*, et *tailleor* est une innovation apparue entre *n* et *N* ;

f) l'archétype lisait *tailleor*, et *graal* est une innovation apparue entre *l* et l'ancêtre commun *y* de *L* et *M*.

Les deux hypothèses seraient également plausibles, et nous ne pourrions choisir. Ici *N* s'oppose à *y* comme un ms. à un autre ms.

Il y a donc, lorsqu'une leçon est soutenue par deux mss contre un, deux cas possibles de stemma dichotomique : le stemma dichotomique que nous appelerons *impératif*, qui lie l'éditeur par le même raisonnement d'exclusion

du double accident que le stemma trifide ; et le stemma dichotomique neutre qui ne lie pas l'éditeur, car le deux contre un se réduit ici au « un contre un ».

Pour un groupement donné, ainsi *graal LM*, *tailleor N*, un seul des trois types de stemma est neutre (celui où le sous-groupe est *LM*, fig. 3). Les deux autres sont impératifs.

Pour un stemma dichotomique donné, par ex. celui de la fig. 2, deux types de groupement permettent une conclusion : *graal LM*, ou *graal LN* ; *graal MN* ne permet pas de conclure.

Il est clair qu'on ne saurait écarter *a priori* cette chance d'établir dans certains cas favorables le texte critique avec un très haut degré de probabilité. Reste à savoir si dans les conditions réelles un stemma dichotomique peut être établi avec un haut degré de certitude. Et s'il en était ainsi, dans quelle mesure le « deux contre un » pourrait-il légitimement jouer ?

Un stemma dichotomique peut-il être établi avec certitude ?

Si une innovation n'était jamais recouverte par une autre, et si une innovation n'était jamais faite deux fois indépendamment, un stemma dichotomique ne donnerait jamais lieu qu'à un seul type de groupement double, par ex. *MN*, et jamais *LM* ou *LN*, dans le cas de la fig. 2.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les groupements établis par A. Hilka pour dresser le stemma du *Conte del Graal* pour voir qu'il n'en est rien. Dans la classe β, représentée par les mss *A*, *L*, *R*, on a les résultats suivants :

Groupements	*ALR*	13
	AL	27
	LR	8
	AR	7

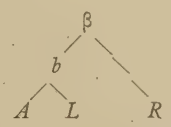

M. Hilka pose le stemma comme ci-dessus, en donnant la préférence au groupement *AL*. On trouvera une situation analogue pour la classe δ, *CFH*.

Groupements	*CFH*	11
	CH	35
	FH	9
	CF	5

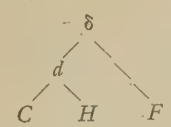

En fait, il ne devrait pas y avoir des groupements *LR*, *AR*, ou *FH*, *CF* Mais quand on étudie chaque cas dans le détail, on reste sur l'impression que la plupart de ces groupements sont des groupements *ALR* (ou *CFH*) mutilés par l'élimination de la leçon commune dans un des témoins.

L'ancêtre β (ou δ) était déjà loin de l'original, et l'on s'attendrait à trouver une proportion bien plus forte de groupements triples, portant sur des innovations apparues entre l'original et β (ou δ). Une vingtaine peut-être ont été mutilées et se cachent sous des groupements doubles.

Il faut ajouter à cela les cas où une innovation tentante a dû être faite deux fois indépendamment. Il est assez vraisemblable, toutefois, qu'ils sont moins nombreux.

A priori, on pouvait s'y attendre : pour qu'un groupement double provienne d'un groupement triple mutilé, il suffit qu'une leçon ait été remplacée par une autre, quelle qu'elle soit ; pour qu'un groupement double provienne de la répétition d'une innovation donnée, il faut qu'une leçon ait été remplacée par une leçon déterminée, parmi beaucoup d'autres possibles, ce qui est beaucoup plus rare.

Les groupements *AL* (ou *CH*) ne dominent pas seulement numériquement. Ils dominent encore plus par la qualité. Les groupements sérieux, ceux qui ne peuvent guère être suspects d'être de « faux » groupements doubles, ne se trouvent que là. En somme, les mauvais témoins se contredisent, se partagent entre *AL*, *LR*, *AR* ; les bons s'accordent sur *AL*.

Une situation aussi favorable ne se présente pas toujours ; dans le cas de la classe (*MQS*), on a ces chiffres, et M. Hilka pose pourtant ce stemma :

Groupements	*MQ*	31
	MS	24
	QS	18

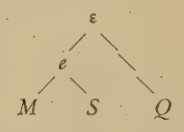

C'est que *S* est très altéré, parce que très tardif, et corrigé d'après d'autres textes. La plupart des groupements *MQ* sont en réalité des groupements *MQS* mutilés. Même là, l'examen qualitatif des innovations, le classement des témoignages d'après leur poids imposent un groupement, celui de *M* et *S*.

L'examen minutieux de ces faits, que j'ai dû faire, pour faire entrer en ligne de compte les variantes du texte de Chrestien dans l'explication du *Parzival*, m'a convaincu qu'on peut établir le stemma avec un haut degré de certitude, pourvu qu'il soit franchement dichotomique, c'est-à-dire que l'existence de la ligne intermédiaire (telle que *m-x* de la fig. 2) soit attestée par quelques témoins indiscutables. Il y a, certes, une part de jugement subjectif sur le poids des témoignages, mais je ne doute pas que des spécialistes avertis ne tombent presque toujours d'accord.

Il faut certes se résigner si les témoins sont rares et de peu de valeur, à reconnaître que la décision est impossible, et que le stemma reste indéterminé.

Quand le choix de la leçon par le stemma est-il sûr ?

Admettons que le problème du stemma soit déterminé, et que nous ayons posé un stemma dichotomique sûr ; admettons en outre que dans le cas qui nous occupe, le stemma soit « impératif ». Le « deux contre un » jouera-t-il automatiquement ?

Nous avons déjà indiqué que les éditeurs ont toujours réservé le cas du « piège à copistes », où la répétition fortuite d'une même innovation n'a rien d'invraisemblable. Cependant, si nous voulons raisonner de façon tout à fait rigoureuse, il faut partir de ce fait que nous comparons deux probabilités. Le problème n'est pas de savoir si le « double accident » est une éventualité vraisemblable ou invraisemblable en elle-même, mais de savoir si l'hypothèse qui admet le double accident est plus ou moins vraisemblable que celle qu'on lui oppose, et qui admet un accident unique.

Un exemple numérique donnera une idée de ce problème. Nous avons à choisir entre deux hypothèses :

c) l'archétype lisait *graal*, et *tailleor* est une innovation isolée ;

d) l'archétype lisait *tailleor*, et *graal* est une innovation faite indépendamment par deux copistes.

Supposons que le remplacement de *tailleor* par *graal* ait été, étant donnée la situation, une correction tentante, facile, qui avait une chance sur vingt de se produire. La probabilité pour que cette innovation apparaisse indépendamment dans deux lignes est égale au carré de 1/20, soit 1/400.

Au contraire, si le modèle lisait *graal*, il n'y avait vraiment pas de raison pour qu'un copiste s'avisât d'y substituer *tailleor*. Cet accident était extrêmement peu probable. Admettons que sa probabilité ait été de 1 pour 1.000. En ce cas l'hypothèse *d*, bien que fondée sur le double accident, est encore plus vraisemblable. Le rapport des probabilités est de 1/400 à 1/1.000, soit 2,5 à 1.

Il en serait tout autrement, si la situation était inverse, c'est-à-dire s'il fallait admettre que l'innovation *tailleor* a été faite indépendamment par deux copistes. En ce cas, les probabilités respectives seraient 1/20 et 1/1.000.000 (carré de 1/1.000). La leçon *tailleor* serait 50.000 fois plus probable !

Nous tirerons de ces considérations une première leçon. Si nous avons à choisir entre deux leçons, et que le stemma désigne, par le « deux contre un », la *lectio difficilior*, ce verdict a pour lui un degré extrêmement élevé de probabilité. Cinquante mille contre un — voire cent contre un — est la « certitude morale ».

Mais si le « deux contre un » désigne la *lectio facilior*, nous récuserons son verdict, en disant : qu'une innovation facile se produise deux fois, c'est un fait aussi vraisemblable que le fait qu'une innovation singulière, inattendue, se produise une seule fois.

Reste le cas où il est difficile de faire une différence, où il s'agit d'innovations qui seraient également singulières. Supposons que d'un même épisode nous ayons deux rédactions tout à fait différentes, l'une attestée par deux, l'autre par un ms. En ce cas, la probabilité pour que deux copistes remanient tous deux le texte exactement de la même manière, inventent indépendamment la même rédaction nouvelle est infime, de l'ordre de un à des milliards. Si le stemma dichotomique est sûr, et impératif, le « deux contre un » jouera sans contestation.

Dans le cas d'innovations qui seraient également banales, comme III pour IIII ou IIII pour III, la solution restera indéterminée.

Il faut remarquer toutefois que les raisonnements que nous venons de faire ne valent pas pour le cas d'une tradition comportant des contaminations. Si les copistes ont pu choisir arbitrairement entre plusieurs modèles, tout calcul rigoureux de probabilité devient impossible.

Conclusion.

J. Bédier avait certainement raison contre les éditeurs qui fondaient le texte critique sur le jeu du « deux contre un » autorisé par un stemma trifide. Le paradoxe, c'est-à-dire la vérité, contraire à l'attente du simple bon sens, que son expérience d'éditeur lui a révélée, peut s'énoncer ainsi : un éditeur scrupuleux posera un stemma dichotomique, ou pas de stemma du tout. Le stemma trifide est un mirage, auquel il ne faut pas se laisser prendre. Je serais heureux d'avoir démontré par le raisonnement ce que Bédier a découvert par l'expérience.

Cependant la méthode dite des fautes communes ne me paraît pas entièrement illusoire. La critique du stemma trifide ne la condamne pas dans sa totalité et dans son principe. Seulement, pour qu'elle donne un résultat sûr, il faut que soient réunies beaucoup de conditions, de sorte que son application est très limitée.

Il faut que le stemma ne soit pas indéterminé ; si on peut le déterminer, parce qu'il y a assez de bons témoins, il ne faut pas qu'il soit « neutre » ; s'il est « impératif », il ne faut pas qu'il désigne une leçon facile, qui pourrait être une innovation faite deux fois indépendamment. Il n'y a que deux cas sûrs, celui où le « deux contre un » désigne la *lectio difficilior*, et celui où il départage deux leçons également singulières. Enfin, il ne faut pas que la contamination vienne tout brouiller.

Le problème qui se pose pour moi est désormais celui-ci : faut-il admettre des exceptions à la méthode de Bédier, lorsque la structure du stemma et la nature des leçons donnent à une solution un très haut degré de probabilité ? En ce cas, il faudrait mettre dans la première partie de l'apparat, avec les leçons du ms. de base corrigées pour des raisons évidentes, des leçons remplacées par une leçon imposée par le stemma.

Quelle serait, dans la pratique, la fréquence de telles exceptions ? Il me semble qu'elles seraient, en définitive, très rares dans la tradition des textes vivants, comme les textes français et allemands du moyen âge que je connais. La méthode des fautes communes, sous une forme revisée, pourrait avoir plus d'intérêt pour les éditeurs de textes latins, par exemple, dans la mesure où ces textes relèvent de la transmission « mécanique ».

L'expérience de nouvelles éditions de textes, la discussion de cas concrets, peuvent seules donner une réponse précise.

Jean Fourquet.

II

UNE RÉPLIQUE A PROPOS DE L'APAX **COSTIF*

Dans sa note sur « *Un apax ancien français expliqué par l'anglais* » [1], M. Leo Spitzer a accumulé une série de conjectures assez téméraires. On doit les accepter toutes pour être d'accord avec lui, mais, pour la première au moins, on a liberté de choix. Quant à la forme de l'apax, il faut admettre au préalable soit que l'anglais *costive* équivaut à *costiff* [2] et dérive de l'ancien français **costif* par substitution du suffixe latinisant, soit que l'anglais *costive* s'est produit par substitution de la forme féminine à la masculine. Immédiatement après avoir comparé **costif* au participe passé *coustiblá* en provençal moderne, M. Spitzer met en doute l'explication du *NED* qui considère l'adjectif anglais comme le participe passé *costivé* avec amuissement de la dernière syllabe accentuée. Il reconstruit ce mot hypothétique **costif* comme un adjectif nominal tiré de *costiver* < constipare, en renvoyant au *REW* [3].

Comment en expliquer le sens ? En bref, M. Spitzer essaie de prouver que « constipé » peut s'appliquer par extension à « (un vent) frais ». Donc le lecteur doit se laisser conduire dans une direction qui est précisément l'inverse de celle qu'il a prise en se mettant en route. Le point de départ en ancien français est *costivé* (*Livre des simples medecines*). Je crois utile de noter ici que le français possédait d'autres orthographes : *coutivé* (variante dans

1. *Romania*, LXIX, 1947, pp. 388-389.

2. Le *NED* relève *costif* dans la *Science of Cirurgie* de Lanfranc. Il est curieux que la même traduction a exprimé le substantif par *constipacioun*, d'autant plus que *The Buke of Travels* composé par John Mandeville vers 1372 a employé *costyfnes*.

3. S'il s'agit de la troisième édition, ce renvoi est superflu. A l'article 2171, Meyer-Lübke ne cite pas *costiver*, malgré le conseil d'Antoine Thomas (*Romania*, XLI, 1912, p. 452). Dans la première édition il n'a cité que l'ancien français *costivet* (sic) à côté du provençal *costubar*. J'ajoute que l'homonyme *costiver* « adorer », dans *Eneas* 516, est enregistré comme *coltiver* par Tobler-Lommatzsch, II, 973.

le *Livre des simples medecines*) ; *costevé*, *constubé*, *costupé* (en 1376, 1393 et 1542 d'après Godefroy, II, 324 c) ; *costuvé* (*Chirurgie* de Henri de Mondeville) ; *costuvié* (*Livre de fièvres* [1]) ; *acoustivé* (*Livre du roy Modus et de la royne Ratio*) ; *coustipé* (*Somme Maistre Gautier*) — et qu'en tant qu'adjectif on a relevé *constipatif* (*Régime de sante*), mais jamais *costif*. Plus récemment, le français a adapté *constipé* au style burlesque pour signifier « resserré, contraint » et de là « embarrassé, triste ».

Mistral avait parfaitement raison d'établir une parenté entre le verbe *coustiblá* « constiper... » et le participe passé *coustiblá* usité au sens figuré « qui n'est pas communicatif ». M. Spitzer a réuni des acceptions de deux dictionnaires pour l'anglais *costive* : « reticent, reserved, niggardly, hard and impervious, stiff. » Le sens figuré de *costive* 2 a, qu'on lit dans *Webster's New International Dictionary of the English Language*, est « reserved, slow or stiff in expression or action, close, cold », ce qui n'a rien à voir avec la vitesse d'un vent. En effet, le *N E D*, qui définit *costive* par « constipated » (en parlant de l'évacuation) et qui fait une distinction nette entre « reticent, reserved, niggardly » (par rapport à une personne) et « hard and impervious » (en décrivant l'argile), ne fait pas mention de « stiff ». En revanche, M. Spitzer semble brûler les étapes en rapprochant l'emploi particulier de *stiff* (in expression or action) de la locution *stiff* (breeze) [2], qu'il traduit par « un vent franc, un grand frais ». Or un vent franc indique un vent dont la direction et la force ne varient pas ; un grand frais, même quand c'est une forte brise qui parcourt plus de six mètres à la seconde, est assez avenant aux navigateurs [3]. Quel que soit l'historique du vocable *stiff*, nous avons ici affaire à *costive* qui ne s'applique au vent nulle part en anglais et qui n'est attesté nulle part en français [4].

Je ne vois pas la possibilité de concilier *costis* expliqué par l'anglais « costive » avec le reste du vers 384 du *Pèlerinage de Charlemagne* :

Molt fut griés li orages et hidos et costis.

J'ai cru voir dans ce vers un cas, entre mille, de ressemblance paléographique des lettres *c* et *t*. Les quelques mots conservés dans le fac-similé du manuscrit perdu du poème, offrent quatre autres preuves que la plume du scribe était très épointée. Je continue à préférer la leçon *tostis*, que l'on a

1. Paul Meyer, *Romania*, XLIV (1915), p. 186.

2. Sous l'en-tête *stiff* 14 a, le *N E D* cite le *Nautical Dictionary* de Young : « A fresh breeze implies a wind in which a vessel may safely carry all her canvas ; a stiff breeze implies one somewhat stronger than this, but not so violent as a gale. »

3. Observons en passant que mon collègue m'attribue gratuitement la traduction « avenant ».

4. On peut lire une critique de l'emploi de formes hypothétiques dans un autre problème de sémantique dans *Mod. Lang. Notes*, LI (1936), p. 567.

signalée dans une œuvre du XVIe siècle [1]. Baist avait suggéré l'émendation *tortiz* pour *costis* et l'éditeur Koschwitz voulait le remplacer par *hastis*. A mon avis il est tout à fait plausible de soutenir que *hastif* dans le *Roman d'Alexandre* et *tostif* dans le *Pèlerinage de Charlemagne* sont deux synonymes qui signifient « pressant, violent ». Ici on est en présence d'un phénomène météorologique qui est accompagné de violence. Aussi ai-je proposé cette interprétation du vers : « Le vent fut très horrible, épouvantable et violent [2]. »

Raphaël Levy.

1. *Romania*, LXIV, 1938, p. 104.
2. Voir Godefroy, Compl. IV, p. 758 c, et R. C. Bates, *Yale Romantic Studies*, XVIII (1941), p. 40.

CORRECTIONS

BÉROUL, *Le roman de Tristan*, poème du XIIe siècle édité par Ernest MURET ; quatrième édition revue par L. M. DEFOURQUES (*Classiques français du moyen âge*, n° 12^***^ ; 1947).

Il y a lieu d'apporter dans cette édition des corrections aux fautes typographiques ou aux inadvertances de révision que voici :

V. 263 au lieu de *mont*, lire *mot* comme ailleurs, et de même à la note critique, p. 141 ;
408 : rétablir un point à la fin du vers ;
459 : supprimer l'apostrophe inutile après *el* ;
504 : corriger *creïssiez* ;
513 : corr. *o vos* ;
547 : remplacer par un point simple le point d'exclamation à la fin du vers ;
707 : corr. *Tristran*, comme ailleurs, cf. 3713 ;
934 : corr. *chascun*, comme ailleurs, cf. 1163 ;
996 : corr. *an cele* ;
1065 : corr. *seignor* ;
1163 : corr. *Chascun*, comme ailleurs, cf. 934 ;
1593 : corr. *se je* ;
1648 : rétablir un point à la fin du vers ;
1724 : lire plutôt *N'out*, encore que *N'ont* donneun sens aussi possible ;
1860 : corr. *Asez* ;
2167 : corr. *essillié* ;
2204 : corr. *vos serve* ;
2505 : corr. *Ogrins* ;
2563 : remplacer le point à la fin du vers par une virgule ;
3119 : corr. *fai ton plaisir* ;
3139 : corr. *Et Danalain* ;
3364 : supprimer le trait d'union dans *n'est-ce* ;
3374 et 3455 : corr. *qui la* ;
3709 : corr. *entreseignié* ;
3713 : corr. *Tristran connoisoit* ;
3851 : corr. *enpiriez* ;
4160 : corr. *verront* ;
4227 : corr. *Q'entre* ;
4366 : corr. *cele part* ;
4413 : rétablir deux points à la fin du vers.

L. M. D.

COMPTES RENDUS

Hermann Weigold, **Untersuchungen zur Sprachgrenze am Nordufer des Bielersees auf Grund der lokalen Orts- und Flurnamen** [*Romanica Helvetica*, vol. 24], Bern, 1948, xvi-168 pages avec 2 cartes.

Dans ce livre, M. Weigold, élève de M. Jud, nous donne une très belle étude sur les noms de lieux d'une région à la frontière linguistique. Il a recueilli sur place tous les noms de lieux de la rive gauche du lac de Bienne ; il a complété ses matériaux par les relevés que M. Fankhauser avait faits pour l'Enquête des noms de lieux de la Suisse romande et par de nombreuses formes de la tradition écrite.

Son étude se divise en quatre parties : I. Aperçu historique ; II. Les noms de lieux et les lieux dits et leur signification ; III. Noms d'origine incertaine ; IV. Histoire linguistique de la région. Pour la période la plus ancienne, M. Weigold se fonde sur le livre de M. Staehelin, *Die Schweiz in römischer Zeit*, 2e éd., 1930. Cependant, en ce qui concerne l'établissement des peuples préromans en Suisse, il y aurait quelques rectifications à faire. L'introduction historique nous amène jusqu'au moyen âge ; l'auteur nous donne aussi la description des circonstances économiques anciennes qui ont laissé leur trace dans les noms de lieux.

L'étude des toponymes débute avec les noms de villages et les noms de hameaux. Les lieux dits, très nombreux, sont traités d'après le sens originaire des mots : noms dérivés de noms de personnes, noms topographiques, noms qui s'expliquent par la flore, la faune, etc. L'auteur n'a donc suivi ni le système qui se base sur l'étymologie des mots (mots d'origine préromane, romane ou allemande), ni celui de l'ordre géographique (noms traités commune par commune). On trouve les descendants du gaul. *balma (probablement d'origine préceltique) à côté des dérivés du lat. petra. Ce point de vue est certainement le plus adapté pour une étude qui embrasse tous les noms d'une région bien déterminée. Dans ce cas, cependant, les remarques étymologiques qui ne tendent pas seulement à éclaircir le sens originaire des noms, mais qui concernent l'histoire des mots eux-mêmes (p. ex., en par-

lant de *Roche* « rocher »), n'entrent plus dans le cadre du groupement sémantique. Elles devraient être réservées pour une annexe intitulée « histoire des mots toponymiques ».

L'étude des lieux dits nous montre un pourcentage assez élevé de noms dérivés de noms de famille[1]. A la frontière linguistique, beaucoup de noms de lieux, surtout ceux d'une certaine importance, ont une forme allemande et une forme française avec des variantes dialectales qui changent souvent d'une commune à l'autre. Parfois, les divergences phonétiques sont assez frappantes : les noms *Gaicht* (forme allemande) et *Jugy* (forme française) ont une base commune *Gaudiācum. Le nom allemand *Bipschal* (prononcé *bipšōl*) correspond à la dénomination française *Bévesier* (prononcé *butšiə*, *bušiə*) : les deux formes dérivent du même thème élargi avec des suffixes différents. Parfois, le même mot d'origine romane se trouve en allemand sous deux formes. Ainsi, au nom français *Creux* correspondent *Gris* et *Kros* (prononcé *χros*), deux lieux dits différents à Twann. L'auteur se demande si *χros*, forme plus ancienne du fait que le c roman est rendu par χ en allemand, n'était pas connu originairement comme appellatif en allemand (aujourd'hui il n'y en a plus de trace[2]). Dans ce cas, la coexistence de *χros* et *gris* comme lieux dits ne pourrait pas être évoquée comme témoin d'une germanisation partielle très ancienne de la région en question.

L'étude très consciencieuse des noms de lieux à la frontière linguistique au nord du lac de Bienne ne nous donne pas seulement des renseignements précieux sur la vie économique des habitants dans le passé, mais elle nous montre aussi que l'allemand a supplanté, depuis le VIIIe siècle, par petites étapes, l'ancien idiome roman que les Gaulois avaient appris à la suite de la domination romaine.

J. Hubschmied fils.

Martín de Riquer, **Resumen de Literatura Catalana.** Barcelona, 1947, in-8, 177 pages [Collection « Estudio de conocimientos generales », nº 56].

Cet ouvrage est le premier qui me soit arrivé d'Espagne depuis 1942. Encore le dois-je à l'amitié de M. Alfred Jeanroy, qui a bien voulu me laisser le soin d'en rendre compte. Il paraît procéder de l'esprit qui animait, dès cette époque, le savant bibliophile barcelonais R. Miquel y Planas, lorsqu'il inaugurait, par sa traduction castillane du *Spill* de Jacme Roig, sa nouvelle collection des *Clásicos Españoles de lengua catalana*.

---

1. L'auteur ne semble pas avoir utilisé l'excellent livre *Les noms de familles suisses*, 2 vol., Zürich, 1940.

2. Peut-être pourrait-on ajouter le lieu dit *Chrosenacher* à Kallnach, situé sur une pente douce.

Quoi qu'il en soit, le petit livre de M. Martín de Riquer a été pour nou le bienvenu.

Son mérite propre est avant tout de répondre au besoin qui se faisait sentir d'une histoire sommaire de la littérature catalane bien au courant des dernières publications. J'ajoute qu'il se lit agréablement et qu'il est illustré de plusieurs pages de manuscrits ou d'éditions anciennes et de quelques portraits.

Dix chapitres succincts ont suffi à son auteur pour nous donner un aperçu de la littérature catalane depuis ses débuts jusqu'à nos jours ; et, sous le titre de *Guide bibliographique*, sont indiqués, à la fin, pour chaque chapitre, et paragraphe par paragraphe, les principales sources auxquelles il a puisé.

Dans le chapitre I, sur les « Premières manifestations » de la littérature catalane, M. Martín a mis heureusement à profit, pour la poésie, l'étude et les conclusions de P. Alfaric et de E. Hœpffner sur la *Chanson de Ste Foy d'Agen* (XIe siècle), et, pour la prose, la découverte des *Homelies d'Organyá* par J. Miret y Sans.

Négligeant ensuite les troubadours d'origine catalane qui n'ont écrit qu'en provençal, depuis le roi Alphonse II d'Aragon jusqu'à Cerverí de Girone, il consacre tout le chapitre II à Ramón Llull qu'il considère à la fois comme le premier poète et le premier prosateur catalan. En ce qui concerne le poète, peut-être vante-t-il à l'excès la variété de ses mètres. S'il est vrai qu'elle est moindre chez Jordi de Sent Jordi et chez Auzías March, il serait exagéré de dire que ces derniers n'ont fait usage que du décasyllabe à formule rythmique 4 + 6. Au surplus, la richesse métrique du Docteur Illuminé ne tiendrait-elle pas à ce que, devançant certains de nos poètes français contemporains, il ne s'occupe pas toujours du nombre de syllabes qui composent ses vers ? Il le déclare lui-même dans la préface de ses *Cent noms de Deu*. Peu lui importe que quelques vers soient bien plus longs ou plus courts que d'autres. Ce qu'il veut, c'est qu'ils rivalisent avec les versets du Coran et puissent comme eux être psalmodiés.

Après avoir jeté, au chapitre III, un coup d'œil sur l'« Histoire » en Catalogne, depuis Pere Ribera de Parpejà jusqu'à Ferran Soldevila, et caractérisé comme il convient les grandes Chroniques de Jacme le Conquérant, Bernat Desclot, Ramón Muntaner et Pierre le Cérémonieux — celles qu'Alfred Morel-Fatio appelait les quatre perles de la prose catalane — M. Martín de Riquer revient à la poésie dans son chapitre IV intitulé « Poésie lyrique et narrative d'influence provençale et française ».

Là figurent tous les poètes catalans du XIVe siècle, qui ont plus ou moins participé aux Jeux floraux de Toulouse ou de Barcelone et subi à des degrés divers l'emprise de la poésie occitane ou française. C'est ainsi que les *cobles* et les *noves rimades* des frères Jacme et Pere March se rattachent tantôt à l'une, tantôt à l'autre, tandis que la *Vesió* de Bernat de So s'inspire uniquement de la seconde. Il résulte même des *Documents per l'historia de la cultura catalana*

mis au jour par Ant. Rubió y Lluch, que plusieurs de leurs contemporains ont fréquenté la cour de Barcelone. Le roi Cérémonieux et son fils aîné s'y piquent de poésie, et il semble que, dans des réunions littéraires moins pompeuses que celles du Consistoire officiel, les uns cherchent leur inspiration, de préférence dans la France du Nord, les autres dans la France du Midi.

Suivent d'intéressantes pages sur la « prose religieuse » ou sacrée (Chap. V). A côté de grandes *Sommes* médiévales, comme le *Chrestià* de fra Eximeniç, et des sermons familiers de saint Vincent Ferrer, sont cités quelques bons écrivains moins connus, Bernat Oliver, Felip de Malla et sœur Isabel de Villena.

Au chapitre VI, « Prose de la Renaissance », paraît enfin Bernat Metge, le prosateur catalan par excellence. D'abord poète d'esprit médiéval, il se révèle, en 1398, dans *Lo Somni*, dont l'idée première est empruntée au *Songe de Scipion* de Cicéron, comme un humaniste dilettante et quelque peu sceptique, à la manière de notre Montaigne, prenant son bien partout où il le trouve, mais surtout chez les auteurs latins ou italiens qu'il a eu l'occasion de lire. — Viennent ensuite quelques traducteurs catalans proprement dits, tels que Antoni Canals, G. Nicolau, Ant. de Vilaragut, Nicolau Quils ou Quilis, Narcís Franch, etc.

Le titre de « Poésie de la Renaissance », donné au chapitre VII, ne paraît pas s'appliquer à tous les auteurs dont il y est question. C'est ainsi qu'Arnau March, qui fut peut-être un cousin germain d'Auzías, mais plus âgé que lui, n'a rien écrit qui puisse le faire classer parmi les poètes de la Renaissance. Il en est de même d'Andreu Febrer, qui a traduit en vers catalans où abondent les provençalismes la *Divine Comédie*, mais ne semble pas avoir connu Pétrarque, l'initiateur de l'humanisme. Les deux rapprochements, que fait M. Martín entre quelques-uns de ses vers et les sonnets 80 et 247 *in morte di Madonna Laura*, sont douteux. Seuls quelques vers de sa « balada » à *Londan'amor* rappellent avec certitude Jaufré Rudel et Guillaume de Machaut.

Le chapitre VIII traite de la « Prose narrative » et l'on est un peu surpris de voir placé sous ce titre, et à côté du *Tirant lo Blanch*, le poème *Spill o Libre de les dones* de Jacme Roig. Sans doute cette dernière œuvre est, comme celle de Johanot Martorell, un roman, une *novela*, mais une *novela* écrite en vers de quatre ou de cinq syllabes (suivant que la rime est masculine ou féminine) et rimant deux à deux. Or ce mètre est précisément celui des *noves rimades*, réduites de moitié (*comediades*). Sous leur forme primitive, les *noves* ont servi à composer des « nouvelles », des contes rimés dont les Catalans du XIVe siècle ont été très friands. Pourquoi, dès lors, refuser le nom de poète à Jacme Roig qui a su narrer, en des vers minuscules et à rimes ultra-riches, des aventures extravagantes ou plaisantes et, plus heureux que le Jongleur de Notre-Dame, chanter aussi les louanges de la Vierge Marie ?

Le chapitre IX, sur la « Décadence » de la poésie et de la prose catalanes à partir du XVe siècle, et le chapitre X, sur leur « Réapparition » ou « Resur-

gissement » (Resurgimiento) au XIXe, se signalent à l'attention, l'un par ses considérations sur l'influence croissante de la Castille sur la langue et la littérature catalanes, l'autre par de curieux renseignements relatifs au manifeste littéraire de Carlos Aribau et une brève, mais substantielle, analyse de l'œuvre poétique de Jacinto Verdaguer. Ils complètent de la façon la plus heureuse le brillant Précis d'Histoire de la Littérature catalane que vient d'écrire M. Martín de Riquer.

Deux remarques s'imposent cependant, qui n'en diminuent d'ailleurs en rien la valeurs intrinsèque.

M. Martín de Riquer, se conformant sans doute aux habitudes de ce que les Barcelonais nomment le dialecte central, remplace çà et là, dans la transcription des anciens poètes, et contrairement aux manuscrits, les pronoms *me* par *em*, *·l* par *el*, *·ls* par *els*, *se* par *es*, *te* par *et*, *yo* par *jo*. On trouve même *et* pour *te* dans un passage du prosateur Metge. Ailleurs les élisions nécessaires et indiquées par les scribes ne sont pas respectées. M. Martín a eu soin, il est vrai, de nous avertir, dès le début, qu'il compte les syllabes à la manière espagnole. Mais était-il indispensable d'allonger les vers eux-mêmes ?

Notons enfin que M. Martín de Riquer accentue sur la dernière voyelle (p. 100 et 173) le prénom d'Auzías March. Il n'ignore cependant pas que le grand poète catalan a été placé, dès sa naissance, sous le patronage du saint provençal Elzéar ou Auzías de Sabran. Or plusieurs documents prouvent qu'à son époque, soit à Barcelone, soit à Valence, on écrivait indifféremment *Auzias*, *Alzeas*, *Auzies*, *Ausies*[1].

Le Barcelonais J. Rubió y Ors, le premier lettré qui ait fait une étude sérieuse de ses poésies, orthographiait Ausías. Le majorquin Mossen Ant. M. Alcover ne manquait jamais d'imprimer Auzies ou N'Auzies dans le *Bolleti del Diccionari de la Llengua Catalana*. Rompant en 1932 avec cette tradition le distingué bibliographe J. Massó Torrents accentue Auziàs, pour la première fois, dès la préface et tout le long de son immense *Repertori de l'antiga literatura catalana*. Tous ceux qui, à ma connaissance, se sont occupés, après lui, de notre poète, ont fait de même en Espagne et même en France.

Auzías lui-même va nous aider à rétablir la vérité. Il s'est, en effet, nommé, non sans orgueil, dans un vers sonore et bien frappé, comme la plupart de ses décasyllabes. Il s'écrie à la fin d'une de ses dernières poésies (CXIV, 88) :

Yo so aquest que ·m dich Auzias March !
Je suis celui qu'on nomme Auzias March !

Si l'on accentue le mot *Auzias* sur la dernière syllabe et qu'on lise :

Yo so aquest que ·m dich Auziàs March !

ce magnifique vers perd quelque peu de son allure ; il est boiteux.

Am. PAGÈS.

---

1. *Romania*, XVII (1888, p. 186-206) et reproduits, avec d'importantes corrections, dans le *Boletín de la Sociedad castellonense de cultura*, XVI, 1935.

Ph.-A. Becker, **Der Liederkreis um Vivien ;** Vienne, 1944, [Akad. der Wissenschaften in Wien, phil.-hist. Klasse, Sitzungsberichte 223, Band I, Abhandlung], 58 pages.

Cette nouvelle publication de l'un des doyens de nos études sera accueillie avec d'autant plus d'intérêt et de sympathie qu'elle a été présentée à l'Académie de Vienne en mars 1944 dans des circonstances particulièrement graves.

Le *Liederkreis* vient compléter, en quelque sorte, un travail de M. B. paru peu de temps avant la guerre, auquel renvoie souvent l'auteur : *Das Werden der Wilhelm- und der Aimerigeste*, Leipzig, 1939 (Abhandlungen der phil.-hist. Klasse der sachs. Akad. der Wissenschaften, t. XLIV, I) dont un important compte rendu a été publié par Stefan Hofer dans la *Zs. f. rom. Phil.*, (t. LXI [1941], pp. 553-569). Ces deux travaux, comme l'indiquent leurs titres, quittent le domaine des recherches sur les origines du cycle de Guillaume pour en considérer l'évolution. Pourtant, qui dit évolution dit nécessairement origines : M. B. se trouve obligé de partir de certains postulats sur la formation du cycle, qui ne diffèrent guère de ceux qu'il avait déjà posés dans le *Werden*. C'est ainsi que l'on voit la *Chanson de Guillaume* faire à nouveau figure d'ancêtre : avec quel enthousiasme, quelle certitude M. B. y reconnaît l'aïeul non seulement des poèmes relatifs à Vivien, mais aussi du cycle entier : « Au début fut la *Ch. Gme*, s'écrie-t-il. Avant son apparition l'on ne trouve aucune trace de Vivien, ni de Déramé, ni de l'Archamp, encore moins de Tiébaut de Bourges et d'Estourmi. Tout cela ne vint qu'avec le poème et par lui. Auparavant existaient seulement la figure légendaire du comte Guillaume, et la légende de ses combats avec le païen Tiébaut pour la possession d'Orange » (p. 44, cf. pp. 15-6; pour M. B., la *Chanson* comporterait seulement la partie publiée par Suchier ; dans le *Werden* il précise davantage ; là une seule allusion représenterait l'unique débris du premier poème relatif à Guillaume et à Vivien : *Se lui remembre de la bataille grant Desuz Orenge de Tedbalt l'esturman*). Ici M. B. ne fait que suivre la tradition solidement établie par Paul Meyer, Weeks, Suchier, Rechnitz, Schulz et tant d'autres ; malheureusement pour sa validité et pour celle de la thèse de M. B., ni lui ni ses prédécesseurs n'ont fourni la moindre preuve de l'ancienneté revendiquée pour la *Ch. Gme*, alors que Jean Acher, Hugh A. Smith, Stefan Hofer ont avancé de sérieux témoignages en faveur de l'hypothèse opposée.

Dans *Aliscans*, issu de cette *Ch. Gme*, M. B. voit la fusion de deux poèmes distincts à l'origine, et de caractère très différent ; les trois mille premiers vers dateraient de 1185, et seraient dus à un auteur qui aurait conçu son poème comme tendant « à faire du *Naturgedicht* inachevé et à plusieurs égards informe une épopée régulière selon la norme qui s'était graduellement imposée et qui était à son époque généralement reconnue de tous » (pp. 15-6). Cet *Al.* fournirait le pont entre la série *Couronnement de Louis*, *Charroi de*

Nimes, etc., d'un côté, et la série des poèmes sur Aymeri et les Narbonnais de l'autre, avec les conséquences qu'une telle fonction imposait à la topographie. Le poète de la seconde partie, Jendeu (Gandor) de Brie, n'aurait fait que continuer le récit de cette première partie, laissée inachevée, et qu'il aurait complétée par les épisodes dans lesquels figure Rainouart. C'est cet *Al.* qui aurait fourni, pour les passages parallèles, la base de *Foucon de Candie*, qui ignore les données de la *Ch. Gme*. D'après M.B., *FdC.* aurait été composé peu de temps après l'an 1192, car M.B. voit dans les vers suivants de *FdC.* ...*la tor Davi Que crestïen ont vëu, Dieu merci*, une allusion aux suites de l'armistice survenu en Palestine en septembre 1192 (p. 22). Mais si la première partie d'*Al.* fournit le cadre du nouveau poème, l'auteur de celui-ci ne s'astreint nullement à une conception épique de son sujet, mais s'abandonne, dans les épisodes de Foulques et Anfelise, à un traitement plus voisin du roman d'aventures.

Ces trois poèmes, qui auraient connu chacun une existence à part et indépendante de toute conception cyclique, constitueraient donc le noyau du cycle de Vivien : pour M.B. d'autres poèmes du cycle ne méritent qu'une mention plus ou moins honorable sous la rubrique « Continuations » — seconde partie d'*Al.* (dont la *Ch. de Rainouart*, c'est-à-dire la seconde partie de la *Ch. Gme*, serait un remaniement), *Bataille Loquifer*, *Moniage Rainouart*, la fin de *FdC.* (vv. 8412 *ss*) (pp. 29-38).

De même, d'autres poèmes encore seraient venus constituer une introduction aux événements d'Aliscans : les *Enfances Vivien* auraient été composées pour répondre aux exigences de la *Ch. Gme*, où il est dit que Vivien avait remporté une victoire importante contre les Sarrasins. Les divergences entre les *Enf. Viv.* d'une part, la *Ch. Gme* et *FdC.* de l'autre, obligent M. B. à rattacher les *Enf. Viv.* à *Al.*, bien que, d'après lui, ces *Enf. Viv.* semblent s'adresser à un tout autre public que celui d'*Al.* M.B. trouve à nouveau dans les *Enf. Viv.* une concordance chronologique entre l'histoire et le poème : les vv. 1059 *ss*, avec leur allusion à *des batailles devers Constantinople*, auraient été inspirés par le souvenir de la quatrième croisade. Malgré tous les points d'attache avec *Al.*, M. B. ne considère pas les *Enf. Viv.* comme faisant fonction uniquement d'introduction aux événements d'*Aliscans*, mais comme un poème ayant sa valeur intrinsèque ; en cela, les *Enf. Viv.* seraient en opposition avec le poème de la *Chevalerie Vivien*, qui, s'il ne faisait pas, à l'origine, partie intégrante d'*Al.*, « n'a pu être composé que sous l'influence d'*Al.* et comme introduction à celui-ci, sans rapport avec la *Ch. Gme* ou avec les *Enf. Viv.* » (p. 42).

Après cette analyse des textes en cause, M. B. procède (pp. 44-52) à une synthèse qui cherche à retracer les étapes de la formation cyclique — car à la p. 41, M. B. a eu soin d'annoncer en passant que pour tous ces poèmes nous ne disposons que de textes rassemblés dans des recueils cycliques. A la *Ch. Gme* se serait ajoutée, un peu après 1160, la série *Cour. L.*, *Ch. N.*,

Pr. d'O., *Mon. Gme*, qui aurait à son tour inspiré la série des poèmes relatifs aux Aymerides. Dans une récapitulation des arguments développés dans les chapitres précédents, M.B. montre comment, vers l'an 1205, les poèmes sur Vivien, qui jusque-là avaient vécu d'une existence indépendante, auraient commencé à subir l'influence de l'élaboration cyclique, ce qui expliquerait l'existence des trois continuations du poème primitif sur *FdC.*, qui n'en exigeait aucune, continuations que M.B. n'hésite pas à définir comme des « spéculations de jongleurs » dénuées de toute valeur littéraire. C'est ce recueil, composé de la *Chev. Viv.*, *Al.*, *Bat.Loq.*, *Mon. Rain.*, *Enf. Viv.*, qui, en s'agglomérant aux poèmes préexistants sur Guillaume, va constituer le point d'aboutissement du cycle. Mais avant d'arriver à ce terme, nos poèmes auront suivi des chemins différents. Un premier remanieur, après avoir ajouté comme introduction au cycle les *Enf. Guillaume* (dans le *Werden*, c'étaient les *Narbonnais* qui jouaient ce rôle), aurait inséré le cycle de Vivien entre la *Pr. d'O.* et le *Mon. Gme* ; de cette fusion serait résulté le cycle de Guillaume, cycle auquel sè serait ajouté à peu près en même temps celui d'Aymeri. Un autre remanieur aurait inséré le groupe d'*Al.*, y compris cette fois *FdC.*, dans les *Enf. Viv.* ; de cette fusion, menée à sa fin par l'addition d'un remaniement du *Mon. Gme* (c'est-à-dire *Mon. Gme I*, une forme abrégée de *Mon. Gme II*), serait résulté le cycle de Vivien-Foulques. Le deuxième de ces recueils aurait conservé le vers orphelin, que le premier aurait supprimé. (Le détail est peut-être insignifiant; toutefois on constate qu'à la p. 17 M.B. avait placé l'origine de ce même vers orphelin dans les poèmes du cycle d'Aymeri, plus anciens que le poème d'*Al.*) Vers l'an 1225, ces deux recueils auraient fusionné en un seul, celui qui s'est transmis jusqu'à nous dans les mss cycliques que M.B. analyse rapidement dans le dernier chapitre de son livre.

Le peu d'importance qu'il y attache apparaît dans sa discussion sur la valeur respective des versions conservées dans le cycle de Guillaume par rapport à celles du cycle de Vivien-Foulques. Tous ces textes sont plus ou moins corrompus : « Si nous voulons nous représenter [le texte primitif], il faut en extraire ce que les deux versions offrent de leçons communes, et supprimer sans pitié tout ce qui n'est attesté que par une seule rédaction... Si les deux rédactions diffèrent dans des passages indispensables, leur témoignage doit être considéré comme étant de valeur égale, d'autres critères de divergence sont à chercher... » (pp. 53-4).

Suit une démonstration de cette méthode appliquée à *Al.*, au cours de laquelle M.B. indique les endroits où seraient intervenus les remanieurs successifs.

Il eût été sans doute impossible de faire tenir dans une communication de ce genre toute la discussion qu'on eût souhaité y voir figurer : cela explique peut-être que le lecteur ne prend connaissance des mss qu'au dernier chapitre. Mais, partant de la considération de versions purement

hypothétiques de nos poèmes, rédactions à l'état isolé dont l'existence même n'est pas assurée, M.B. semble avoir suivi une méthode qui l'autorise à tirer de nos infortunés mss toutes les conclusions qui lui étaient nécessaires, quitte à laisser au compte des remanieurs, cycliques ou autres, les nombreux cas où les textes n'appuyaient plus ses théories. C'est cette méthode, tout intuitive, qui, posant comme base de sa structure cyclique la *Ch. Gme*, l'a forcé à établir entre celle-ci et le reste du cycle un pont — le pont d'*Al.*, — sans lequel M.B. ne s'explique pas les divergences entre la *Ch. Gme* et *FdC.* Le même procédé apparaît quand M.B. relie la même *Ch. Gme* au cycle constitué par *Cour. L.*, etc. ; c'est à nouveau *Al.* qui vient faire fonction de trait d'union, remplaçant ainsi le *Ch. N.*, qui, dans certaines théories très à la mode au cours du XIXe siècle, constituait le pont entre les poèmes « du Nord » et ceux « du Midi ».

Or, il n'est point acquis que ces ponts soient utiles ; toute question de l'énigmatique *Ch. Gme* mise à part, — on la supprimerait que sa disparition n'influerait guère sur l'ensemble du raisonnement de M.B., — il n'est pas même certain que l'on ait à établir un lien artificiel entre cette partie de la légende de Guillaume où l'on voit Guillaume soutenir le roi débile contre ses ennemis avant de partir conquérir son fief, et ces autres poèmes qui prennent comme thème central la débâcle d'Aliscans et le retour à la cour de Guillaume en quête de secours qui lui sera refusé. Il nous semble que J. Bédier a suffisamment souligné l'unité essentielle de ces deux thèmes pour que l'on hésite à les répartir entre des compartiments étanches. Il n'est peut-être pas inutile d'insister à nouveau sur cette unité. Les scènes d'*Al.*, comme de la *Ch. Gme*, où l'on voit le roi ingrat refuser de porter secours à Guillaume, sont dénuées de toute portée dramatique ou littéraire si le public auquel elles s'adressent ne connaît pas, et n'a pas présentes à la mémoire, d'autres scènes où l'on voit le même Guillaume arracher à un usurpateur la couronne de France pour la poser sur la tête de ce même Louis ; réciproquement, la rude vigueur du *Cour. L.*, les luttes et les peines de Guillaume au service de son roi, n'ont leur pleine valeur que pour celui qui sait que plus tard ce même roi refusera de venir en aide à ce même vassal. Il ne serait pas difficile d'illustrer ce thème de l'unité : n'est-il pas vrai que telle scène de la *Pr. d'O.* où l'on voit Guillaume conquérir la belle Orable ne se laisse pleinement apprécier que si l'on sait que plus tard la même Guibourc tiendra seule la ville de Guillaume contre les mêmes Sarrasins ?

Le fait est que l'analyse qui constitue la première partie de l'ouvrage de M.B. n'existe qu'en fonction de la synthèse dont elle doit fournir les éléments ; elle part du principe que chacun des poèmes a connu, ou a pu connaître, une existence propre — la théorie des cantilènes n'avait guère d'autre point de départ. Ce principe une fois posé, il est loisible à l'auteur de ne voir, dans les textes dont nous disposons, que l'aboutissement d'un long travail de remaniement et de recensions qui reflète très imparfaitement les textes

primitifs. « Quel dommage, s'écrie M.B., au sujet de la *Chev. Viv.*, qu'un si beau poème nous soit parvenu dans une version si corrompue ! » (p. 43). L'exposé de M.B. n'arrive à son terme qu'en partant de la prémisse dont il s'agissait précisément de démontrer le bien-fondé.

Nous croyons, au contraire, que les enquêtes sur l'évolution du cycle de Guillaume doivent se fonder, non sur des reconstitutions hypothétiques de textes primitifs, mais sur les textes tels qu'ils nous sont parvenus, imparfaits, pleins de disparates et même de contradictions, textes cycliques, textes même quelquefois composites. Le critique qui abordera le sujet ainsi se trouvera dans la possibilité de considérer les auteurs des chansons de geste comme des poètes et non comme des chroniqueurs. *Pictoribus atque poetis Quidlibet audendi semper fuit aequa potestas.*

Ce sont sans doute des conditions matérielles qui ont empêché M.B. de donner à certains points de détail toute l'ampleur qu'ils méritent. On est cependant un peu surpris de parcourir un travail d'ensemble sur la légende de Guillaume sans rencontrer une seule fois le nom de M. Ferdinand Lot. La chronologie proposée par M.B. pour les deux parties d'*Al.* et pour *FdC.* semble reposer sur des rapprochements historiques des plus fragiles ; il suffirait, en effet, qu'un critique trouvât, ou crût trouver, une allusion à la Tour David antérieurement à 1186 pour que le système de M.B. s'écroulât. C'est ce seul rapprochement historique qui l'autorise à s'inscrire en faux contre tous ceux qui depuis quarante ans sont d'accord pour voir dans *FdC.* un texte plus vénérable que celui d'*Al.* De même il est fâcheux que M.B. n'ait pu consacrer un examen tant soit peu détaillé à la longue discussion sur les *Enf. Viv.* qui a mis aux prises Cloetta et Bédier.

C'est de la même façon que M.B. tranche, ou semble trancher, sans autre forme de procès, des questions de topographie sur lesquelles la critique est très partagée. Pour lui, les événements de la *Ch. Gme* se déroulent en Espagne et non point en France, ce qui l'autorise à voir dans le *Girunde* du ms une altération de *Gerone* ; mais la même rigueur ne semble pas s'appliquer à la *Chev. Viv.*, où « *Espagne la grant* signifie manifestement le territoire au delà du Rhône, la Terre d'Argence et la vieille Septimanie » (p. 43). Jamais question n'a été aussi débattue que celle de l'emplacement de l'Archamp. De même c'est avec une certaine surprise que l'on constate (p. 40) l'identification de *Luiserne* avec « Lucena, sur le rio Tinto, en Andalousie, entre le Guadalquivir et le Portugal », alors qu'il y a tant de raisons de chercher Luiserne en Galice. Si la plupart des critiques seront d'accord avec M.B. quand, avec M. Schulz-Gora, il voit dans *Candie* la ville espagnole de Gandia, ils hésiteront sans doute à accepter la laisse 209 de *FdC.* comme fournissant la preuve absolue qu'Herbert le Duc y décrit minutieusement Gandia pour l'avoir lui-même connue ; la description s'applique sans doute admirablement à cette ville, elle ne se laisserait pas moins appliquer à nombre d'autres localités situées sur le littoral méditerranéen ; puisque ce même

Herbert le Duc avait créé de toutes pièces le roman de *FdC.*, que M. B. qualifie à juste titre de roman d'aventures, il fallait tout de même qu'il attribuât au fief de son héros un nom quelconque. *Pictoribus atque poetis...*

Bon nombre de questions que l'on pouvait tenir pour closes ou tout au moins en suspens, reviennent ainsi à l'ordre du jour. Quel que soit le jugement que l'on porte sur le plus récent livre de M. B., il est certain que le savant auteur de l'*Altfranzösische Wilhelmsage* et du *Südfranzösischer Sagenkreis* apporte aux études sur Guillaume des hypothèses dont les critiques devront tenir compte.

D. Mc MILLAN.

P. ZUMTHOR, **Merlin le Prophète**, *un thème de la littérature polémique, de l'historiographie et des romans*; Lausanne, Payot, 1943, in-8, 302 pages.

M. Zumthor reproche à Bruce, dont il adopte par ailleurs les conclusions, d'avoir négligé toute la série des textes qui constituent au sujet de Merlin ce qu'il appelle une « littérature prophétique ». Pour lui il y a deux traditions : avant la « fable » de Merlin, développée dans la littérature romanesque, existe un « thème prophétique » qui constitue l'aspect le plus vivant de la légende, la tradition « fable » ne pouvant naître et subsister que dans la mesure où la tradition « thème » lui infuse sa vigueur.

M. Zumthor étudie d'abord l'origine du « thème » chez Geoffroy de Monmouth ; il montre comment, dans *l'Historia Regum Britanniae*, les prophéties tiennent une large place, comment leur importance même entraîne la création d'un personnage légendaire auquel on les attribue et comment Merlin devient ensuite un personnage de conte dans la *Vita Merlini*, où déjà on voit le prophète agir en magicien, quoique son caractère prophétique reste essentiel.

Le thème des prophéties de Merlin est celui de l'espoir : après les maux actuels viendra une période de prospérité ; l'Angleterre et les pays du continent reprendront tour à tour ce thème, en l'appliquant à leur propre histoire, pendant des siècles. M. Zumthor en étudie la diffusion suivant un plan géographique qui, comme il le fait remarquer, coïncide avec l'ordre chronologique.

Les Gallois et les Écossais assurent d'abord la continuité du thème, puis l'Angleterre l'utilise dans ses propres conflits et retourne les prophéties contre ses ennemis. Le thème sera exploité jusqu'au XVIIIe siècle dans des œuvres sérieuses et subsistera plus longtemps encore dans les almanachs.

Sur le continent, où elles se répandent dès le XIIe siècle, les Prophéties serviront aussi les polémiques et seront en outre l'objet d'études critiques : essais d'interprétation, rapprochements avec les grands prophètes, débats théologiques sur la question de savoir si Merlin est un vrai ou un faux prophète.

Un chapitre est consacré à l'Italie, où le thème est repris dans la lutte entre Guelfes et Gibelins et adopté par les disciples de Joachim de Flore jusqu'au moment où le concile de Trente met les Prophéties à l'index.

Telle est la carrière de ce que M. Zumthor appelle le « thème à l'état pur ».

Le Merlin romanesque est d'origine française, il faut en chercher le prototype dans l'œuvre de Robert de Boron. Là, M. Zumthor, avec une ingéniosité plus remarquable peut-être en elle-même que vraiment convaincante, démontre que Robert de Boron opère une transposition sur le plan spirituel des données qu'il croit historiques, tout en respectant le caractère prophétique de Merlin. Mais Robert de Boron n'a pas été exactement suivi et l'étude du personnage de Merlin dans la littérature romanesque est l'étude de la dégradation progressive du thème du prophète, appliqué d'abord à la Bretagne des romans arthuriens, puis contaminé par le thème du « magicien », qui peu à peu se substituera à lui jusqu'à subsister seul dans les textes tardifs.

M. Zumthor établit ensuite un parallèle entre la légende de Merlin et celle de Virgile et étudie en Merlin la figure du « Sage » en le rapprochant d'autres sages traditionnels : Virgile, Hippocrate, Aristote, Samson.

Il conclut en constatant qu'il n'y a pas là, à proprement parler, de légende, que Merlin est « une commodité de technique historique, didactique, romanesque » et que le thème, faussé d'ailleurs par le romantisme, est en voie d'extinction parce qu'il est inutile à l'expression de la culture contemporaine.

Le livre de M. Zumthor démontre avec vigueur une thèse originale en s'appuyant sur des textes, sans les interpréter arbitrairement (nous avons indiqué une réserve ou un doute au sujet de Robert de Boron que M. Zumthor voit à travers le travaux de M. Lot). Tous les chapitres concernant l'utilisation historique et polémique du thème et l'appendice sur les *Pat Prophéties* constituent une étude nourrie de références et de citations de textes peu connus ou peu accessibles et l'ensemble de l'ouvrage contribue à éclairer une question restée jusque-là assez obscure.

Jeanne Lods.

PÉRIODIQUES

ANNUAIRE D'HISTOIRE LIÉGEOISE, t. I (fasc. 1 à 5, 1929-1937), 2. — P. 104-111. Edgard Renard, *Cornillon (lieu dit de Liège). Note étymologique.* Écartant les rapprochements déjà tentés avec les « cornouillers » et avec « s. Corneille », M. R. propose un corn-ione > *cwégnon*, forme populaire de *cornillon*, avec le sens de « petit rocher en forme de corne » ; cf. le suffixe allemand *-horn*.

3. — P. 172-190. Léon Lahaye, *Merchoul.* Il s'agit du nom pris, au moins sur une partie de son cours, par un ruisseau qui traverse Liége. M. L. n'a traité la question qu'au point de vue historique et topographique. — P. 191-195. Edgard Renard, *Strailhe, Straile ou Streel?* A propos d'un nom de personne (Gossuin de Strailhe), détaché de son origine toponymique (stratella > *strêle*), M. R. expose pourquoi il préfère aux différentes graphies actuellement en usage la forme « Streel ».

4. — P. 238-248. Jean Haust, *L'étymologie de « Merchoul » ancien nom d'un ruisseau à Liége.* Reprenant l'article de M. Lahaye (I, 3) au point de vue cette fois de l'étymologie, J. H. après avoir dressé une table des formes anciennes (*Merdezu, Merdecuel, Merchuel, Mirseulx*, etc...) les rapproche des noms portés en France et jusqu'en Italie du Nord par une foule de cours d'eaux et torrents : *Merdanson, Merdaret*, etc., et conclut à *Merde(n)çuel* (*Merchoul*) < *Merdentiolus, l'ancêtre de cette famille étant indubitablement merda. — P. 249-260. Maurice Piron, *L'origine des « Péry » de Liége : poirier ou perrière?* — P. 261-267. Edgard Renard, *Géron et Jonruelle.* En liégeois, un *djéron*, dans le langage des couturières, c'est un « pan coupé obliquement » ; cf. le fr. *giron*. En toponymie, *géron* (*djéron*) désigne un terrain caractérisé par sa forme géométrique. *Jonruelle* serait l'aboutissement de *Géronruelle*, par un phénomène courant d'haplologie (cf. dedicatio > *ducace*, jejunium > *jeûne*).

5. — P. 368-383. Jean Haust, *Merchoul, Pilchoule et autres mots d'ancien liégeois.* Répondant à un article de J. Feller, dans le *Bulletin du Dictionnaire wallon*, 20, qui tente de rattacher *Merchoul* à deux termes germaniques (« le plus grand des deux fossés », du germ. *-kuil*, « fossé »), J. H. donne de nouvelles preuves à l'appui de *Merchoul* < *Merdentiolus, et étudie une

série de mots liégeois en *-oul(e)* représentant un suffixe latin -olus, -ola.

T. II (fasc. 6 à 10, 1938-1942), 6 (= 1 du t. II). — P. 75-77. Jean Haust, *Deux mots encore sur «Merchoul»*. Deux notes qui complètent son article, t. I, p. 368.

7 (= 2 du t. II). — P. 145-160. Jean Haust, *Notes de toponymie liégeoise*. Série de corrections aux étymologies proposées par Théodore Gobert, *Liége à travers les âges*, 6 vol. (1924-29), pour les noms de rues de Liége.

8 (= 3 du t. II). — P. 316-337. Jean Haust, *Notes de toponymie liégeoise* (2e série). — P. 338-340, Maurice Piron, *Note complémentaire sur les toponymes «Péry»*. Suite de l'article, t. I, 4.

9 (= 4 du t. II). — P. 493-502. Jean Haust, *Notes de toponymie liégeoise* (3e série). — P. 503-506. Jean Haust, *La plaisante histoire des «Bardes liégeois», Récréation philologique*.

T. III (fasc. 11 à 15, 1943-1947), 11 (= 1 du t. III). — P. 57-88. Jean Haust, *Gloses liégeoises*. Compte rendu par M. Roques dans la *Romania*, LVII, 1942-1943, p. 552. — P. 93-99. Em. Fairon, *In memoriam Léon Lahaye* décédé le 17 mai 1943. — P. 101-117. Rita Lejeune, *Les Bardes, les Liégeois et la production épique en pays wallon aux XIe et XIIe siècles*. Réponse à la «récréation philologique» de Jean Haust (fasc. 9, p. 503-506). — P. 118-124. Jean Haust, *A propos des «Bardes liégeois»*. Réponse à l'article précédent.

12. (= 2 du t. III). — P. 331-332. Fernand Schreuss et Jean Haust, *Étymologie de «Cheratte», w. tchèrate*. Tchèrate < carratta, forme altérée de de cataracta avec le sens soit de chute d'eau, soit d'écluse, de réservoir d'eau. — P. 333-364. Jean Haust, *Gloses liégeoises*. II. Suite de son article du fasc. II, p. 57-88.

13 (= 3 du t. III). — P. 397-428. Jean Haust, *Gloses liégeoises*. III. Suite.

14 (= 3 du t. III). — P. 499-506. Jean Haust, *Liége ou Liège*. — P. 507-534. Jean Haust, *Gloses liégeoises. IV*. Ceci porte à 152, le nombre de courts articles consacrés par J. H. à des mots rares ou douteux, à des corrections de lectures erronées et de contresens manifestes.

15 (= 5 du t. III). — P. 773-782. Maurice Piron, *In memoriam Jean Haust*, décédé le 21 novembre 1946. — P. 783-787. Jean Yernaux, *In memoriam Edouard Poncelet*.

Pierre Cézard.

Bibliothèque de l'École des chartes, CVI (1945-1946), 1. — P. 70-79. Marcel Thomas, *Guillaume d'Aragon, auteur du* Liber de nobilitate animi. D'après l'explicit donné par le ms. nouv. acq. lat. 3074, récemment entré à la Bibliothèque nationale, on peut établir que l'auteur était un médecin aragonais qui a vécu à la cour d'Aragon à la fin du XIIIe siècle et non, comme on l'a pensé, un Italien ou un Provençal du XIVe siècle. Il aurait composé

aussi un petit traité sur l'interprétation des songes. M. T. propose d'identifier ce G. d'Aragon avec un G. d'Espagne, auteur d'un traité sur la « Physionomie » du Pseudo-Aristote et avec le G. d'Aragon, auteur d'un commentaire sur le *Centiloquium* de Ptolémée. — P. 100-104. Clovis Brunel, *Paul Meyer et Frédéric Mistral.* A propos du livre de M. E.-G. Léonard, *Mistral ami de la science et des savants*, consacré aux relations du poète avec Gaston Paris et Paul Meyer, M. B. publie deux documents émouvants sur la vie de ce dernier.

2. — P. 225-281. [Jean Porcher], *Nouvelles acquisitions latines et françaises du département des manuscrits de la Bibl. nat., pendant les années 1941-1945.* Il faut signaler (p. 226-227), provenant du legs Seymour de Ricci, une importante série de catalogues et de fichiers bibliographiques, et applaudir à l'annonce (p. 229) d'un découpage des diverses listes des nouv. acq. en vue de collage par ordre numérique sur deux registres (n.a. lat. et n.a. fr.) tenus à jour, à la disposition des lecteurs du Cabinet des Mss ; ces deux registres seraient complétés par des tables alphabétiques sur fiches. — P. 320-322. J. Monfrin, *Les études sur les bibliothèques médiévales à l'Institut de recherche et d'histoire des textes.* L'auteur signale que des maintenant existe à cet Institut : 1) une bibliographie des bibliothèques anciennes ; 2) un répertoire sur fiches des anciens possesseurs de mss conservés ; 3) des travaux préparatoires à la publications de catalogues de bibliothèques anciennes.

P. C.

Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie, X (1936). — P. 51-66. A. Carnoy, *Contaminaties tusschen Germaansch, Keltisch en Romaansch in de Vlaamsche Toponymie.* M. C. étudie les familles *polder, poel*, etc... ; *brock, brakel, brogel* (celt. *bruco* > fr. *brui* qu'on retrouve dans *bruyère, bruine*, etc... ; celt *braka* > fr. *brai, brayon*) ; *Nevele* (celt. *Novio-ialo* > fr. *Nieul*) ; *keer-, kers-* ; *corte, corticella* (corticellus > fr. *Courcelle* ; cohors > curte, curticulum > fr. *courtil*) ; les suffixes *-rijk* (< (r)iacum) et *-aken* ; *maal, mechelen.* — P. 67-76. L. Goemans, *Oude Straatnamen en Dialectgeschiedenis.* — P. 77-105. Jan Grauls, *Een vijfde Uitstapje naar het Walenland.* Cette excursion fournit des comparaisons précieuses entre mots flamands et wallons. — P. 277-332. J. Vannérus, *Le terme luxembourgeois « Kiém = Caminus ».* Les toponymes de la famille de *Kiem* recouvrent une aire qui dépasse largement les limites du territoire du Grand-Duché, mais ils jalonnent tous d'anciennes voies romaines. Comme caminus, on peut rattacher *kiem* à un radical gaulois *cam(m)* attesté par le bret. *camm* et le gall. *cam* au sens de « pas ». — P. 349-361. Auguste Vincent, *« Voisin, voisine » en toponymie.* Le plus grand nombre des toponymes de cette famille ne se rattachent pas aux substantifs bien connus « voisin, voisine », mais à vicinium signifiant « voisinage, ou localité », ou à vicinia, attesté dès le IXe siècle, au sens de « vicus, civitas ». — P. 363-385. Edgard Renard,

Glanures toponymiques. Comblain représenterait non un confluent (confluentes > *Conflans* en France), mais un cumulanum (cumulum + anum) qualifiant un sol caractérisé par ses nombreux sommets ; pour justifier l'insertion d'un *b* contraire à l'habitude wallonne, M. R. cite un grand nombre d'exemples (*Amblèves* < Amel + ava ; *Gembloux* < Gemellu + avus, etc...) ; *Hasse* serait l'équivalent du fr. *échasse* ; *La Magrée* représente male grata (terra) ; *Rot'léye* représenterait ruptellata « lieu où l'on a frayé un chemin en déboisant » (cf. fr. *route* au sens de via rupta). — P. 387-429. Jean Haust, *La philologie wallonne en 1935*. — P. 430-470. Jean Haust, *Eléments germaniques du Dictionnaire liégeois*. Répondant aux critiques formulées contre certains articles du *Dict. liég.* par M. Corin (*Au delà de Grandgagnage et Haust. Menus propos d'un « braconnier »*, *Bull. du Dict. liég.*, 17, 1932 et *Nouveaux propos d'un braconnier*, *Bull. du Dict. liég.*, 19, 1934), J.H. reprend certains points particulièrement intéressants. Notons l'expression *faire des adiyos*, *faire des agios*, au sens de « salamalecs » que l'auteur tire du grec *hagios* ; J. H. rappelle, en effet, qu'à l'office du Vendredi Saint, on fait une génuflexion toutes les fois que le chœur dit « Agios o Theos ».

XI (1937). — P. 25-30. J. Feller, *Nécrologie*, *Alphonse Bayot*. — P. 31-57. J. Vannérus, *Le luxembourgeois « Kiém » et le liégeois « Tchin »*. Complétant son article du t. IX du *Bulletin*, M. V. étudie l'aire du préfixe liégeois correspondant « *Tchin* (*chin*) ». Le sens primitif de « chemin » a dû se perdre de bonne heure, si l'on en juge par les nombreux composés tautologiques (avec *-rue*, *-strée*, *-voie*, *-piche*, etc..., *pige*, wall. *pîdge* correspondant aux chemins de pierre, petreum, alors que *tige*, wall. *tîdge*, correspondrait à des chemins non empierrés, terreum) ; M. V. conclut en citant une suggestion à lui faite par M. Bruneau à la suite de son premier article : caminus serait un mot gaulois latinisé (cf. braca, alauda), tandis que *Kiém* serait un mot gaulois germanisé directement ; *tchin* serait dans ce cas un mot d'origine gauloise germanisé, puis romanisé. — P. 59-66. J. Vannérus, *Le nom de lieu « Burnontige »*. Sans rejeter complètement les étymologies proposées avant lui, en particulier Burnomagos (nom d'homme, Burnus, attesté, et finale gauloise bien connue *-magos*, « champ », puis « champ de foire), M. V. propose de voir dans *Burnontige* une « *tige* » de *Brunehaut*. *Brunehaut* est prononcé encore actuellement *Brunô*, et la métathèse (*Brunom* — *Burnom*) est fréquente en wallon. — P. 67-89. Edgard Renard, *Glanures toponymiques*. Signalons p. 82-85, à la suite d'une étude sur des noms d'espèces fruitières devenus des toponymes, des listes d'espèces de pommiers, poiriers et pruniers. Du wall. *stèpe* désignant une terre cultivée, M. R. rapproche le radical germanique *stap-*, dont le sens général de « pieu » a évolué jusqu'à l'acception « pieu marquant une limite » ; tandis qu'il rapproche du wall. *stepinne* (même sens que *stèpe*) le vieux verbe wallon *steper* (< extirpare). — P. 151-208. Jean Haust, *La philologie wallonne en 1936*. — P. 209-240. Auguste Vincent, *Bibliographie d'Alphonse Bayot*. — P. 339-363. Jan Grauls, *Van Gendarme tot Rijkswachter*.

XII (1938). — P. 33-100. Cécile Vereecken, *Van « slut-ila » naar « sleutel »*. Umlaut en Spontane Palatalisering op Nederlands Taalgebied. Avec *sleutel* sont étudiés les mots *koning* (germ. *kunja*), *vogel*, *zoon*, *wonen*, *molen* < molina, *mogen*, *schotel* < scutella, *boter* < butyrum. Une carte dressée pour chacun de ces mots indique les diverses prononciations dans les domaines du flamand et du néerlandais. — P. 101-110. Léo Goemans, *Sinter-Goele* (*Sinte-Goedele*) *en andere heiligennamen met Sinter- gevormd*, et p. 111-118, J. L. Pauwels, *De r in Sinterklaas*. Deux articles consacrés aux noms de lieux empruntant des noms de saints débutant par les formes *Sint-* (ou *Sin-*), *Sinte-*, et *Sinter-*. — P. 119-144. J. Jauquet, *Alfabetische Registers op J. Grauls' Uistapjes naar het Walenland*. Deux index (mots français et wallons d'une part, mots néerlandais d'autre part) qui permettront une utilisation facile des articles de J. G. parus dans ce bulletin, t. VII à XI. — P. 145-148. G. G. Kloeke, *De keldermot in de Nederlandse en Waalse dialecten*. Étude avec cartes des noms du *cloporte* dans les domaines du flamand et du néerlandais. — P. 149-168. J. Leenen, *Franse Taaluitzetting over Limburg*. Étude des influences réciproques dans cette région des dialectes flamand, wallon, et même allemand. En exemple, M. L. étudie la pénétration de quelques termes français, *drapeau*, *vélo*(*cipède*), etc... — P. 243-278. Alphonse Bayot (†), « *Siri* », *nom commun de la région de Nismes*. Publication après la mort de A. B., par Omer Jodogne et Louis Michel, de notes sur *siri*, mot relevé dans 5 villages avec le sens de « terrain communal propre à la culture cédé en usufruit à un ménage ». A. B. considère ce mot comme un dérivé en *-erie* de *siy* « faucille »; *siyé*, *siyi*, *si* « fauciller ». — P. 320-344. J. Vannérus, *A propos de l'étude de P. Lebel, Où en est le problème d'**Equoranda, *Equaranda. Compte rendu de l'article paru ici même (*Romania*, LXIII, p. 145-203), à la suite duquel M. V. reprend un nom écarté par P. L., *Hareng* (Herstal), wall. *Harin* et rapproche *equoranda > *harin* de aquaeductus > germ. *ha*(*ge*)*docht*. — P. 345-358. Louis Remacle, *Un inventaire de mobilier en 1717*. Le texte de cet inventaire (établi dans un hameau de La Gleize) est accompagné de précieuses notes dialectologiques. — P. 359-366. Jean Haust, *Les noms du cloporte en Belgique romane*. Complément à l'étude citée ci-dessus (p. 145-148). Comme dans les domaines flamand et néerlandais, la plupart de ces appellations résultent d'une comparaison avec le porc : (*truie*, *pou de bois*, *pou de cochon*, *cochon*, *cochon gras*, *sanglier*, *cochon de saint Antoine*, *cochon de cave*, *cochon de bois*, *cochon de mur*, *cochon d'Inde ou cobaye*). — P. 367-439. Jean Haust, *La philologie wallonne en 1937*.

XIII (1939). — P. 23-37. Jules Vannérus, *A propos de « Crenchovillare » (721) et des « Weiler » luxembourgeois*. L'auteur identifie ce « Crenchovillare » avec « Kreeweiler », et étudie ensuite à propos de « Schankweiler » les lieux dits en *-weiler* (villare). — P. 39-64. Edgard Renard, *Glanures toponymiques* (4e série). Dans ces notes qui font suite à celles publiées dans les

t. IX à XI du Bulletin, M. R. étudie *tîdge* (terreum « chemin de terre », antonyme de *pîdge*, petreum « chemin empierré »), et ses diminutifs, *tîdjelèt*, *-elot*, *tîdjoû* ; — *è namozêye*, nom d'un plateau de la commune de Sprimont, dont une forme ancienne *Damosees* fournit la clé : Dame Ozille (cf. *terre Damannes*, = « Dame Anne » et *rouwale Damoute*, = « Dame Oude », à Sprimont aussi, etc...) ; — *Couvenailles* en wall. *Com'nèye*, nom de ferme, <communalia, « biens communaux » ; — *Fond dès deûs spènes*, déformation de *fond de geuspin* (métathèse *geuspin- gupsin* ; cf. liég. *djouspin*, fr. *gypsie*) qu'il faut comprendre « fond des Égyptiens », c.-à-d. « des Bohémiens » ; — le participe passé de *ardre* dans les noms de lieux (Larbuisson, Larbois, Larmoulin, Larshaye, etc...) ; — les mots *arbre*, *chêne* en toponymie ; — les arbres de limites. — P. 151-172. Maurice Piron, *Un vade-mecum de philologie et de littérature wallonnes, notes critiques*. Compte rendu détaillé de l'ouvrage de M. Marius Valkoff. — P. 173-208. Jean Haust, *Notes de dialectologie wallonne*. 1. Diminutifs du type fr. *linot* : contrairement à *âne-ânon* (petit âne), *chambre-chambrette* (petite chambre), etc..., *linot* n'est pas « petit lin », mais oiseau friand de graines de lin (cf. wall. *bèrbijot*, « pou du mouton » ; nam. *sôvèrdia*, « moineau », c.-à-d. l'animal de la *sovronde* (fr. *séveronde*), partie du toit ; etc...). De même les diminutifs du type wall. *wandion* « punaise » (germ. *wand* « mur »). 2. Anthroponymes wallons en *-oie* (*-óye*). 3. Wall. *cwérèle* (*cwérère*, « carrière ») et *rayèle* (*ráyère*, « soupirail de cave », de radiare). 4. Liég. archaïque *magnin*, *hagnin*, *wangnin* (formes à finales nasalisées, au lieu de celles en *-î* encore employées aujourd'hui). 5. Wall. *hougne* et ses dérivés (de *hūnia, ancien nordique *hûnn*, « pointe de mât, d'où fr. *hune*), désigne une « hauteur » en toponymie, et comme nom commun un « gros tas de foin ». 6. Le toponyme germ. *bach* = fr., wall. *bois* (!). 7. Notes sur le blason populaire luxembourgeois. — P. 209-258. Jean Haust, Élisée Legros et Louis Remacle, *La philologie wallonne en 1938*. — P. 297-360. Arthur van Doorne, *De Franse woorden in het dialect van Wingene*.

XIV (1940). — P. 43-54. F. de Tollenaere, *Iets over den naam van Ronse*. Intéressant pour l'étymologie des cours d'eau du type *Rhône*, *Rhonelle*, *La Ronne*, etc..., ou de lieu du type *Rosny*, *Rosnay*, etc... — P. 67-170. Jan Lindemans, *Toponymische verschijnselen op kaart gebracht*. M. L. étudie d'abord les toponymes en *-heem*, avec les formations en *-inge* (*ingaheem*), puis le toponyme flamand *kouter* (il représenterait cultura et désignerait des terrains déjà cultivés à la conquête franque). Bel exemple de méthode, M. L. énumère en annexes tous les « faits locaux » (avec leurs références) qu'il reporte ensuite sur cartes ; on constate alors que les cartes *-heem* et *kouter* ont à peu près le même aspect. Selon M. L., « les noms en *-ingaheem* et les *kouters* seraient les témoins de la conquête du sol par les Francs Saliens ». — P. 249-275. Auguste Vincent, *Mélanges de toponymie belge*. Trois articles ; dans le premier, M. V. relève des noms de lieux transportés de Belgique à l'étranger ; notons les noms de *Bruges* et de *Tournay* donnés à des villes

neuves du Midi de la France, et les noms de *Fleurus* et *Jemmapes* donnés à des localités d'Algérie. Dans le troisième, M. V. étudie le type *linot* dans la toponymie (cf. l'article de J. Haust, dans le même bulletin, XIII, p. 180-182). — P. 277-322. Jean Haust, *Toponymie et dialecte*. A propos de l'ouvrage d'Albert Carnoy, *Dictionnaire étymologique du nom des communes de Belgique*, M. H. marque la nécessité « pour étudier l'origine d'un terme vivant, d'en connaître exactement la forme orale » ; 156 exemples viennent alors à l'appui de cette thèse. — P. 313-410. Jean Haust, Élisée Legros, Maurice Piron et Louis Remacle, *La philologie wallonne en 1939*. — P. 411-449. Edgard Renard, *Glanures toponymiques* (5e série) 1. Assolement, usages agricoles et noms de lieux: 2. *Bellaire*, comm. de l'arr. de Liége (< bella area). 3. Le hêtre (type fagus et type *hestr-*), le frêne, le tilleul, le peuplier, le bouleau, le charme, le tremble, le sureau, l'aulne, la fougère en toponymie.

XV (1941). — P. 93-103. Phina Gavray, *L'inventaire de la cure de Fronville en 1696*. Texte et glossaire. — P. 105-134. Élisée Legros, *Notes d'étymologie et de sémantique*. 1. Expressions du type « paume de la main », « âtre du feu », « aire de la grange ». L'étude de ces appellations qui comportent un déterminant amène M. L. à 2. Wall. *tchunole* « licou », *tchunole dè cô* « nuque ». Le complément indique que *tchunole* (*cannabula) a perdu son sens primitif ; le déterminant peut d'ailleurs disparaître lorsque l'évolution sémantique est achevée (cf. l'évolution parallèle du germ. *halter* « licou » au fr. *haterel* « nuque »). 3. Autour des noms du collier des bovidés. — P. 229-281. Jean Haust, Élisée Legros, Maurice Piron et Louis Remacle, *La philologie wallonne en 1940*. — P. 283-288. A. van Loey, *Ronsefael*. — P. 289-298. A. Carnoy, *De voornaamste namen voor* omheining *in de Vlaamsche en Waalsche Toponymie*. A signaler surtout II. De familie van lat. cohorte.

XVI (1942). — P. 21-30. A. Carnoy, *Het Waalsch Suffix* -effe *in de Toponymie*. *-Effe* ne serait pas avia > *-eve* sous l'influence du wall., puis *-effe* sous l'influence du germ., mais représenterait le germ. **-ahwjó* « prairie marécageuse » ou **-ahwa* « cours d'eau ». — P. 161-228. Élisée Legros, *Le Nord de la Gaule romane* (Linguistique et Toponymie). Sans prétendre apporter une solution personnelle à un problème très vaste et très divers, M. L. fait le point des résultats obtenus par les différents auteurs qui ont traité de la question des apports germaniques, de la valeur du substrat gaulois, du rôle du latin comme élément constitutif de la langue. — P. 229-240. Auguste Vincent, *Mélanges de toponymie belge* (Suite de l'article paru dans le bulletin, t. XIV, p. 249-275). 4. *Boussu*. M. V. voit dans les finales en *-u*, le suffixe latin -ūtus. 5. *Glatigny* serait un dérivé du fr. *glattir* « aboyer », verbe remplacé au XIIIe siècle par *glapir* (il existe précisément aussi des *Glapigny*). 6. *Equo-randa ou *Aqu-ar-anda. M. V. penche pour un double suffixe avec le sens de « endroit où il y a de l'eau ». — P. 267-283. Louis Remacle, Avu, savu, ṣtu *et les participes passés en Ardenne liégeoise*.

Les formes liégeoises *avu*, « eu, avoir », *savu*, « su, savoir » ne seraient pas d'anciens participes, mais des infinitifs. Pour *stu*, « été », dont M. R. n'élucide pas l'étymologie (< *statutum ?), il semble que cette forme soit à l'origine (par analogie) de l'*-u* participial en malmédien oriental. — P. 285-348. Jean Haust, Élisée Legros, Maurice Piron et Louis Remacle, *La philologie wallonne en 1941*.

XVII (1943). — P. 19-65. Jules Vannérus, *Les termes « Pire » et « Pige » en Belgique et dans les pays voisins*. En Hainaut picard *pire*, en wall. de l'ouest *pige* (*pidge*) avec le sens de « chemin empierré », et même simplement de « chemin » est expliqué par *petreum (> fr. *pierge* sur quoi on a reformé pirgus, ou pirgius avec le sens fréquent de « chemin de pèlerins », chemin « romeu »). M. V. donne une longue liste de *pire* et de *pige*, et signale le diminutif *pirisseau*. Le flam. et le néerl. *pier* se rattacheraient aussi à *petreum. — P. 115-136. Louis Remacle, *Bilinguisme et orthophonie*. — P. 137-165. Albert Baguette, *La nature des textes liégeois au moyen âge*. M. B. a fait porter son étude sur un passage du « Paweilhart Giffou », dont il donne onze copies échelonnées du XVe au XVIIIe siècle. Il aboutit à la conclusion que « du XVe au XVIIIe siècle, la langue des textes liégeois ne change pas de nature. Française dès l'origine, mais teintée de dialectismes traditionnels, elle aboutit, d'épuration en épuration, à un français marqué de moins en moins de provincialismes ». — P. 192-248. Jean Haust, Élisée Legros, Maurice Piron et Louis Remacle, *La philologie wallonne en 1942*. — P. 305-390. H. Draye, *De gelijkmaking in de plaatsnamen (ortsnamenausgleich)* III. Troisième partie d'une longue étude consacrée au « nivellement toponymique » (cf. Bulletins XV et XVI), mais qui intéresse cette fois la frontière germano-romane, et non plus l'Europe centrale (t. XV), ou l'Allemagne du Nord et l'Angleterre (t. XVI). L'existence des doublets toponymiques confirme la théorie selon laquelle il y eut une majorité germanique dans une zone allant du Brabant à la mer du Nord. M. D. étudie en détail trois communes du Brabant wallonnisées au XVIIe-XVIIIe siècle, et compare cette assimilation à celle de l'apport germanique en Gaule. Mais les points de départ diffèrent : au XVIIe siècle, pour les trois communes (Neuheylissem, Opheylissem et Zétrud-Lumay) tout était flamand ; mais tout n'était pas germanisé en Gaule du Nord, au moment de la conquête franque.

XVIII (1944). — P. 17-23. Élisée Legros, *In memoriam : Abbé Joseph Bastin*. — P. 25-39. Maurice Piron, *Jules Feller (1859-1940)*. — P. 61-66. A. Carnoy, *De Toevoeging van* h *in Voor-Germaansche Benamingen*. Parmi les toponymes prégermaniques à *h* initial ajouté, M. C. étudie *Ha(ge)docht* <aquaeductus, *Hadorne* <*Aquinum durum, *Hakendover* <*Aquis dubrum, *Happart* <Altus portus, etc... — P. 69-79. M. Gysseling, *Etymologie van Brugge* (fr. *Bruges*). — P. 315-351. Maurice Piron, *Étude sur les noms wallons du singe*, I. M. P. note une expression recueillie au XIXe siècle, *hègne d'apoticare* (« grimace » d'apothicaire), démontre que c'est une déforma-

tion de *hème* qu'il rattache à simia. L'évolution de sens est semblable à celle qu'a subie le fr. *marmouset*. II. *Héme* a disparu en Wallonnie au profit de deux types : type dialectal *marticot* et type *singe* ; *marticot* serait un dérivé en *-icot* du prénom *Martin* (cf. le même phénomène folklorique et linguistique avec le sarde *martikina* « guenon », l'abruz. *martufe* et le sic. *martuzza* « singe »). — P. 353-376. Robert Massart, *L'élément wallon dans le vocabulaire de Jean de Stavelot*. M. M. a classé les mots en 5 groupes : noms communs, mots picards-wallons, lorrains-wallons, lorrains-picards-wallons, enfin mots exclusivement wallons. — P. 377-380. Louis Remacle, *Une étymologie nouvelle du wall.* stârer « étendre, épandre, étaler ». Pour ce mot récent, M. R. pense que *stâ* (du franc. *stâll*) « étal » aurait produit en ancien wallon un **staler* (cf. fr. *étal* et *étaler*) altéré ensuite en **stâler*, puis *stârer*. — P. 381-399. Jean Haust, *Toponymie et dialecte. Notes de toponymie wallonne, 2e série.* 2. *Bochaban* (« Bois en ban », c.-à-d. réserve seigneuriale) conserve le représentant d'un *bosk-* prélatin (cf. les diminutifs *bochet* « bosquet » et *debocher* « débroussailler »). 3. *Brûle* représente le celt. *brogilo* (fr. *breuil*), par l'intermédiaire du néerl. *bruul*, tandis que *broûlin* (cf. fr. *brûler*) dérive de **ouler* < ustulare (fr. *usler*, prov. *usclar*) ; faut-il aller plus loin et voir dans **brustulare* > *brûler* un *br-* initial, d'origine inconnue, + ustulare ? 5. *Douy* < dotarium « douaire ». 8. *Honvelez*, *Longvilly* ; encore des composés de *-vilé* (< villaris). 10. *Pou*, *poû*, *pû*, « trou d'eau dans une prairie marécageuse » se rattache au franc. *pol* « mare, bourbier ». 13. *Sati*, *sèti* < semita « sentier ». 16. *Solin* « versant exposé au soleil ». — P. 401-444. Edgard Renard, *Glanures toponymiques* (6e série. Voir les bulletins, t. IX à XIV). Boncelles est un diminutif en -ella de *banse* (« grange » en all., « panier » en wall.). Dîme et noms de lieux : *tîrsa* désigne tantôt une mesure agraire, tantôt une redevance (< tertialis). Bornage et toponymie : un précieux vocabulaire technique et une liste de toponymes. — P. 445-492. Élisée Legros, *La philologie wallonne en 1943*.

XIX (1945). — P. 17-26. Jules Vannérus, *Émile Fairon*. — P. 41-72. Jules Vannérus, *Le nom de Spa*. Après avoir étudié les étymologies déjà données au nom de *Spa*, et d'après les formes anciennes (*Spa(a)s*, *Spaus(s)e*, etc..), M. V. propose l'interprétation par spatium > *espause* (au sens de « défrichement, clairière »). — P. 73-91. Auguste Vincent, *Le toponyme « Baquelaine »* (*Brabant wallon*, *Louvain*, *Tirlemont*). M. V. voit à la base un nom commun wallon désignant un ruisseau et propose un radical *bac-* ou *baque-* (cf. fr. *bac*) et un suffixe probablement diminutif *-elaine*. — P. 93-105. Jules Herbillon, *Toponymes hesbignons. I. Bakelaine ; II. Willoulpont*. La 1re partie complète l'étude de M. Vincent. Suffixe diminutif -ell-ana > *-elaine* et radical germ. *baki* « ruisseau » évolué en *beke* (néerl. *beek*). — P. 107-112. Louis Remacle, *L'origine de l'h secondaire liégeois*. — P. 113-138. Maurice A. Arnould, *La toponymie et l'anthropologie en Hainaut. Sources et ressources actuelles* Après la destruction d'une grande partie des fonds des Archives de

l'État à Mons, cette notice donne une idée des possibilités de travail que le reliquat peut permettre — P. 139-198. Élisée Legros, *La philologie wallonne en 1944.* — P. 199-204. A. Carnoy, *Iets meer over den Oorsprong van « Bakkelein »*. Complément aux articles de MM. Vincent (p. 73) et Herbillon (p. 93) ; l'étymologie proposée est cette fois *bacculum. — P. 217-318. Jan Lindemans, *Toponymische Verschijnselen geographisch bewerkt.* Étude sur les noms des prairies. *Meersch* (p. 242-257) se prolonge en France (*marais, marets, maresche, maresquel*). *Pasch* (P. 298-302) représente pascuum et *praat, pradel* (p. 307-309), pratum et pratellum. — P. 319-327. L. van de Kerckhove, Liquiritia *in de Zuidnederlandse dialecten.* Étude des noms flamands (et wallons) de la *réglisse.*

XX (1946). — P. 21-40. Élisée Legros, *In memoriam : Jean Haust.* — P. 63-86. Charles Verlinden, « *Deusone in regione Francorum* ». A propos d'un passage de la chronique de Hieronymus (373) : « Saxones caesi Deusone in regione Francorum », M. V. propose «Duisbourg » comme interprétation. — P. 109-146. L. van de Kerckhove, Captiare *in de Zuidnederlandse dialecten.* A signaler parmi les représentants de captiare en néerl. du Sud : *ketsen* (fr. *chacier, chasser*) ; *ketscher* « filet » (cf. angl. *catcher*) ; *kits* « bateau de pêche » (cf. fr. Nord *quaiche, quèche*) ; *ketser* « coureur de femmes » ; *kaetsen* « jouer à la paume » (cf. le fr. *chasse* « endroit où s'arrête la balle lorsqu'elle a touché terre une seconde fois », et l'expression « balle de *rechas* ») ; *kletsoor* « fouet » (cf. fr. *chassoire*). — P. 193-209. J. Vannérus, *Les lieux dits* Mort Homme, Morte Femme, Dooden Man, Dood Wijf *et leurs congénères.* Après avoir dressé une liste de ces lieux dits en pays wallon et même flamand, au Luxembourg et dans le Nord et l'Est de la France, M. V. conclut que la plupart de ces toponymes, à l'exception de ceux qui désignent des chemins menant à l'église ou au cimetière, gardent le souvenir de morts accidentelles, voire de crimes ou d'exécutions. Par contre, d'autres fois (surtout au pluriel), on peut supposer avec vraisemblance qu'ils s'appliquent à des sépultures antiques (*Les Morts, Les Morts Hommes*). — P. 235-242. Jules Herbillon, *Toponymes hesbignons ; III. Couture ; IV. Tombe.* Le 1er article complète pour la province de Liége, le travail de M. Lindemans sur le flam. *kouter* < cultura (Bulletin, t. XIX, p. 93-106), Les lieux dits *coutures* sont groupés en bordure des provinces de Brabant et de Namur. Le 2e article répond à la même préoccupation que celui de M. Herbillon cité plus haut : un relevé des lieux dits « tombe » et dérivés, qui datent en général de l'époque gallo-romaine. — P. 243-266. Jean Haust, éd. Dr Louis Bonnet (1816-1893), *Le dictionnaire tournaisien.* C'était un manuscrit de près de 1.000 pages ; il a disparu le 17 mai 1940, avec la plus grande partie de la bibliothèque de la ville de Tournai ; J. H. en avait copié de larges extraits ; on publie ici ceux qui ont semblé les plus intéressants. — P. 267-287. Villy Bal, *Les appellations belgo-romanes du jeu de bâtonnet.* Le jeu consistait à frapper d'un coup de bâtonnet, l'extrémité d'un morceau de bois court, de

forme ronde, taillé en bec à chaque bout, posé en porte à faux sur une aspérité du sol ; ce coup faisait sauter la bûchette, qu'un second coup envoyait plus loin, etc... Comme variantes, il fallait envoyer le projectile dans une excavation circulaire dont un des joueurs défendait l'approche, toujours avec un bâtonnet ; ou bien la bûchette au départ était fichée verticalement dans un trou dont il fallait d'abord l'extraire. Ce jeu s'est surtout conservé dans les zones wallonnes et picardes. Un premier type plein de vitalité, grâce sans doute aux allusions obscènes qu'il permettait, se rencontre en wallon, lorrain, suisse allemand, lyonnais et dauphinois : *kine* (ou *gine*), *kinè*, *kinike* (« testicules »). On trouve aussi des vocables disparates : *bâton*, *bûchette*, *bilbot* « cheville », *quille*, *verge*, *pinoche*, etc... Un second type **brise* (ou *briche*, *brèche*) se retrouve dans une grande partie du territoire belgo-roman, de même que *guise* (ou *guiche*, *galiche*) à comparer au fr. *guinche* « tasseau ». En Hainaut, on trouve *droite*. — P. 289-334. Élisée Legros, *La philologie wallonne en 1945*.

P. C.

Revista de Dialectología y Tradiciones populares, dirigée par V. García de Diego, I (1944-5), 1-2. — P. 126-130. J. Ibero, *Origen e historia del hórreo*. Terme désignant le grenier dans les Asturies. — P. 131-135. V. Rincón Ramos, *La indumentaria lagarterana*. Lexique des parties des vêtements masculin et féminin. — P. 162-187. M. Curiel Merchán, *Juegos infantiles de Extremadura*. Recueil intéressant de noms de jeux et de chansons enfantines en langue populaire. — P. 223-230. G. María Vergara, *Algunos refranes españoles de carácter pedagógico*.

3-4. — P. 419-428. V. García de Diego, *Dialectología*. L'Atlas linguistique de l'Espagne serait en bonne voie. — P. 429-454. Dámaso Alonso, *« Junio » y « Julio » entre Galicia y Asturias*. Considérations sur les noms des mois en général. — P. 534-553. G. María Vergara, *Algunos refranes españoles de carácter jurídico*. — P. 628-638. A. Castillo de Lucas, *Refranes y dichos populares madrileños (Visión médica)*. — P. 653-666. Victor de Olano Silva, *Toponimia gallega*. Formes anciennes datées de trois cents toponymes. — P. 667-678. M. de los Angeles Luz Santiago et C. Prieto Carrasco, *Palabras más típicas de Palencia*. Environ cent trente noms communs et quatre-vingts toponymes. — P. 679-689. A. Fonseca, *Notas de la lengua de Segovia*. — P. 690-693. A. García Morales et I. Sánchez López, *Voces murcianas no incluidas en el Vocabulario Murciano de García Soriano*.

II (1946), 1. — P. 3-32. Dámaso Alonso, *El saúco entre Galicia y Asturias (Nombre y superstición)*. — P. 133-147. G. María Vergara y Martín, *Algunas palabras de uso corriente en la provincia de Guadalajara que no se hallan en los diccionarios*. Quelque deux cents formes. — P. 148-149. O. Almayor González, *Carta geográfica de « álara »*. Liste des désignations suivant les points de l'Atlas. — P. 150-151. M. del Carmen Gutiérrez, *Carta de carcoma de madera*. Ibid.

2. — P. 171-182. F. Bouza-Brey, *Cancionero popular gallego de Moscoso.* Textes en galicien. — P. 183-195. C. Cabal, *Los temas maravillosos.* Note sur le sens de « huerco ». — P. 196-239. A. Galmés de Fuentes et D. Catalán Menéndez-Pidal, *Un límite lingüístico.* Délimitation de *f-* et *j-* en Asturies ; carte détaillée du phénomène. — P. 240-245. F. Bouza-Brey, *Paremiología jurídica de Galicia.* Cent proverbes. — P. 278-285. A. Muelas, *Sinonimia de « azada ».* Relevé de très nombreuses variantes et des types *ligón, sancho, cavona, escardillo, batidera, pico, almocafe, gancho, piocha, etc...* — P. 286-291. E. Veres D'ocón, *Carta lingüística de « umbría ».* Notation d'après l'Atlas. — P. 292-293. S. Dominguez Dominguez, *Carta lingüística de « tiragomas ».* Ibid.

3. — P. 458-473. G. García Martínez, *El habla de Cartagena y sus aledaños marítimos.* — P. 474-488. S. García Bermejo, *Contribución al vocabulario de Tierra de Campos.* Environ deux cents mots.

4. — P. 594-640. G. M. Vergara, *Voces segovianas.* Plus de cinq cents mots. — P. 641-647. M. C. López Piñeiro, *Nombres de la vaina de las legumbres.* On trouve des dérivés d'une vingtaine de types latins (uagina, capsa, cappa, pelle, palea, arista, uas, faba, folliculu...) et une trentaine d'autres formes isolées. — P. 648-653. M. A. Gómez Pascual, *La Gacería.* Étude de l'argot des artisans du village de Cantalejo (près de Segovia) ; plusieurs formes viennent des dialectes espagnols et du *caló* des gitans. Notes étymologiques et lexique.

B. POTTIER.

REVISTA DE FILOLOGÍA ESPAÑOLA, XXII (1935), 1. — P. 1-33. G. Tilander, *Fueros aragoneses desconocidos, promulgados a consecuencia de la gran peste de 1348.* Description de la langue (dialectalismes caractéristiques) et publication de 37 textes ; bibliographie d'anciens textes aragonais et d'études dialectologiques. — P. 54-55. A. G. Solalinde, *Más sobre la fecha de « perro ».* — P. 55-57. A. Castro, « *Volatín* ». Faux rapprochements avec *volar*, au lieu de *buratín*, de l'ital. *burattino.* — P. 57. J. Sarrailh, « *Firmeza* ». Au sens de « bracelet ». — P. 58-60. J. Sarrailh, « *Manga* ». — P. 67-72. A. Alonso, C. r. de Anita Post, *Southern Arizona Spanish phonology.* — P. 73-74. S. Fernández Ramírez, C. r. de G. Spranger. *Syntaktische Studien über den Gebrauch des bestimmten Artikels im Spanischen.*

2. — P. 113-152. G. Tilander, *Fueros aragoneses desconocidos, promulgados a consecuencia de la gran peste de 1348* (fin). Glossaire d'un grand intérêt ; nombreux rapprochements avec d'autres anciennes formes aragonaises. — P. 175-186. P. Henríquez Ureña, *Palabras antillanas en el diccionario de la Academia.* — P. 187-189. A. Castro et G. Sachs, « *Bedus* ». Les dérivés toponymiques de ce mot celte : *Bedoja, Bedoña, Boulogne*, etc... — P. 189-190. G. Bonfante, *El tratamiento de « bl- » en castellano.* On aurait régulièrement bl- > *l-*, la conservation du groupe étant savante. — P. 195-198.

S. F. Ramírez, C. r. de H. Chmeliček, *Die Gerundialumschreibung im Altspanischen zum Audruck von Aktionsarten.*

3. — P. 285-286. J. Sarrailh, *La sonorité de la langue espagnole.* — P. 286-287. I. de las Cagigas, *Sobre* Galayos. Toponyme, de *qala* (ar.) « château ». — P. 298-300. A. M. Espinosa, *La palabra* « Castilla » *en la lengua de los indios Hopis de Arizona.* Conclusion : les Espagnols des XVIe et XVIIe siècles prononçaient *ll*, et non *l* ; les indigènes, ignorant *l*, ont transformé le groupe en *l* (qui ne peut remonter à une prononciation *y*, de *-ll-*). — P. 303. L. F., C. r. de W. Meyer-Lübke, *Die Schicksale des lateinischen* « l » *im Romanischen.*

4. — Consacré au dramaturge Lope de Vega.

XXIII (1936), 1. — P. 45-62. M. Sanchis Guarner, *Extensión y vitalidad del dialecto valenciano* « *apitxat* ». Assourdissement de sifflantes sonores, prononciation bilabiale de *v*. — P. 63-66. I. de las Cagigas, *Adarve.* — P. 66-67. J. Elsdon, « *Duen de casa* ». — P. 67-68. L. Ambruzzi, *Sobre* « *pebete* ». — P. 76-79. M. Sandmann, C. r. de K. Rogger, *Von Wesen des Lautwandels.* — P. 79-80. S. Gili Gaya, C. r. de J. Coromines, *El parlar de Cardós i Vall Ferrera.* — P. 79-81. J. V. S., C. r. de W. F. Stirling, *The Pronunciation of Spanish.*

2. — P. 183-188. G. Sachs, *Terminología de juegos.* Étude de *mannar*, *buffa*, *baldrac*, *marlota*, *soçobra*, *doblet*, du *Libro de Ajedrez* de Alfonso el Sabio. — P. 188-193. L. Feiler, *Etimologías españolas.* Sur *patio* (du prov. vx. *pati*, *patin* « terre inculte, pacage »), *empachar*, *despachar* (du prov.), *oinar*, « *endechar* » (de l'hébreu *oy*, exclamation de douleur). — P. 193-197. G. Tilander, « *Ayec* ». Interjection signifiant « attention », de ad-ĕccum, comme ad-hĕri > *ayer.*

3. — P. 225-254. A. M. Espinosa (hijo) et L. Rodríguez Castellano, *La aspiración de la* « *H* » *en el Sur y Oeste de España* (I). Étude détaillée du phénomène dans le sud de la province de Léon et en Extrémadoure ; deux cartes. — P. 255-274. G. Tilander, *Acerca del* « *Livro de falcoaria* » *de Pero Menino.* Édition d'un fragment du livre, et petit glossaire. — P. 275-291. F. Sánchez y Escribano, *Dialogismos paremiológicos castellanos.* Recueil de proverbes à forme déclarative, du type : « *Alumbra, pero no tanto !* » *dijo la zorra*, etc... — P. 292-293. G. Sachs, « *Ek* ». Reste de ĕccum, sans ad (cf. RFE, XXIII-2, p. 193), en judéo-esp. — P. 306-307. G. Sachs, C. r. de C. Beyer, *Die Verba des* « *Essens* », « *Schikens* », « *Kaufens* » *und* « *Findens* » *in ihrer Geschichte vom Latein in die romanischen Sprachen.*

4. — P. 337-378. A. M. Espinosa (hijo) et L. Rodríguez Castellano, *La aspiración de la* « *H* » *en el Sur y Oeste de España* (II). Étude des articulations ; répartition géographique. — P. 400-401. L. Spitzer, « *Baldraca* ». — P. 402-409. R. Lapesa, *Notas etimológicas.* Sur *enés*, *ennese*, *ennessos* (de in ĭpse ; l'auteur n'a pas fait le rapprochement avec vx. fr. *en es*) ; *fadubrado*, *hadubrado*, *adubrado* (ar. *hadub*, « joroba ») ; *fazer la musa* (cf. fr. *faire la muse*,

« entrar en celo ») ; *moixera*, *mostajo*, *mostellar* (de mŭstum, mŭsteus) ; *presea*, *preseu* (de praesĭdium, dans le sens de « bijou » ; -ĭdia > *preseia*, « meubles ») ; *rebollar*, *rebollo*, *repollo*, *pimpollo* (de pŭllus : *pollo*, *pollizo*, *pimpollo*, *repollar*, *repollo*, de repullare ou repullulare : *rebollar*, *rebollo*).

XXIV (1937), 1. — P. 1-10. G. Tilander, *La terminación -i por -e en los poemas de Gonzalo de Berceo*. Cause non morphologique, mais phonétique ; hésitation à l'inaccentué entre *e* et *i* ; les influences déterminantes ont été, pour *fizi*..., le type *vendi*, pour *esti*, *esi*..., l'alternance *qui*, *que*, pour *tardi*, la terminaison de *hoy*. — P. 24-36. L. Spitzer, *Notes linguistiques*. 1. *adónde bueno ?* ; 2. *echar* (*de*) *menos* ; 3. *quejar*, rattaché à quassiare (*REW.*, 6940) ; 4. *sabañones* « *engelures* », dérivé de sabanum (> *sdbana*) ; du sens de « voile », on serait passé à celui de « tumeur qui recouvre la peau saine » ; 5. *iñorar*. — P. 93-94. J. M. P., C. r. de H. Keniston, *Spanish Syntax List*.

2. — P. 121-161. J. Morawski, *Les formules allitérées de la langue espagnole*. Étude générale et longue liste d'exemples. — P. 198-203. G. Tilander, « *respendo*, *respennar* ». — P. 227-229. L. R. C., C. r. de Alcalá Venceslada, *Vocabulario andaluz*. — P. 229-231. R. Lapesa, C. r. de K. Ringenson, *Le rapport d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de la date dans les langues romanes*.

3-4 [1]. — P. 372-380. S. Fernández Ramírez, *Como si* + *subjuntivo*. — P. 384-396. Dámaso Alonso, C. r. de W. v. Wartburg, *Die Ausgliederung der romanischen Sprachräume*.

Années 1938, 1939, 1940 : non parues.

XXV (1941), 1. — P. 79-91. M. J. Canellada, *Notas de entonación castellana*. Étude de phonétique expérimentale. — P. 113-115. F. de B. Moll, C. R. de Fr. Krüger, *Die Hochpyrenäen*. — P. 122-124. R. Lapesa, C. r. de M. Sahlin, *Étude sur la carole médiévale. L'origine du mot et ses rapports avec l'Église*.

2. — P. 161-181. M. L. Wagner, *Sobre algunas palabras gitano-españolas y otras jergales*. — P. 205-224. J. A. Tamayo, *Mayans y la « Ortografía » de Bordazar*. — P. 244-250. M. Herrero, *Notas sobre lexicología y estilística*. A propos de *manganilla*, *mañero*, *magro*.

3. — P. 399-400. M. L. Wagner, *Azofra*, *sufra* « *lomera* ». — P. 400. M. L. Wagner. *Andal.* « *alcobaila* ».

4. — P. 465-477. W. v. Wartburg, *Les pronoms sujets en français*. Remarques sur l'étude de T. Franzén ; l'auteur insiste sur « les règles rythmiques qui ont pour conséquence qu'on joint très souvent le pronom au verbe, voire même dans la plupart des cas » ; les raisons d'homophonie ne viendraient qu'en second lieu : « les besoins rythmiques de l'ancien français sont le point de départ de l'évolution [de l'emploi des pronoms] et l'homophonie des ter-

1. Paru en 1940.

minaisons en a achevé la victoire ». — P. 530-531. J. de Entrambasaguas, C. r. de J. Casares, *Nuevo concepto del Diccionario de la Lengua y otros problemas de lexicografía y gramática*. — P. 562-568. Fr. L. Estrada, C. r. de M. de Paiva Boleo, *Os nomes dos dias da semana em português (influência moura o cristã?)*. Partisan de l'origine chrétienne : *feria, feira* = *fiesta*.

XXVI (1942), 1. — P. 89-90. A. Zamora Vicente, *Leonesismos en el extremeño de Mérida*. — P. 90-91. A. Zamora Vicente, *Nombres de ríos sin artículo*. — P. 91-93. Fr. L. Estrada, « *Escandallo* ». Histoire du mot. — P. 133-134. J. G. Muela, C. r. de F. Matéu y Llopis, *Los nombres hispanos de lugar en el numerario visigodo*.

2-3. — P. 171-220. A. de Lacerda y M. J. Canellada, *Comportamientos tonales vocálicos en español y portugués*, I. Plan, méthodes ; l'appréciation subjective. — P. 315-319. A. Zamora Vicente, *Sobre léxico dialectal*. Mots d'Extrémadoure.

4. — P. 469-485. A. de Lacerda y M. J. Canellada, *Comportamientos tonales vocálicos en español y portugués*, II. Comparaisons. — P. 498-504. Fr. de B. Moll, *Apostillas a los glosarios latino-españoles*. Notes additionnelles à l'ouvrage de A. Castro. — P. 521-523. Dámaso Alonso, C. r. de J. María de Cossío, *Vocabulario taurino autorizado*. — P. 543-544. Fr. de B. Moll, C. r. de W. Spelbrink, *Die mittelmeerinseln Eivissa und Formentera*. Étude folklorique et linguistique sur le catalan insulaire. — P. 547-550. Fr. L. Estrada, C.r. de Yo Ten Cate, éd. du *Poema de Alfonso* XI, I.

B. Pottier.

Revue du Moyen age latin, I (Lyon, 1945). — P. 47-56. C. Voile, *Turold et Stace*. M. V. veut montrer que l'auteur de la *Chanson de Roland* s'est inspiré de la *Thébaïde* de Stace. Une certaine similitude de plan, et des concordances assez nombreuses dans quelques épisodes l'invitent à admettre que « Turold » a « non seulement lu, mais médité la Thébaïde ». — P. 103-104. Gustave Cohen, *Maurice Wilmotte (1861-1942)*. — P. 105-106. Michel François, *Émile A. Van Moé (1895-1944)*. — P. 259-284. André Combes, *Gerson et la naissance de l'humanisme*. Revenant sur un sujet qui lui est cher, M. C. réfute la thèse soutenue par Antoine Thomas, et après lui par Lanson et Coville, d'une opposition de l'humaniste Jean de Montreuil au théologien Gerson et montre en particulier d'après les lettres de Jean de Montreuil à Nicolas de Clamanges, l'admiration qu'il professait au contraire pour le chancelier. — P. 305-309. Alexandre Micha, *Une source latine* du Roman des Ailes. Cette production allégorique de Raoul de Houdenc trouve sa source dans le *De sex alis Cherubim* d'Alain de Lille. — P. 411-419. A. Cordoliani, *Notes sur un auteur peu connu : Gerland de Besançon (avant 1100-après 1148)*. D'après ces notes, Gerland de Besançon serait d'origine lorraine. Il est l'auteur de la *Candela*, encyclopédie de théologie et de droit canon (*Fidei doctrine seu studii salutaris candela*), d'un traité de logique et de dialec-

tique (ms. 260 de la bibl. d'Orléans), d'un traité de l'abaque, d'un traité inédit de comput et d'un petit fragment sur la musique.

P. C.

Scriptorium (revue internationale des études relatives aux manuscrits), I (Bruxelles, 1946-1947). — 1. P. 6-16. André Boutemy, *Le scriptorium et la bibliothèque de Saint-Amand*. D'après les anciens catalogues, l'auteur établit que la bibliothèque a connu deux périodes de grande prospérité : au IXe et au XIIe siècle. — P. 75-105. Louis Mourin, *Le manuscrit Colbert de Baulieu du « Ci nous dit »*. Manuscrit conservé dans une bibliothèque privée, il a échappé à la nomenclature dressée par Ch. V. Langlois (*Hist. litt. de la France*, t. XXXVI), de même que le ms. B. N. fr. 17068 (Cf. Långfors, *Notice du ms* —, dans *Romania*, XLII). M. M. étudie en détail la partie X dont la plupart des récits se retrouvent dans la *Légende dorée* de Jacques de Voragine. — P. 145-151. Louis Mourin, *Le « Dialogue de l'homme et de la femme » attribuable à Philippe Bouton*. Ce texte suit dans le ms. 11205 de la Bibl. royale de Bruxelles, le *Poème sur la Toison d'Or*. M. M. donne du *Dialogue* une analyse détaillée et montre qu'on peut attribuer les deux œuvres à Philippe Bouton, nommé premier échanson de Philippe le Bon le 18 mai 1456. — P. 151-154. Louis Mourin, *Le débat des deux grands amis*. Analyse d'un poème français anonyme du ms. 10961-70 de la Bibl. royale de Bruxelles. — P. 160. G. I. Lieftinck, *Un « jeu » d'amour en un seul hexamètre*. Dans la marge du fol. 27 de la « Collectio-Indebetuviana » de la bibl. de l'Université de Leyde, le copiste a écrit l'hexamètre suivant :

Hah. Quid habes ? amo. quem ?
te. me ? sic. desine. nunquam.

M. L. en cherche la provenance. — P. 168-170. J. Porcher, *Émile A. Van Moé (1895-1944)*. — P. 170-172. J. Porcher, *Le chanoine Victor Leroquais (1875-1946)*. — P. 181-189. Ludwig Bieler, *Latin manuscripts (fac similes, editions, studies) published in Great Britain, Ireland, Canada and the United States since July 1939*. On jugera sur ce seul titre de l'intérêt de cette liste méthodique pour les Français coupés pendant si longtemps des pays de langue anglaise.

2. — P. 213-239. Lucien Fourez, *Le Roman de la Rose de la bibliothèque de la ville de Tournai*. Parmi les 24 mss. (sur 300 environ) de la bibl. de Tournai, qui ont échappé à l'incendie en mai 1940, figure un ms. du *Roman de la Rose* remanié par Guï de Mori. M. F. en donne une description très détaillée. — P. 260-266. Léon Herrmann, *Gallus et Vulpes*. Édition avec traduction française de la fable latine du ms. 10708 de Bruxelles. — P. 326-328. Tauno F. Mustanoja, *Finish work on medieval mss. (1939-1946)*. — P. 329-354. [Ludwig Bieler], *Latin manuscripts published...* Suite de l'article du fasc. 1, p. 181-189. — P. 357-360. *Index des manuscrits cités dans le volume I*.

P. C.

STUDIA NEOPHILOLOGICA, XVI (1943), 1-2. — P. 39-46. E. Walberg, *Sur un mot français d'origine nordique. Encore une fois* bruman. — M. W. a publié en 1943, à Copenhague, dans les Mélanges dédiés à la mémoire de Kr. Sandfeld (nous apprenons ainsi l'existence de ce recueil que nous n'avons pu connaître à l'époque, et que nous n'avons pas encore vu), une étude rédigée en suédois sur le fr. *bruman*. Elle sera accessible à un plus grand nombre de philologues sous la forme française qu'il en donne dans les *Studia* avec quelques additions. Tout d'abord il établit que les plus anciens exemples de *bruman* ne sont pas du XVIe siècle, comme le font croire Godefroy et le *Dictionnaire général* : le mot se trouve déjà dans la *Chronique normande* de P. Cochon, qui a dû être écrite vers 1435-1440; et, plus tôt encore, dans le *Tombel de Chartrose*, qui est d'environ 1335 et dont l'auteur n'était peut être pas normand, mais avait des attaches avec la Normandie. On peut remonter plus haut encore : *Bruman* apparaît en 1198 dans les rôles de l'Échiquier de Normandie comme surnom de trois personnages ; il existait donc de façon bien établie comme nom commun au XIIe siècle. Il reste à savoir dans quelles conditions *bruman* est passé localement du sens de « nouveau marié », qu'il tient de son étymon scandinave *brudmadr*, à celui de « gendre ». — P. 50-88. Hans Nilsson Ehle, *Le conditionnel « futur du passé » et la périphrase* devait + *infinitif*. Étude très fine qui montre bien la différence entre l'ancien conditionnel subjectif et de discours indirect, tel que nous le connaissons dès le *Roland* :

D'une raison oï Rollant parler ;
Ja ne *murreit* en estrange regnet
Ne trespassast ses humes et ses pers,

et les conditionnels objectifs modernes, qui se substituent à la périphrase *devait* + infinitif. — P. 89-104. Bengt Hasselrot, *L'origine des suffixes romans en -tt-*. Cet article est présenté en hommage à J. U. Hubschmied et fait prévoir tout un livre déjà très avancé sur les suffixes en *-tt-* dans les langues romanes. L'auteur se rallie à la théorie de l'origine celtique à laquelle J. U. Hubschmied apportait dès 1924 l'appui d'exemples précis montrant une gémination hypocoristique de la finale des thèmes celtiques en -t-. — P. 156-61. C. r. par Paul Falk de Sven Kärde, *Quelques manières d'exprimer l'idée d'un sujet indéterminé ou général en espagnol*. — P. 165-9. C. r. par J. Melander de Pierre Nardin, *Lexique complet des fabliaux de Jean Bedel* : jugement sévère. — P. 169-175. C. r. par Sven Andolf de *Girart de Roussillon, poème bourguignon du XIVe siècle* p. p. E. Billings Ham. — P. 176-7. C. r. par Bengt Hasselrot de A. Duraffour, *Lexique patois-français du parler de Vaux-en-Bugey* (Ain). — P. 177-81. C. r. par Bengt Hasselrot de Harald Nissen, *L'ordre des mots dans la Chronique de Jean d'Outremeuse*. — P. 183-4. J. Melander, *In memoriam : Kristian Sandfeld*.

3. — P. 185-94. Gunnar Tilander, *Français* trousser *et* trou « *trognon* ». Dans l'ensemble de formes qu'il considère M. T. distingue : 1) les formes

avec *-s-*, qui postulent nécessairement une base à consonne + *s*, donc torsare, comme l'avait bien vu Gaston Paris ; mais celui-ci y voyait un dérivé de thyrsus « tige » et M. T. préfère la tirer du part. passé latin torsus, à côté de tortus, de torquere ; 2) les formes avec -z- qui représentent le tortiare proposé par Diez comme dérivé de tortus ; 3) les représentants de thyrsus > tŭrsus passés, au moins en France, du sens de « tige » à celui de « trognon ». Cet exposé clarifie beaucoup les faits ; l'on peut encore se demander si, dans *trousser*, c'est l'idée de « tortiller » qui domine, et qui serait originale, ou si c'est celle de « ramasser en paquet », comme il me semble. — P. 195-200. J. Melander, *Le tour français* cet homme je le connais ; *sa fréquence et sa syntaxe dans l'ancienne langue*. Exemples nombreux. — P. 201-23. Bengt Hasselrot, *Le genre des noms de ville en français*. Avec un appendice sur les autres langues romanes. — P. 224-6. Karl Michaëlson, « *Cul-de-sac* ». La toponymie parisienne atteste ce mot dès le XIIIe siècle. — P. 297-9. C. r. par Carin Fahlin de *La vie de saint Jean l'Évangéliste*, p. p. Erik Westberg. — P. 299-304. C. r. par Carin Fahlin de *L'ellipse et l'infinitif de narration en français*.

XVII (1944-45), 1. — P. 42-56. Carin Fahlin, *Deux petits problèmes catalans*. 1. La terminaison *-os* des masculins pluriels ; 2. L'article défini masculin singulier *el*. — P. 78-85. C. r. par John Holmberg des *Commentationes philologicae in honorem Arthur Långfors*. — P. 85-88. C. r. par J. Melander de Carl Th. Gossen, *Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters*. — P. 88-91. C. r. par J. Melander de Dey Norberg, « *Faire faire quelque chose à quelqu'un* ». — P. 91-6. C. r. par Bengt Hasselrot de Mme G. Lötgren, *Étude sur les prépositions françaises* od, atout, avec *depuis les origines jusqu'au XVIe siècle*.

2-3. — P. 284-92. Bengt Hasselrot, *Ancien français* blou, bloi, pou, poi, *et questions connexes*. Cet article a son point de départ dans celui qu'a publié en 1944 M. Bertil Malmberg dans les *Romanische Forschungen*, article que nous n'avons pas encore reçu. M. Malmberg tenait ces formes pour des doublets phonétiques avec passages de *ou* à *oi*, M. H. pense que *oie* est dû à l'influence de *oyer* « rôtisseur d'oies » (il aurait pu noter mon article sur *oue* et *oie* dans *Pathelin* qui établit, je crois, l'emploi culinaire de *oie*), que *poi* remonte à pauci et que *blou* est un sujet refait sur le régime *blous* ; mais il reste à rendre raison de *bloi*. — P. 294-305. Karl Michaëlsson, *Joseph Bédier* (1864-1938). — P. 312-13. C. r. par C. Brunel de *La vida de sant Honorat* p. p. I Süwe. — P. 313-14. C. r. par K. Michaëlsson de Pedro Felipe Monlau, *Dicionerio etimologico de la lengua castellana*. — P. 314. C. r. par J. Melander de G. Tilander, *Fragment d'un traité de fauconnerie anglo-normand en vers*.

M. R.

CHRONIQUE

Notre collaborateur et ami Jean-Jacques SALVERDA DE GRAVE est mort, à la Haye, le 22 mars 1947. Né à Noordwijk, près de Leiden, le 19 mars 1863, il avait terminé ses études universitaires à Paris, puis à Fribourg-en-Brisgau, où, sous la direction d'Emil Levy, il avait senti s'éveiller sa vocation de provençaliste. Précepteur de la futur reine Wilhelmine de 1887 à 1896, il fut maître de conférences à l'Université de Leiden (1897), puis titulaire de la chaire de philologie romane aux Universités de Groningen (1907), puis d'Amsterdam (1920). Il avait pris sa retraite en 1933.

Sa thèse de doctorat était une *Introduction à une édition critique du roman d'Eneas* (1888); cette édition parut en effet en 1891 (*Bibliotheca normanica*, t. IV); il donna longtemps après une nouvelle édition du même poème, fondée sur d'autres principes (*Classiques français du moyen âge*, nos 44 et 62, 1923 et 1929).

L'étude des romans antiques l'avait conduit à celle de la poésie épique, à laquelle il consacra quelques articles très personnels de fond et de forme : *Over het ontstaan van het genre der chansons de geste* (dans les *Mémoires* de l'Académie royale des sciences et lettres des Pays-Bas, 1915); *Observations sur le texte de la Chanson de Guillaume*, dans *Neophilologus*, 1916; *Turoldus* dans les *Mémoires* de l'Académie, 1924.

Mais les deux domaines sur lesquels portèrent surtout ses recherches originales sont la poésie lyrique des troubadours et les rapports lexicaux entre le français et le néerlandais. Dans la première catégorie se rangent des éditions, pourvues d'un abondant commentaire, de Bertran d'Alamanon et de Uc de Saint-Circ (cette dernière en collaboration avec A. Jeanroy, *Bibliothèque méridionale*, t. VII, et XV, 1912-13). La première a été complétée par un article intitulé *A propos de Bertrand d'Alamanon* (*Annales du Midi*, t. XXIV, p. 351-63).

Dans la seconde catégorie se range un long et important mémoire intitulé *De Franse Woorden in het Nederlands* (dans les *Mémoires* de l'Académie, 1906). Cet article est complété par un autre sur *Les mots français dialectaux en néerlandais* (*Romania*, t. XXX, p. 55-112). L'essentiel de ces recherches a été condensé dans un volume destiné au grand public, *L'influence de la*

langue française en Hollande (leçons professées à la Sorbonne en 1913), et dans un chapitre sur *Le français aux Pays-Bas* inséré dans *l'Histoire de la langue française* de F. Brunot (t. V, 1917, p. 195-274). On trouvera une bibliographie complète de ses travaux dans le volume de Mélanges qui lui fut offert par ses élèves et amis en 1933.

Salverda de Grave n'avait pas réussi seulement à donner une vive impulsion aux études françaises dans l'enseignement secondaire et supérieur hollandais, il était l'animateur de deux sociétés dont l'objet est d'affermir et de développer les relations culturelles et scientifiques entre les deux pays, la Société *Nederland-Frankrjk* (qu'il avait fondée) et la *Vereniging tot beforgering van de studien het Frans*. Le nôtre a perdu en lui un de ses amis les plus actifs et des plus intelligemment dévoués. Il était docteur *honoris causa* de l'Université de Paris et associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (depuis 1946). — A. Jeanroy.

— Johan Melander, né le 21 mars 1878, est mort à Upsal le 29 juin 1947. D'abord professeur dans l'enseignement secondaire, il succéda en 1932 à Erik Staaf comme titulaire de la chaire de langues romanes à l'Université d'Upsal, et prit sa retraite en 1943. Il s'intéressait particulièrement à la syntaxe historique des langues romanes, comme il ressort des titres de ses principales publications : *Études sur* magis *et les expressions adversatives dans les langues romanes* (1916 ; voir *Romania*, XLVI, 155) ; *Les formes toniques des pronoms personnels après quelques particules dans l'ancien français* (1917) ; *L'origine de l'espagnol* no más (1920) ; *Le sort des prépositions* cum *et* apud *dans les langues romanes* (1925) ; *Étude sur l'ancienne abréviation des pronoms personnels régimes dans les langues romanes* (1928) ; *L'origine de l'italien* me ne, me lo, te la, etc. (1929) ; *La date du passage de* le me *à* me le *en français* (1938), etc. Mais il n'ignorait pas la critique textuelle. On lui doit l'édition critique de la chanson de geste de *Guibert d'Andrenas* (1922 ; voir *Romania*, XLIX, 287) et celle des *Poésies de Robert de Castel, trouvère artésien du XIIIe siècle* (1930 ; voir *Romania*, LVII, 258). Il inspira de nombreuses thèses et il en surveillait l'exécution avec un inlassable dévouement. — A. Långfors.

Publications annoncées.

M. Jean Coromines, actuellement professeur au département des Langues romanes de l'Université de Chicago, travaille depuis plusieurs années à la composition d'un *Dictionnaire étymologique espagnol* comportant la discussion détaillée des étymologies proposées ; il fait prévoir l'achèvement de la rédaction définitive pour la fin de 1950.

Collections et publications en cours.

De la Société roumaine de Linguistique nous avons reçu : Série I, Mémoires, 3. — A. Rosetti, *Le mot, esquisse d'une théorie générale* ; 2e édi-

tion revue et augmentée ; 1947, 61 pages ; Série II, Études, 1. A. Rosetti, *Mélanges de linguistique et de philologie* ; 1947, 665 pages — Réimpression d'articles et études publiés de 1925 à 1943 dans divers périodiques, en particulier dans *Grai şi Suflet* et dans le *Bulletin linguistique* ; les articles précédemment publiés en roumain sont ici imprimés en traduction française. Ces recueils sont toujours utiles par la facilité qu'ils apportent aux recherches, l'image d'ensemble qu'ils offrent de la pensée ou des modifications d'opinion d'un auteur, et la possibilité de les munir, comme celui-ci, d'index des mots étudiés. — M. R.

— La Société de publications romanes et françaises a publié en 1948 de son numéro XXVI, Karl Strecker, *Introduction à l'étude du latin médiéval*, traduction P. Van de Woestijne, une troisième édition revue et corrigée.

— Des *Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg*, le fascicule 108 est une nouvelle section des Mélanges que nous avons annoncés dans notre t. LXIX, p. 116 :

Mélanges 1945, V, *Études linguistiques*, 1947, 239 pages. — Nous y relevons les articles suivants. P. 89-114. G. Gougenheim, *Langue populaire et langue savante en ancien français*. 1° *Fleuve* : histoire du mot, de son emploi et de ses concurrents. 2° La préposition *en* devant les noms de villes d'Orient. — P. 115-176. F. Remigereau, *Les « enfants faits par l'oreille », origine et fortune de l'expression*. Accumulation diligente, mais un peu trouble, de textes qui relient la naïveté de l'Agnès de Molière à la conception virginale de Marie et aux *Concipe per aurem* et *Quae per aurem concepisti* des Pères et des hymnes, en passant par l'accouchement auriculaire de Gargamelle (dont le caractère de parodie antiévangélique est bien mis en lumière par M. R.) et par une épigramme du XVIIe siècle, citée en 1641 par La Monnoye, donc antérieure à *l'École des Femmes*. Ainsi l'expression employée par Agnès était plaisanterie courante, dont on avait sans doute oublié les attaches évangéliques, et la naïveté d'Agnès consiste à l'avoir prise au sérieux. — P. 195-236. G. Straka et P. Nauton, *Le polymorphisme de l'r dans la Haute-Loire*. Les conclusions rejoignent celles d'Oscar Bloch sur l'ancienneté en France d'une articulation imparfaite de la vibrante *r*, et M. Straka est enclin à se demander « si cette aptitude à articuler la vibrante... n'est pas due à un substrat », puisque « dans les autres langues romanes, *r* subit très peu d'accidents analogues ». Je ne tiens pas ce dernier argument pour très sûr ; il y a des *r* imparfaites en Provence comme à Paris, et ce n'est pas sans doute un même substrat qu'on pourrait invoquer dans les deux cas ; l'*r* créole n'est peut-être pas seulement un reflet de l'*r* mal articulée du français du Nord ; je perçois dans des prononciations roumaines (sans influence française) des *r* d'articulation fort douteuse ; enfin ce que je peux atteindre de l'histoire de *r* française dans les soixante dernières années me montre beaucoup moins une incapacité d'articuler la vibrante qu'une mode et un choix variables entre les divers types de *r*, avec, chez le même individu, utilisation suivant les circonstances, de ces divers types. — M. R.

— Nous avons reçu de l'*Historical Albanian-English Dictionary* de M. Stuart E. Mann deux nouveaux fascicules contenant les sections, c'est-à-dire les feuilles, 14-25 (Koqyg-Pres) et 26-38 (Prés-Zhyvelzë, plus des *Additions et corrections*). L'ouvrage comporte ainsi 601 pages in-8, en vente chez Longmans, Green & Co, à Londres et New-York.

Comptes rendus sommaires.

Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique. Réception de M. Mario Roques. Discours de MM. Gustave Charlier *et Mario* Roques. *Séance publique du 24 avril 1948*. Bruxelles, Palais des Académies, 1948; in-8, 34 pages. — Hommage rendu à Giulio Bertoni et à Ferdinand Brunot à qui M. Roques a succédé comme membre étranger de l'Académie au titre philologique.

Centenaire de la réorganisation de l'École des chartes, Paris, École des chartes, 1947; in-8, 35 pages. Compte rendu de la cérémonie du 17 mai 1947, commémorant celle du 5 mai 1847 qui inaugurait l'École des chartes réorganisée au Palais Soubise. Les discours de MM. Clovis Brunel, Charles Samaran, Julien Cain (lu par M. Jean Babelon), Charles Petit-Dutaillis et Marcel-Edmond Naegelen, ministre de l'Éducation nationale, y sont intégralement reproduits; une planche montre l'ancienne salle des cours de l'École des chartes, au salon ovale du rez-de-chaussée du Palais Soubise. — P. C.

Essays in historical Semantics by Leo Spitzer; New-York, Vanni, 1948; in-8, xviii-316 pages. — Des élèves et des amis de Leo Spitzer lui ont présenté pour son 60e anniversaire ce recueil où sont réimprimés quelques-uns de ses articles antérieurement publiés dans des périodiques allemands ou américains, en allemand ou en anglais; en voici la liste : *Muttersprache und Muttererziehung*; *Schadenfreude*; — Ratio > *race*; — *The* « *gentiles* »; — « *Milieu* » *and* « *ambiance* ». A ces cinq réimpressions, M. Sp. a ajouté un article nouveau et fort étendu (p. 67-133) : *Er hat einen Sparren* (*Span*), *antike und romanische Parallelen*, où l'on retrouve son extraordinaire abondance d'information variée et son ingéniosité à déceler le jeu des images et des métaphores. Les indications sur l'emploi des représentants de ramus, a. fr. *rain*, a. prov. *ram*, ou de *branche*, et aussi de *brin*, pour désigner une portion, un élément, même une production ou un acte, sont de grand intérêt et concourent à marquer l'importance de l'arbre dans la pensée du moyen âge comme symbole de totalité, d'ensemble ou d'unité. — M. R.

Hommages à Georges Guichard, Manuel d'études foréziennes; 1947; in-8, vii-290 pages. — Dans ce recueil d'hommages affectueux, qui nous donne

l'heureuse occasion de dire à M. Georges Guichard, initiateur de tant de travaux scientifiques, notre amicale fidélité, nous citerons les chapitres qui touchent de plus près à nos études. — P. 333-41 : chapitre III, A. Ernout, *Le latin des Chartes*. D'après les *Chartes du Forez*, M. E. montre l'enrichissement du fonds latin ancien par les formations nouvelles qui l'étouffent, — P. 43-50 : chapitre IV, J. Marouzeau, *L' « abundantia stili » dans les Chartes*. — P. 51-63 : chapitre V, P. Gardette, *Où en est l'étude des patois du Forez ?* — P. 65-72 : chapitre VI, A. Duraffour, *Notes forézïennes d'après les « Chartes » et le « Dictionnaire topographique »*. 1° Noms du « ruisseau » et dénominations analogues : représentants des types *nant*, *bief*, rivus, *riu*, *gutta*, et *eschaydo* qui peut représenter un excaditu désignant spécialement la chute d'eau d'un moulin. 2° Apports des *Chartes du Forez* à la lexicographie française et provençale : franç. *clapier*, exemples de 1084 (Bourg, Bresse) et 1210 (Nuelles, Rhône) ; franç. *trenchet* (de cordonnier), exemple de 1288 ; franç. *miche*, exemple de 1288 ; anc. prov. *espigal*, exemple de 1294. 3° *Litos*, nom d'un personnage dans une charte de 1260 environ, doit être lu *li tos* : c'est un surnom « le tondu » < tonsus. — P. 73-82 : chapitre VII, J.-E. Dufour, *La Toponomastique*. Indications bibliographiques et plan de recherches. — M. R.

Hans Foerster, *Urkundenlesebuch für den akademischen Gebrauch, 100 Texte* ; Berne, Paul Haupt (1948) ; in-8, 152 pages. — Documents très divers, de chancelleries pontificale ou royales, mais aussi documents privés, de tous les pays d'Europe occidentale et orientale, depuis 57 jusqu'à 1533, latins presque tous, un très petit nombre français ou allemands.

Y. Malkiel, *The Development of the latin suffixes* -antia *and* -entia *in the romance languages, with special regard to ibero-romance* [Extr. de *University of California publications in linguistics*, I (1945), pp. VI, 41-188]. — Après avoir examiné l'origine et la répartition des formations -antia, -entia en latin, M. M. passe à l'examen de l'état de choses dans les langues romanes. Il constate que les formations en -entia étaient beaucoup plus nombreuses et plus capables d'extension ou de prolifération que les formations en -antia. C'est ce qui explique que le roumain, par exemple, ne possède pas de représentants de -antia. Cette situation a été profondément modifiée par l'accident qui a amené les parlers du nord de la France à généraliser la terminaison -antia aux dépens de -entia, et cela en liaison avec certaines réfections bien connues de la conjugaison française. Sous l'influence du français, les langues romanes de l'Ouest ont accueilli un nombre considérable de formations en *-a*, formations qu'elles ont en général remodelées selon les règles de leur phonétique, le procédé de dérivation étant très clair, ce qui a brouillé l'état de choses initial, au

point, dans la plupart des cas, qu'il n'est plus possible de faire le départ entre les formations autochtones et les formations importées. Le rapport des représentants populaires et des représentants savants des deux suffixes est également difficile à démêler. En ce qui concerne plus particulièrement la péninsule ibérique et le suffixe -entia, on savait depuis longtemps que le portugais, le galicien et le catalan en possédaient encore des représentants populaires, et que l'aragonais n'avait abandonné les formes en *-ença* qu'au cours du XIVe siècle pour les remplacer par des formes en *-encia*. Pour l'espagnol (castillan), M. M. montre que la situation est analogue, c'est-à-dire qu'il a possédé un représentant populaire (*i*)*ença* et un représentant savant *-encia* du suffixe. Mais l'espagnol a renoncé à la forme populaire beaucoup plus tôt que l'aragonais. Dès le début de l'époque historique les formations en *-ença* ne sont plus chez lui que des survivances. M. M. cite *semiença* (Berceo), *sirviença* (*Vision de Filiberto*), et *añadença*, *creença* et *pestilença* dans les *Libros del saber de astronomia* d'Alphonse le Sage. L'article comporte, *in fine*, une étude sur l'alternance *-encia*/*-ancia*, sur la concurrence de -entia/-antia avec d'autres suffixes, en espagnol, sur les formations de ce type en judéo-espagnol et dans les dialectes péninsulaires et américains. Enfin il se termine sur un catalogue des formations latines en -antia/-entia, des formations de l'ancien français, de l'ancien espagnol, de l'ancien portugais, de l'espagnol dialectal et du catalan. En ce qui concerne plus particulièrement les langues ibériques, ce catalogue est précieux par ses très nombreuses références aux textes. — F. Lecoy.

A. M. Badía Margarit, *Los complementos pronomino-adverbiales derivados de* ibi *e* inde *en la Peninsula ibérica* [*Anejo de la Rev. de Filol. Esp.*, XXXVIII]; Madrid, 1947; 282 pages. — La première partie de cet ouvrage étudie les dérivés de ibi et inde dans la Romania. Après quelques considérations sur les étymologies (hic ou ibi?) et les diverses formes qui en résultent, l'auteur étudie les emplois et les formes de ces pronoms adverbiaux en italien, français, catalan et dans les dialectes espagnols. La seconde partie, qui est l'objet même du travail, est consacrée à la langue médiévale. Pour chacun des domaines castillan, aragonais et catalan, B. Margarit étudie successivement la morphologie (il attache peut-être trop d'importance à des différences le plus souvent graphiques comme *y*, *i*, *hi*, *hy* qu'il classe séparément), la signification et la syntaxe. Une troisième partie étudie ces mots dans la langue moderne, c'est-à-dire en haut aragonais, et en catalan où l'usage de ces formes est naturel. Contribution appréciable, surtout pour la langue médiévale, à l'étude des formes pronomino-adverbiales conservées dans la Péninsule ibérique. — B. Pottier.

Rafael Lapesa, *Asturiano y provenzal en el Fuero de Avilés* [*Acta Salmanticensia, Filosofia y Letras*, Tomo II, núm. 4]; Salamanca, 1948; 110 pages.

— Le manuscrit conservé du *Fuero de Avilés* est une copie de la fin du XIIe siècle d'un original asturo-provençal perdu. L'étude linguistique qui fait l'objet de ce volume est orientée vers la caractérisation des formes provençales et asturiennes du document. Certains points de phonétique ont été particulièrement étudiés par l'auteur. La non-diphtongaison de ĕ et ŏ accentués est rare en ancien asturien ; R. Lapesa pense qu'il s'agit d'une transcription approchée d'un état de transition vers la diphtongaison ; *ie* et *uo*, *ue* auraient eu une existence phonétique, mais non encore phonologique. Les changements de *l* en *r* et de *r* en *l* sont rapprochés de nombreux faits du Midi de la France. L'étude de la morphologie fait apparaître plusieurs provençalismes : le démonstratif neutre *zo*, *azo*, le possessif *lor*, les désinences de la 3e pers. du pluriel en *-ont*, *-o* (*rogont* pour *ruegen*, *demando* pour *demandan*...), la préposition *ses*, etc... Quant au lexique, signalons *asalir*, *cremar*, *homenisco* (du provençal). En somme de nombreuses particularités asturo-léonaises se retrouvent dans le *Fuero* ; certaines formes peuvent appartenir aussi bien au fond commun ibéro-roman qu'à l'ancien provençal ; mais celui-ci se manifeste de façon certaine dans des formes comme *rancurós*, *altre*, *saió*, *ela* (< inilla), *dou* (< deille), *posca*, *estit* (prét.), etc... L'ouvrage se termine par une carte indiquant la répartition des provençalismes relevés dans le *Fuero*. Étant donné que la localisation de ces caractères ne donne pas des résultats toujours concordants, l'auteur a pensé que cette copie a été faite par plusieurs scribes du Midi de la France. — B. Pottier.

Y. Malkiel, *The etymology of hispanic « vellido » and « melindre »* [Extr. de *Language*, XXII (1946), pp. 284-316]. — M. M. soutient que l'adjectif anc. esp. *bellido*, que l'on traduit généralement par « beau » et qui n'est guère, dès les plus anciens monuments de la langue, qu'une sorte d'*epithetum ornans* dans les combinaisons phraséologiques relativement peu nombreuses où on le rencontre, n'a rien à voir avec le latin bellus, une formation *bellitus d'un supposé *bellire étant peu probable, malgré la présence plus tardive de *embelleçer*. *Bellido* serait le latin mellītus. Et M. M. de montrer — ce qui est assez frappant — que les emplois stylistiques de mellītus en latin recouvrent à peu près ceux de *bellido* en anc. esp. Reste la difficulté du passage de *m-* initial à *b-*/*v-*, difficulté sérieuse et qui n'est pas levée par la longue note de la page 292, où l'on trouve réunis un grand nombre d'exemples de l'alternance *m*/*v*. La possibilité de cette alternance ne saurait, en effet, être mise en doute. Mais ce qui est important, c'est de déterminer les conditions où elle peut se rencontrer. Or la note de M. M., qui est un véritable fatras, réunit des mots d'origine, de condition, de caractère sémantique et de structure phonétique tellement différents que ce désordre est bien plutôt capable d'égarer que d'indiquer la route à suivre. Et je ne parle pas de l'erreur de phonétique générale

que constitue la mention du gascon *brena* < lat. merendare ou du grec βλίττω en face de μέλι. Au reste, M. M. finit par admettre que bellus aurait bien pu agir sur mellitus et faciliter ainsi le passage en cause. La seconde partie de la note est consacrée à l'esp. *melindre* « plat sucré au miel », puis « minauderies, mignardises », qui remonterait, non pas à un mellitulus (cf. Meyer-Lübke, *REW*, 5469), ce qui oblige à admettre, objecte-t-on, une évolution peu claire du suffixe, mais à un latin melligo, attesté chez Pline au sens de « suc des fleurs recueilli par les abeilles, jus du raisin non fermenté ». Je ne vois à cette hypothèse aucun inconvénient grave, si ce n'est toutefois, ici encore, l'évolution du suffixe. A tout prendre, mellitulus (auquel je déclare, du reste, ne pas tenir particulièrement) ne me paraît pas si mal trouvé (l'étymologie était de Storm, *Romania*, V, 181). M. M. lui reproche de ne pas pouvoir donner *melindre* par la voie populaire, et ce reproche est tout à fait exact. Mais quelle est sa portée ? *Melindre* est un terme de cuisine, de pâtisserie, un terme technique, et, plus précisément sans doute, un terme de la technique des électuaires (le sucre, même sous la forme de miel, est un produit rare au moyen âge), c'est-à-dire, en définitive, de la pharmacopée. Quoi d'étonnant à ce qu'il porte la marque d'une évolution semi-savante ? *Mellitulus* aurait évolué comme titulus > *tilde*. Je signale en passant que s'il avait évolué selon les lois de la phonétique dite populaire, il aurait donné non pas **melicho*, comme le veut M. M., mais **melijo*. La forme du suffixe fait difficulté ? Mais si foliatilis (autre terme de pâtisserie, notons-le) a donné *hojaldre*, mellitulus a dû aboutir à un théorique **melildre*, forme dans laquelle la faiblesse phonétique de *l* implosif dans le groupe *-ldr-*, faiblesse encore augmentée par la tendance à la dissimilation (sous l'influence à la fois de l'*l* précédent et de l'*r*, élément explosif du groupe triple *-ldr-*) a facilité le remplacement d'une combinaison phonétique exceptionnelle par la combinaison *-ndr-*, bien familière, au contraire, à la phonologie de l'espagnol. Cette explication vaut ce qu'elle vaut. Mais M. M. n'en propose pas de meilleure pour expliquer la difficulté de sa propre étymologie, à savoir la représentation par *-indre* du suffixe latin -igine. En appendice, M. M. passe en revue les mots espagnols remontant au latin mel ou à ses dérivés, les adjectifs et les substantifs formés à l'aide des suffixes *-ido*, *-edo*, *-eda* et les groupes consonantiques *-ngr-* ou *ndr-*. — F. Lecoy.

Y. Malkiel, *Castilian « albricias » and its iberoromance congeners* [Extr. de *Studies in Philology*, XLIII (1946), pp. 498-521]. — Étudie dans la péninsule ibérique la répartition des formes paroxytones, c'est-à-dire conformes à l'accentuation de l'étymon arabe *albišāra* (Catalogne) et des formes originairement proparoxytones (le reste de la péninsule). Parmi celles-ci, les unes (dans la région portugaise ou galicienne) ont conservé la posttonique interne, les autres (dans la région centrale, Castille et Aragon) ont perdu

cette posttonique et ont abouti à des types *albisra*, *albizra*, *albiçra*, puis, les groupes *sr*, *zr*, *çr* étant des groupes anormaux, soit à *alvistra* (avec insertion d'un *t* de passage), soit à *albriça* (par métathèse). C'est sur cette dernière forme, qui semble avoir été particulière à la Castille du Nord-Est, qu'a été construite la forme subséquente, qui devait devenir la forme classique, *albriçia(s)*, par l'adoption d'une terminaison, qui, au moins pour la forme, faisait rentrer le mot dans la catégorie des abstraits savants en *-içia*. M. M. dresse avec référence la liste de ces abstraits qui apparaissent dans les textes anciens et montre qu'en effet la langue a eu de bonne heure une prédilection certaine pour ce type. — F. Lecoy.

Antonio de Nebrija, *Gramática castellana*. Edición crítica de Pascual Galindo Romeo y Luis Ortiz Muñoz ; Madrid, 1946 ; 2 vol. (in-8, xl-306 pages et viii-152 pages). — Cette nouvelle édition de la première grammaire du castillan de Nebrija (1942) sera très bien accueillie. Le premier volume contient le texte reproduit aussi exactement que possible de la « Gramática que nueva mente hizo el Maestro Antonio de Lebrixa sobre la lengua castellana ». Rien à dire sur son contenu qui est toujours d'un grand intérêt historique et documentaire. Mais environ 150 pages de notes offrent quelques chapitres originaux. Notons surtout l'étude détaillée de l'orthographe qui en montre le peu de rigueur à l'époque (p. 145-176). Les notes critiques (p. 211-287) sont constituées dans leur plus grande partie par des rapprochements avec les grammairiens classiques. Une bibliographie des œuvres de Nebrija termine le volume. — La seconde partie est constituée par une reproduction photographique très claire de l'incunable, suivant les pages les mieux conservées des différents ouvrages existants. L'ensemble donne un bon instrument de travail. — B. Pottier.

Y. Malkiel, *The etymology of hispanic « que(i)xar »* [Extr. de *Language*, XXI (1945), pp. 142-183]. — Dans cette note, peut-être un peu trop longue, M. M. reprend le problème étymologique déjà si souvent débattu de l'esp. *quejarse*, « se plaindre ». Après une revue critique de toutes les solutions proposées jusqu'ici, il attire l'attention sur les emplois anciens, transitifs de *quexar* « presser, tourmenter, peser sur... », et sur l'existence de *aquexar* ; il passe en revue, en insistant sur leur valeur première, les mots de la même famille et arrive à cette conclusion que le sens de « se plaindre », pour *quejarse*, est un sens secondaire et dérivé, bien qu'il soit le seul à avoir subsisté aujourd'hui. En conséquence, l'étymologie doit en premier lieu rendre compte de la valeur de départ du mot « presser, tourmenter », et M. M. propose de voir dans *quexar* un dérivé de *que(i)xo* « mâchoire ». Sans doute, à l'époque historique, *quexo* n'est-il pas attesté en castillan (on ne connaît que le dérivé *quejada*, *quijada*), mais la présence de *queixo* en portugais et de *queix* en catalan doit nous autoriser à supposer que les

dialectes centraux de la péninsule ont également connu la forme simple à l'époque ancienne. Le raisonnement est bien conduit et appuyé sur une documentation parfois surabondante. Je ne vois guère d'objection de fait à y opposer. Il reste toutefois que si le passage du sens de « mâcher » à celui de « presser, tourmenter » est possible (mais pourrait-on fournir un autre exemple d'une métaphore analogue ?), celui de « se tourmenter », disons « se ronger (le cœur) » à « se plaindre », et plus particulièrement « se plaindre bruyamment, manifester hautement sa douleur ou son indignation » (car telle est bien la valeur première de *quejarse*, ainsi que le déclare lui-même M. M.) me paraît plus difficile. Et peut-être est-ce pour pallier cette difficulté que M. M. admet une influence sémantique du verbe *quexdar* (attesté chez les Mozarabes, du lat. quaesitare ?) sur son *quejar* « mâcher », et, peut-être aussi, une légère aide donnée au changement de sens par l'identité initiale du même *quejar* et de *querellar*. — F. Lecoy.

Y. Malkiel, *The word family of old spanish* « *recudir* » [Extr. de *Hispanic Review*, XIV (1946), pp. 104-159]. — Recueil d'exemples bien classés, avec, peut-être, une légère tendance à la subtilité, des différentes valeurs de *recudir*. M. M. montre ensuite comment *acudir* s'est peu à peu glissé dans l'usage aux côtés de *recudir*, puis a fini par le remplacer à l'époque préclassique et classique. *Acudir* est une formation secondaire (espagnole) qui a pris naissance au moment où le préfixe *re-*, quand sa valeur réitérative n'était plus évidente, est tombé en défaveur en espagnol, époque où justement, par contre, les formations verbales en *a-* étaient nombreuses. Autrement dit, *acudir* est sorti de *recudir* par substitution de préfixes, le préfixe abandonné n'ayant plus de valeur claire dans le mot de départ. Le verbe s'est alors remodelé sur un type de formation plus fréquent. Au début, les valeur de *recudir* et de *acudir* se recouvrent pour ainsi dire parfaitement, comme il se doit pour deux mots qui ne sont, en réalité, que les deux variantes d'un même type. Vient ensuite une étude, sémantique également, des autres verbes de la famille, *percudir*, *secudir* et *cutir*. L'article se termine par un rapide aperçu des formes dialectales ou régionales. — F. Lecoy.

Y. Malkiel, *The etymology of old spanish* apesgar « *to catch, to press, to weigh* » [Extr. de *Modern Language Quaterly*, VI (1945), pp. 149-160]. — M. Malkiel, frappé comme d'autres l'avaient été avant lui, de la formation quelque peu étrange *pensicare que l'on est obligé de supposer si l'on veut voir dans l'esp. *apesgar* « charger, peser sur..., écraser » (et non « saisir ») un mot de la famille de *peso* (ou du lat. pensum), propose de ramener *apesgar* à un type *appedicare, doublet morphologique de impedicare « prendre au piège ». Sans doute *appedicare aurait-il dû aboutir à **apezgar*,

forme non attestée, mais M. M. admet que l'influence de *peso* s'est fait sentir de bonne heure, et c'est à *peso* que *apesgar* devrait son *s*. L'argumentation de M. M. est d'ordre sémantique. Débarrassée de tous les à-côtés qui l'alourdissent un peu et qui sont destinés plutôt à prévenir des objections secondaires qu'à administrer une preuve dirimante, elle se ramène en somme à deux points. On peut réunir quelques exemples anciens où une valeur « saisir, attraper, prendre au piège » serait encore sensible ; de même quelques exemples dialectaux. En réalité, les exemples dialectaux se réduisent à l'asturien (bable) *apiescar* que Rato traduit par *agarrar*, mot que les enfants employent au jeu pour désigner la prise d'un camarade par celui qui « paye ». Le vocable a été retrouvé dans la province mexicaine de Tabasco, avec le sens plus général de « s'emparer de..., saisir au collet... ». Toutes réserves faites sur le caractère moderne et tout à fait isolé de cet emploi, *apiesgar* peut, en effet, être considéré comme une survivance (et non, par exemple, comme le produit d'un emploi nouveau et aberrant), à condition que le sens « attraper, saisir » soit attesté à l'époque ancienne. Malheureusement, là, les doutes sont permis. Et cela se comprend. Si anciens que soient les exemples recueillis, on ne trouve, comme nous l'avons dit, qu'un *apesgar* qui ne peut pas ne pas être considéré comme contaminé par *peso*, contaminé pour la forme, sans doute, mais aussi, naturellement et préalablement, pour le sens. Dans ces conditions, les exemples, au reste peu nombreux, que l'on peut réunir du XIIIe au XVIIe siècle sont peu probants. M. M. abandonne lui-même volontiers un certain nombre de ceux qu'il cite. Il retient avant tout, si j'ai bien compris, ceux qui semblent être des termes techniques de médecine ou de chasse. Il ne saurait être question de les discuter ici en détail. Je laisse de côté les emplois extraits de traités de médecine, où chaque fois *apesgar* sert à désigner la sensation désagréable et pénible consécutive à une indigestion, emploi qui s'accommode très bien de l'idée de lourdeur » (une fois, dans l'exemple de Herrera, *apesgamiento de sangre* semble signifier « dépôt de sang »), et je retiens les deux textes (Gracián et le *Calila e Digna*) où le mot signifierait « prendre au filet » ou « enchaîner », « mettre au fer ». On n'accordera, je pense, que le texte de Gracián, vu sa date tardive, le contexte et les habitudes stylistiques de l'auteur, ne permet aucune conclusion. Restent les trois exemples du *Calila e Digna*. Dans le troisième, *apesgar* signifie évidemment « peser, écraser » ; dans le second, il en est vraisemblablement de même ; quant au premier, je crains que M. M. n'ait jeté qu'un coup d'œil distrait sur les quinze ou vingt lignes de texte qui le précèdent. Il y est question d'un chasseur qui chasse au filet et à qui vient d'échapper un groupe de ramiers, pris dans les lacs qu'il a tendus. Les ramiers, unissant leurs efforts, se sont envolés, emportant avec eux dans les airs le piège dans lequel ils sont enfermés. Le chasseur les suit, espérant *que luego a poca de ora les apesgara la rred e cayerán*, c'est-à-dire

que, sous le poids du filet, le vol des ramiers s'alourdirait peu à peu et qu'ils finiraient par s'abattre. *Apesgar*, bien qu'il ait ici pour sujet un mot comme *rred*, ne peut pas signifier « prendre au piège », « entraver », « catching in a net », puisque les ramiers sont déjà pris, et que c'est là tout l'intérêt de l'histoire. Il s'agit d'une fable par laquelle l'auteur veut démontrer que l'union des forces dans le malheur peut amener le salut. *Apesgar* ne peut signifier ici que « peser, alourdir ». Dans ces conditions, il reste un doute sur l'hypothèse de M. M. ; d'ailleurs, les difficultés de l'étymologie par *pensicare ne sont peut-être pas aussi grandes qu'il semble le penser. — F. Lecoy.

Holger Sten, *Les particularités de la langue portugaise* [Travaux *du Cercle linguistique de Copenhague*, vol. II] ; Copenhague, 1944 ; 78 pages. — Dans son introduction, H. Sten discute les théories des linguistes modernes, des idéalistes aux matérialistes, des synchronistes aux diachronistes. Il montre comment la langue portugaise offre un terrain fécond aux études de linguistique générale. Le premier chapitre est consacré à la phonétique et à la phonologie. Si la phonétique portugaise a été bien étudiée par Sá Nogueira ou Gonçalves Viana, par contre la phonologie n'a pas donné lieu à des études d'ensemble. L'auteur étudie les oppositions phonologiques *é/è*, les variétés de *a*, le phonème *ɐ* des syllabes inaccentuées, les nasales et les diphtongues ; en ce qui concerne les consonnes, H. Sten supprime, en tant que phonologue, quelques-uns des phonèmes donnés par G. Viana, et qui ne sont que des variantes physiologiques. Dans le second chapitre, Morphologie et Syntaxe, les recherches de l'auteur portent sur : 1, *la métaphonie* (influence des voyelles finales fermées, différences de prononciation au pluriel...) ; 2, *quelques formations de pluriels* (*mão : mãos* ; *lião : liões* ; *cão : cães*) ; 3, *falei de si*, j'ai parlé de vous, *falo comsigo*, je vous parle (*si*, forme régime de *o senhor*) ; 4, *tudo* ; 5, *le parfait* (emplois par rapport au passé composé) ; 6, *le plus-que-parfait* ; 7, *far-lo-ei*, je le ferai, *ver-me-ia*, il me verrait ; 8, *l'infinitivo pessoal* (origine et fonctions) ; 9, *le langage-écho* (répétition du verbe dans les réponses : *vem comigo ? -Venho*). Enfin deux pages sur la valeur des diminutifs en *-inho*. et une brève bibliographie. Il y a là matière à beaucoup réfléchir, le domaine portugais ayant été assez peu étudié par les linguistes modernes. — B. Pottier.

Y. Malkiel, *The etymology of portuguese « iguaria »* [Extr. de *Language*, XX (1944), pp. 108-130] et *Old judaeo-spanish « yegüeria » « mes, dish »* [*ibid.*, XXI (1945), pp. 264-265]. — Le mot *iguaria*, qui signifie « plat, fin morceau » et que l'on rencontre en portugais dès le XIVe siècle (ou le XVe) est ramené par M. M. au latin iequaria, attesté dans un glossaire gréco-latin du VIIe siècle et qui y signifierait « abatis de volaille ». Il s'agit probablement d'un dérivé du lat. jecur, cf. Ernout-Meillet, s. vo. La dis-

cussion des problèmes phonétiques soulevés par cette étymologie est bien conduite, avec toutefois une abondance de références qui encombrent plus le développement qu'elles ne l'éclairent, et dont on aurait pu souvent faire l'économie. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. M. sur le classement relatif qu'il donne des différents produits de *j-* initial dans la péninsule ibérique (p. 121). Il m'est difficile, en particulier, de concevoir comment le produit *že* ou *ğe* est plus conservateur, c'est-à-dire, si j'ai bien compris le raisonnement, plus ancien, moins évolué, moins éloigné du point de départ latin que la chute pure et simple. J'aurais plutôt tendance, pour ma part, à placer ces deux points sur deux lignes divergentes d'évolution, à y voir le résultat de deux types de prononciation opposés, et non pas emboîtés l'un dans l'autre ou découlant l'un de l'autre. Mais ceci dit, on accordera volontiers à M. M. que malgré les portugais *Gelvira*, *giolho*, *gemelgo*, *gengiva*, *giesta*, etc..., il n'y a pas de vraie difficulté, sous ce rapport, à faire venir *iguaria* de iequaria. Quant au déplacement de l'accent, il peut s'expliquer sans doute par une substitution de suffixes, *-aría* prenant la place de *-ária*. Toutefois, je ne suis pas aussi tranquille que M. M. en ce qui concerne la simplicité du procédé, car je ne vois guère cette substitution s'opérer que dans des mots où l'on avait conservé vivant le sentiment d'une base ou d'un radical. Or, même à une époque très ancienne du roman hispanique ou lusitanique, peut-on affirmer que le rapport jecur/jequaria était senti, alors que pour le latin lui-même la formation jequaria n'est ni simple ni claire ? On est amené de plus, et c'est ce que fait M. M., à supposer que jecur a dû vivre longtemps, au moins dans la partie ouest de la péninsule ibérique. Mais on voit que là les conclusions de M. M. dépassent de beaucoup ses prémices, et j'ai bien peur que, se rendant en quelque sorte coupable d'un cercle vicieux, il ne prenne pour démontrée une affirmation qui n'est en réalité qu'une hypothèse destinée à étayer son raisonnement de départ. En fait, rien n'empêche d'admettre que le mot jequaria, indépendamment de jecur, a vécu, oublié et isolé, dans un coin de la Romania, et qu'il a donné par des voies qui nous restent en partie obscures le port. *iguaria*. Une note complémentaire signale l'existence du judéo-espagnol *yegüeria* dans une ancienne traduction juive de la Bible. — F. Lecoy.

Anthologie de la littérature française du moyen âge par Gustave Cohen ; Paris, Delagrave, 1946 ; in-12, 275 pages. — Petit volume d'un maniement aisé qui est, en même qu'un recueil de textes, une histoire sommaire de la littérature du moyen âge ; pour chaque période : IXe et Xe siècles, XIe siècle (2e moitié), XIIe siècle (1re moitié), XIIe siècle (2e moitié), XIIIe siècle, XIVe siècle, XVe siècle) M. Cohen a dressé le tableau des différents genres littéraires et donné des œuvres les plus connues de courts extraits accompagnés en général d'une traduction ou d'une adaptation en français moderne et

d'un commentaire littéraire, et grammatical aussi pour les textes des IXe-Xe siècles, avec pour les œuvres les plus importantes, une bibliographie. On trouve à la fin du livre un tableau grammatical, un index rerum et nominum et un glossaire. — Les parties les plus riches et en même temps les plus neuves ont trait au théâtre ; on y trouve des indications scéniques et des textes assez développés qui ne figurent pas dans les anthologies antérieures. — J. Lods.

Sigmund Skard, *The use of Color in Literature, a survey of Research* [*Proceedings of the American Philosophical Society*, vol. 90, n° 3, juillet 1946, pp. 163-249]. — On a peu étudié jusqu'ici le rôle des couleurs dans les littératures médiévales et l'article de méthode de M. Skard ne nous apporte pas sur ce point de conclusion notable ; mais la bibliographie générale de plus de 1.000 numéros qu'il y a jointe sera précieuse pour qui voudra reprendre l'étude du vocabulaire de la couleur, de l'expression de la sensation colorée, du symbolisme des couleurs, etc. — M. R.

Les textes de la Chanson de Roland *édités par* Raoul Mortier. — La *Romania* a annoncé (LXVII, 141) les deux premiers fascicules de cette série qui porte comme mention d'éditeur : Édition de *la geste francor*, Paris, 31, rue de Bourgogne ; nous ne saurions dire si ces volumes sont effectivement dans le commerce. Nous avons maintenant sous les yeux huit nouveaux fascicules de dates diverses, ce qui porte à dix le nombre total.

Pour le fascicule I voir *Romania*, *l. c.* ; le fascicule auquel nous avions donné le n° II est en réalité le fascicule III pour lequel voir aussi *Romania*, *l. c.*

II. *La version de Venise IV* ; 1941 ; XXXIII-173 pages, avec un fac-simile photographique complet. — La transcription est précédée d'un *Avant-Propos* de M. R. Mortier et d'une *étude paléographique* de M. Robert Barroux.

IV. *Le manuscrit de Châteauroux* ; 1943 ; XXII-223 pages. — Transcription avec fac-simile photographique de la première page ; avant-propos de M. R. Mortier, suivi d'une *étude historique et paléographique* du manuscrit par M. Paul Thibault, administrateur de la bibliothèque de Châteauroux.

V. *Le manuscrit de Venise VII* ; 1942-LII pages. — Avant-propos de M. R. M. et fac-simile photographique complet du manuscrit.

VI. *Le texte de Paris* ; 1943 ; VII-83 pages. — Transcription complète des folios 1-36 du ms. fr. 680 de la Bibliothèque nationale.

VII. *Le texte de Cambridge* ; 1943 ; IV-159 pages. — Transcription complète du ms. de Trinity College.

VIII. *Le texte de Lyon* ; 1944 ; II-75 pages. — Transcription complète.

IX. *Les fragments lorrains* ; 1943 ; VII-29 pages. — Transcription des fragments Michelant et du fragment Lavergne. En tête de ce fascicule un avertissement de M. Mortier fait prévoir une nouvelle série de fascicules consacrés à la *Karlamagnus Saga*, au *Karl der Grosse* du Stricker, au *Karl*

Meinet, aux versions galloise, anglaise et néerlandaise, et « enfin, et surtout, un index des noms de personnages et des noms de lieux cités par toutes les versions publiées ».

X. *Le texte de Conrad, traduction de* Jean Graff : 1944 ; XVI-183-7 pages. — Reproduction photographique du manuscrit de Heidelberg, le seul complet, du *Ruolantes Liet* et traduction française vers par vers. Dans l'*avant-propos* M. J.Graff aborde les questions difficiles de la date à assigner au poème du curé Konrad et du rapport de la rédaction française qu'il suit avec les diverses formes conservées de la *Chanson de Roland*. Pour la date, M. Gr. incline, avec beaucoup de vraisemblance, à penser que le duc Henri de Bavière auquel était attaché le curé Konrad, celui qui fit venir le livre écrit en France (*3e den Karlingen*), comme le désirait la noble duchesse née d'un puissant roi, et le fit traduire en langue allemande (laisse 329, et non 229, chiffre erroné de la page III), est Henri le Lion, marié en secondes noces, en 1168, à Mathilde, fille du roi Henri II d'Angleterre et d'Aliénor d'Aquitaine. C'était l'opinion de W. Grimm, reprise il y a une vingtaine d'années par M. Linzel, contre l'avis de Goedecke et d'autres germanistes, qui identifiaient le duc Henri du poème avec Henri le Superbe, marié en 1127 avec Gertrude, fille de l'empereur d'Allemagne Lothaire II. Il faudrait ainsi faire descendre aux environs de 1170 la date de composition du *Ruolantes Liet* au lieu des environs de 1130 : cela a son importance pour la datation de la *Chanson de Roland* elle-même ou de ses remaniements. M. Gr. est plus incertain sur le modèle qu'a pu suivre Konrad et il est tenté, semble-t-il, par l'idée que le poète bavarois aurait pu contaminer deux modèles français, ce qui rendrait moins surprenantes ses rencontres variées avec *O* ou *L* ou *V*IV ou *V*VII, mais lui enlèverait de son intérêt pour le classement relatif et le jugement à porter sur l'originalité de ces diverses versions.

Il est probable que nous aurons à revenir sur tel ou tel des fascicules que nous venons de signaler ; mais l'ensemble de la publication de M. R. Mortier et de ses collaborateurs constitue un très utile instrument de travail. Il serait à souhaiter qu'il pût mettre à exécution au moins son projet de nous donner encore une bonne traduction de la *Karlamagnus Saga*. — M. R.

Pierre BREILLAT, *Recherches albigeoises* ; Albi ; Éditions de Languedoc [1948] ; in-8, 119 pages. — Trois articles publiés de 1943 à 1947 dans des revues régionales : le premier sur *La croisade contre les Albigeois*, à propos d'un livre de M. P. Belperron qui comporte de nombreuses rectifications ; le deuxième sur *Le Graal et les Albigeois*, à propos de l'ouvrage d'Otto Rahn, *La Croisade contre le Graal* ; le troisième sur *Dom Vaissete et l'Histoire générale du Languedoc*.

LEOPOLD OF AUSTRIA, « *Li compilacions de la Science des Estoilles* », Books I-III, edited from ms. French 613 of the Bibliothèque Nationale, with notes and glossary by Francis J. CANMODY ; Berkeley, Los Angeles, University of California Press, 1947 [University of California Publications in Modern Philology, vol. 33, nº 2, pp. I-IV et 35-102]. — La *Compilatio Leopoldi ducatus Austriæ filii de astrorum scientia*, composée en 1271, est un témoignage important pour l'introduction de l'astronomie arabe en France. Elle a été traduite en français avant 1324 et cette traduction est intéressante en particulier par l'effort de création lexicale qu'elle atteste. M. C. en imprime le Prologue et les trois premiers livres d'après le ms. de la B. N., qu'il tient pour un très important ensemble de traités scientifiques du moyen âge français ; à l'inventaire sommaire qu'il en donne M. C. ajoute des compléments tirés d'autres manuscrits de façon à dresser un répertoire étendu de la littérature astrologique en français. Le glossaire-index qui termine ce mémoire est une contribution utile au lexique de l'ancien français. — M. R.

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Janvier 1948.
Dépôt légal 1er trimestre 1948.
Nº d'ordre chez l'imprimeur : 6317. — Nº d'ordre chez l'éditeur : 277.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1948 et 1949 en un tome, t. LXX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les conditions pour les abonnements en 1948 et 1949 seront fixées ultérieurement, mais les demandes sont reçues dès maintenant.

Les payements peuvent être effectués :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX
(1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de x-531 pages en deux fascicules.

Prix : France.... 700 fr. ; Étranger..... 740 fr.

Prix du fascicule II seul : France. 450 fr. ; Étranger.. 480 fr.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

13, quai Anatole-France, Paris (VIIe).

GALLIA

FOUILLES ET MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

Volumes in-4° paraissant annuellement en 2 fascicules avec de nombreuses illustrations.

Tome I, 1943, 237 pages	*Épuisé*
— II, 1943, 298 pages	200 fr.
— III, 1944, 298 pages	500 fr.
— IV, 1946, 377 pages	600 fr.
— V, 1, 1947, 234 pages	1200 fr.

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, PARIS (VIe)

LES CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

publiés sous la direction de Mario ROQUES

n° 12*** (1947)

BÉROUL

LE ROMAN DE TRISTAN

édité par Ernest MURET.

Quatrième édition revue par L. M. DEFOURQUES.

Un volume in-16 de XVI-173 pages ..... 150 fr.